

**Burundi : Rapport d'avancement annuel sur l'application du document de stratégie
pour la réduction de la pauvreté**

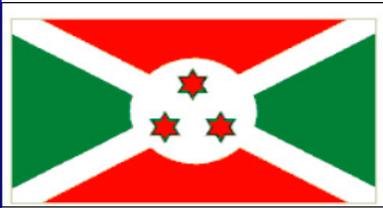
Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont préparés par les pays membres au terme d'une vaste consultation avec les parties prenantes et les partenaires au développement, y compris les services de la Banque mondiale et du FMI. Mis à jour tous les trois ans et faisant l'objet de rapports d'avancement annuels, ils décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales à l'appui de la croissance et de la lutte contre la pauvreté, les besoins de financement extérieur qui en découlent et les principales sources de financement. Ce document relatif au Burundi, daté de **novembre 2008**, est affiché sur le site Internet du FMI, et mis à la disposition de ses utilisateurs, avec l'accord des autorités du Burundi.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

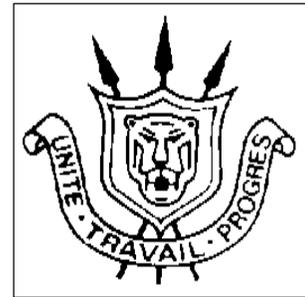
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Telephone: (202) 623-7430 • Telefax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : CSLP

RAPPORT DE LA PREMIERE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE



Novembre 2008

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
RESUME EXECUTIF	7
RESUME EXECUTIF	7
CONTEXTE GÉNÉRAL	7
RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	8
AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA SÉCURITÉ	8
AXE 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ÉQUITABLE	9
AXE 3 : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN	10
AXE 4 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA	11
PERFORMANCES MACRO-ÉCONOMIQUES	12
MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION	13
INTRODUCTION	14
CHAPITRE 1. ÉVOLUTION SOCIO-POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE RECENTE	15
1.1. ÉVOLUTION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE.....	15
1.2. ÉVOLUTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.....	15
1.3. MÉCANISMES DE SUIVI ÉVALUATION DU CSLP.....	18
1.4. PROFIL DE LA PAUVRETÉ.....	19
1.5. PERFORMANCES SECTORIELLES.....	23
CHAPITRE 2. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SÉCURITÉ	24
2.1. RENFORCEMENT DE LA PAIX, DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ.....	24
2.2. PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT, DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET D'UNE JUSTICE POUR TOUS.....	27
2.3. RÉSOUDRE LES RISQUES DE CONFLITS LIÉS AU FONCIER / GESTION DURABLE DES CONFLITS FONCIERS.....	29
2.4. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE.....	31
CHAPITRE 3. PROMOTION D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET ÉQUITABLE	37
3.1. RELANCE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DE LA PISCICULTURE.....	37
3.2. AMÉLIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	43
3.3. DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.....	46
3.4. EXPLOITATION RATIONNELLE DES MINES ET DES CARRIÈRES.....	47

3.5.	PROMOTION DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	47
3.6.	AUGMENTATION DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET DE REVENU EN FAVEUR DES PAUVRES	48
3.7.	DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....	52
3.8.	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'APPUI À LA PRODUCTION	53
3.9.	L'INTÉGRATION RÉGIONALE	58
CHAPITRE 4. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN		61
4.1.	PROMOTION DE L'ÉDUCATION.....	61
4.2.	L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ.....	67
4.3.	AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE, À L'HYGIÈNE, À L'ASSAINISSEMENT ET À UN LOGEMENT DÉCENT	73
4.4.	APPUI AUX GROUPES VULNÉRABLES	77
4.5.	PROMOTION DU GENRE	79
CHAPITRE 5. LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA		81
5.1.	ETAT DES CONNAISSANCES DU VIRUS AU BURUNDI EN 2005.....	81
5.2.	ETAT D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES PRIORITAIRES	82
CHAPITRE 6. PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES.....		86
6.1.	LE SECTEUR RÉEL.....	86
6.2.	ÉVOLUTION DE L'INFLATION.....	86
6.3.	LE SECTEUR EXTÉRIEUR.....	87
6.4.	SITUATION MONÉTAIRE.....	88
6.5.	MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES DE POLITIQUE MONÉTAIRE ET DE CHANGE..	90
6.6.	CADRAGE BUDGÉTAIRE.....	91
6.7.	PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES	100
CHAPITRE 7. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP.....		103
7.1.	LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	103
7.2.	LE SYSTÈME STATISTIQUE	105
7.3.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	107

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABUTIP	: Agence Burundaise des Travaux d'Intérêt Public
ADEN	: Centre d'Appui au Développement Numérique
APD	: Aide Publique au Développement
ASS	: Afrique Subsaharienne
BAD	: Banque Africaine de Développement
BINUB	: Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
BOB	: Bulletin Officiel du Burundi
CCDLP	: Comité Communal de Développement et de Lutte contre la Pauvreté
CDF	: Centre de développement familial
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDS	: Centre de Santé
CEEAC	: Communautés Economiques des Etats de l'Afrique centrale
CEPGL	: Communauté Economique de Pays des Grands Lacs
CERDA	: Centre d'Etude et de Recherche-développement en Agroéconomie
CFPP	: Centre de Formation et Perfectionnement Professionnel
CNDRR	: Commission Nationale de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNLS	: Conseil National de Lutte Contre le Sida
CNTB	: Commission Nationale des Terres et autres Biens
COMESA	: Marché Commun e l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe
CSLP	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CRE	: Crédit pour le Relance Economique
DAI	: Development Alternative Initiatives
DAP	: Di Ammonium Phosphate
DCPND	: Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DGHER	: Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
DPE	: Direction Provinciale de l'Education
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAC	: Communauté Est Africaine
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
FAB	: Forces armées Burundaises
FAD	: Fonds Africain pour le Développement
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FBU	: Francs Burundais
FCE	: Fonds Commun de l'Education
FDN	: Force de Défense Nationale
FHI	: Food for Hungry International
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FNL	: Forces Nationales de Libération
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GTZ	: Gesselschaft Für Technische Zusammenarbeit
HCR	: Haut Commissariat des Réfugiés
HPRC	: Hôpital Prince Régent Charles
IBN	: Initiative du Bassin du Nil
IDA	: Association Internationale de Développement

IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information, Education et Communication
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
IPC	: indice des prix à la consommation
IPPTE	: Initiative en faveur des Pays pauvres Très Endettés
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey
MCVS	: Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi
NEPAD	: Nouveau partenariat Economique pour le Développement en Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OEV	: Orphelins et autres enfants vulnérables
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONATEL	: Office National de Télécommunication
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OTRACO	: Office du transport en commun
PALIPEHUTU	: Parti de Libération du Peuple Hutu
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAT	: Protocole d'Accord Technique
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PIB	: Produit intérieur brut
PMPA	: Partis et mouvements politiques armés
PNB	: Police Nationale du Burundi
PNLT	: Programme National de Lutte contre la Lèpre et la tuberculose
PNSR	: Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endetté
PTME	: Protection de transmission de la mère à enfant
PVVS	: Personnes vivant avec le VIH/SIDA
REGIDESO	: Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
RESEN	: Rapport d'Etat du Système Educatif National
RSA	: République Sud-africaine
RTNB	: Radio Télévision Nationale du Burundi
SIDA	: Syndrome de l'Immuno-Déficiencie Acquis
SMIR	: Surveillance de la Maladie et de la Riposte
SP/REFES	: Secrétariat Permanent du Suivi des Réformes Economiques et Sociales
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
USAID	: United States agencies forr industrial development:
VIH/SIDA	: Virus d'immunodéficiencie humaine/Syndrome d'Immunodéficiencie Acquis
ZEP	: Zone d'Echange Préférentielle

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de l'IDH dans les pays de la sous région	17
Tableau 2 : Taux de pauvreté selon l'occupation du chef de ménage.	21
Tableau 3 : Pauvreté et inégalité par localisation géographique ou administrative.	22
Tableau 4 : Etat d'exécution du programme de démobilisation	25
Tableau 5 : Problèmes fonciers enregistrés dans les recours des juridictions	30
Tableau 6 : Evolution de la production vivrière au Burundi (1 000 tonnes).	38
Tableau 7 : Structures des exportations (millions de Fbu).	41
Tableau 8 : Evolution des productions de la pêche de 1998 à 2007 (kg)	43
Tableau 9 : Principales caractéristiques de la micro-finance au Burundi, 2007.	48
Tableau 10 : Evolution des abonnés à l'électricité.	58
Tableau 11 : Financements extérieurs du secteur de l'éducation en 2007 (millions de Fbu).	62
Tableau 12 : Distribution des inscriptions scolaires en 2006.	63
Tableau 13 : Evolution des taux bruts de scolarisation du primaire par province (%)	65
Tableau 14 : État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans par provinces (%)	69
Tableau 15 : Le financement intérieur à travers le budget de l'Etat	71
Tableau 16 : Production d'eau potable (m3).	74
Tableau 17 : Evolution des abonnés à l'eau potable.	74
Tableau 18 : Evolution des effectifs de rapatriés	77
Tableau 19 : Évolution du taux de croissance du PIB réel (aux prix 1996).	86
Tableau 20 : Situation de la Balance Commerciale.	87
Tableau 21 : Situation de la Balance des Capitaux	88
Tableau 22 : Evolution des principaux agrégats monétaires	89
Tableau 23 : Ventilation des dépenses publiques en Non et Pro pauvres	92
Tableau 24 : Recettes prévues et réalisées	92
Tableau 25 : Evolution des dépenses publiques (milliards de Fbu).	93
Tableau 26 : Financement des déficits budgétaires (Milliards Fbu)	94
Tableau 27 : Dépenses budgétaires 2006 révisées (millions de Fbu).	95
Tableau 28 : Dépenses budgétaires votées, 2007.	95
Tableau 29 : Exécution des dépenses budgétaires, année 2006	96
Tableau 30 : Exécution des dépenses budgétaires, année 2007	96
Tableau 31 : Répartition des dépenses pro pauvres du secteur de la santé (milliards de FBU).	97
Tableau 32 : Dépenses pro pauvre du secteur de l'enseignement (milliards de Fbu).	98
Tableau 33 : Exécution des dépenses PPTE	99
Tableau 34 : Prévisions économiques 2008-2011.	101
Tableau 35 : Promesses des donateurs lors de la table ronde, 2007.	105
Tableau 36 : Déterminants de la pauvreté au Burundi	1
Tableau 37 : Déterminants de la demande d'éducation.	1
Tableau 38 : Matrice d'indicateurs de performances	1

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Tendances de l'inflation et du PIB</i>	16
<i>Graphique 2 : Croissance du PIB par tête (1%, 2%, 5%) et projection de la pauvreté (P)</i>	23
<i>Graphique 3 : Tendances des effectifs du cheptel</i>	42
<i>Graphique 4 : Evolution de la pyramide des âges, Burundi 1998 et 2006</i>	50
<i>Graphique 5 : Performance de ciblage des dépenses publiques pour différents services.</i>	53
<i>Graphique 6 : Dominance des postes de dépenses d'éducation pour le primaire</i>	66
<i>Graphique 7 : Morbidité selon l'âge et le niveau de vie.</i>	68
<i>Graphique 8 : Dominance en consommation des sous postes de dépenses en santé des ménages</i>	70
<i>Graphique 9 : Répartition de l'aide entre donateurs et ONGs.</i>	72
<i>Graphique 10 : Tendances de l'urbanisation au Burundi</i>	76
<i>Graphique 11 : Quelques indicateurs de résultats sur le SIDA (femmes âgées de 15-49 ans).</i>	81
<i>Graphique 12 : Tendances de la distribution des préservatifs</i>	83
<i>Graphique 13 : Evolution de l'inflation.</i>	87
<i>Graphique 14 : Evolution du taux de change effectif du FBU (base = 2000)</i>	90

LISTE DES ENCADRES :

<i>Encadré 1 :</i> _____	100
--------------------------	-----

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. La première année de mise en œuvre du CSLP s'est opérée dans un environnement marqué par la consolidation des acquis sécuritaires, la normalisation politique grâce à la mise en place des institutions issues des élections démocratiques et la reprise progressive du partenariat avec les donateurs.

2. Au niveau de l'approche, l'évaluation du CSLP s'est fondée sur la méthodologie participative qui avait d'ailleurs prévalu lors de son élaboration. Un consensus a été ainsi recherché durant les trois étapes du processus d'évaluation et consolidé lors des différentes séances de restitution.

3. **Première étape** : Des discussions au niveau des groupes sectoriels et thématiques ont permis la participation des représentants de l'Administration, des donateurs et de la société civile. Les travaux organisés dans ce cadre ont mis en évidence l'urgence de redynamiser les groupes de travail et de restaurer l'approche participative.

4. **Deuxième étape** : Les consultations participatives qui se sont déroulées dans toutes les communes et toutes les provinces du pays ont donné l'opportunité aux populations de s'exprimer sur les performances enregistrées sur terrain, les écueils relevés et les suggestions d'amélioration. Cette étape a permis aussi de déterminer les voies et moyens de renforcement des comités communaux de développement et de lutte contre la pauvreté.

5. **Troisième étape** : L'établissement de la matrice des indicateurs qui s'est basé sur des indicateurs choisis en fonction de leur disponibilité, leur mesurabilité et leur fiabilité a constitué un outil important pour mesurer les progrès accomplis et les écarts éventuels à combler. Le lecteur constatera que tous les indicateurs ne sont pas encore pourvus d'objectifs (valeurs cibles). Le processus ayant conduit à la construction de la présente matrice va continuer. Ainsi, le prochain exercice d'évaluation disposera d'une matrice complète. Dorénavant, l'interprétation des résultats obtenus montre des avancées notables, même si, de toute évidence, des améliorations sont incontournables pour les prochaines années.

6. Parallèlement, avec l'appui de la Banque Mondiale, l'exploitation des nouvelles données, rendues disponibles par les Enquêtes MICS-2005 et QUIBB-2006, a permis d'actualiser le profil de la pauvreté au Burundi. Les nouvelles estimations indiquent que la proportion de la population burundaise vivant en dessous du seuil de la pauvreté est de l'ordre de 66,9%.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA SÉCURITÉ

7. Pour le Gouvernement, le rétablissement de la sécurité et de la paix est un préalable à la relance économique et à la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, la première priorité a été l'arrêt définitif du conflit avec la reprise des travaux du MCVS. De même, le programme de démobilisation des combattants s'est poursuivi et a concerné d'abord les FAB, les PMPA, les gardiens de la paix et les militants combattants, puis les ex militaires issus de la FDN. Fin décembre 2007, environ 20.330 personnes avaient été démobilisées sur un effectif total de 55.000 hommes. En revanche, les résultats des programmes de réintégration et de réinsertion des adultes et enfants démobilisés ont été en deçà des attentes. De même, le désarmement de la population civile ne s'est pas encore opéré à grande échelle. Cependant, les résultats relatifs au déminage et à l'éducation aux risques des mines sont encourageants. En effet, à ce jour, trois provinces qualifiées à haut risque ont été complètement déminées et la population des provinces à risques sensibilisée.

8. La consolidation d'un état de droit figure aussi parmi les premières préoccupations du Gouvernement. Ainsi, pour améliorer l'accès à la justice, des travaux de construction, de réhabilitation et d'équipement des tribunaux ont démarré et des enquêtes sur la perception de la justice ont été menées. Une campagne de sensibilisation sur l'éthique et la déontologie des magistrats a été également organisée par le Gouvernement. Les magistrats ont également bénéficié d'une formation continue. Une large diffusion des textes législatifs et réglementaires, ainsi que la multiplication des codes et lois, ont été facilitées par leur traduction en kirundi.

9. La promotion et la défense des droits de la personne humaine constituent l'autre priorité pour l'amélioration de la bonne gouvernance et de la sécurité. Les efforts menés dans ce cadre ont permis la production de deux avant projets de loi concernant la mise en place de la Commission Indépendante des Droits de l'Homme et la révision du code de procédure pénale portant l'âge de la responsabilité pénale à quinze ans. De plus, un projet de loi portant révision du code pénal prévoit l'abolition de la peine de mort, un accord cadre a été signé pour faciliter l'établissement de la justice transitionnelle.

10. Quant à la question foncière, le Gouvernement entend la traiter dans un cadre de cohésion sociale pour y apporter des solutions durables. A cet effet, la CNTB a été mise en place pour traiter les litiges fonciers au niveau décentralisé. Elle possède actuellement des antennes dans toutes les communes du pays. De plus, l'identification des terres disponibles a été opérée afin de faciliter l'installation des sans-terres. Parallèlement, le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un avant projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités.

11. Pour promouvoir la gouvernance politique, plusieurs actions décisives ont été menées. Premièrement, des séances de formation organisées à l'intention des élus locaux et des parlementaires ont contribué au renforcement de leur capacité en termes de gestion. Deuxièmement, sur le plan juridique et en vue de la prochaine tenue des Etats Généraux sur la décentralisation, une lettre de politique nationale sur la décentralisation et le développement a été adoptée et la loi portant organisation de l'Administration a été révisée. En outre, le Gouvernement a créé l'ENA pour renforcer l'administration publique et mis en place l'Observatoire National pour

l'Emploi et la Formation. Troisièmement, les services déconcentrés sont progressivement renforcés en ressources humaines et en équipement.

AXE 2 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ÉQUITABLE

12. La production vivrière n'a pas significativement progressé entre 2006 et 2007, avec pour conséquence une dégradation de la situation nutritionnelle. En effet, le taux de croissance de la disponibilité alimentaire par habitant a pratiquement stagné, et son niveau reste très inférieur à celui de 1988-1993. Malgré la faiblesse des résultats immédiats, des actions ont toutefois été menées. Il s'agit notamment de la redéfinition d'une stratégie de développement du secteur agricole, du renforcement du système de suivi évaluation, de la mise à disposition des intrants, du renforcement de l'encadrement grâce au recrutement d'agronomes dans toutes les communes, de l'amorce d'un programme d'irrigation et de la poursuite de l'aménagement des marais.

13. L'amélioration des rendements constitue incontestablement un défi majeur à relever pour un accroissement significatif de la production vivrière. Dans l'immédiat, il importera d'adopter des mesures plus efficaces en vue de mettre à disposition des intrants de qualité à temps et d'initier un programme visant un recours plus intensif à l'eau.

14. Concernant les cultures d'exportation, des réformes importantes de libéralisation des filières café, thé et coton ont été initiées. Ces réformes devraient permettre de redresser la situation actuelle dans la mesure où la production de ces différentes cultures, hormis celle du thé, tend globalement à baisser. Elles devraient permettre aussi d'améliorer les revenus des agriculteurs impliqués. Un programme de diversification des produits d'exportation (sucre, riz, huile de palme, plantes hortofructicoles) a déjà débuté.

15. Les résultats du programme de développement de la production animale sont largement satisfaisants. La reconstitution du cheptel détruit durant la crise est en bonne voie puisque les taux de croissance pour 2007 sont élevés : 20% pour les bovins, 30% pour les caprins et 50% pour les porcins. Les actions clés à l'origine de ces bons résultats sont vraisemblablement la promotion de l'élevage à cycles courts, l'insémination artificielle, le croisement des animaux de races améliorées et l'appui aux groupements d'éleveurs. Pour accroître les possibilités alimentaires et de revenus, l'extension de la pisciculture et la transformation du poisson devraient être encouragées et intensifiées.

16. L'amélioration de l'environnement constitue un volet important pour asseoir les bases d'une croissance durable. Les efforts menés dans ce sens concernent essentiellement l'élaboration et l'adoption d'un code de l'environnement et la sensibilisation de la population sur les questions environnementales. Au titre des réalisations en 2007, plus de 9000 ha ont été aménagés sur les bassins versants et 2500 ha sur les marais. Le reboisement a atteint 3400 ha. La finalisation des textes d'application du code de l'environnement et la poursuite de ces programmes visant la gestion durable des ressources doivent être considérées comme prioritaires.

17. Le développement des unités industrielles, commerciales et artisanales a connu certaines avancées. Avec l'appui des partenaires du développement, plusieurs unités de production ont pu être soutenues. Le projet régional de couverture contre les risques politiques devra avoir pour effet le raffermissement de la confiance des

investisseurs. Plusieurs promoteurs ont accédé aux avantages prévus par le code des investissements. Les activités liées à l'artisanat et aux mines semblent avoir connu une progression modérée. Il convient de noter l'émergence de plusieurs micro-entreprises d'exploitation des mines, de traitement des produits agricoles et du cuir, de couture et de menuiserie. Des progrès sont également observables grâce à l'amélioration des mécanismes d'interventions des micros finances, au recours aux techniques de haute intensité de main d'œuvre et aux initiatives mises en œuvre par les CDF en faveur des femmes.

18. Le Gouvernement s'est attelé à assurer la pleine participation de la jeunesse dans le processus de consolidation de la cohésion sociale. Le renforcement des services décentralisés en charge de la jeunesse, l'aménagement de nouvelles infrastructures sportives et l'organisation des compétitions à l'échelle nationale ainsi que la redynamisation des activités culturelles ont contribué à raffermir la place et la conduite des jeunes dans la société.

19. De nouveaux programmes de construction d'infrastructures d'appui à la production ont été initiés. Au niveau du transport, des travaux de réhabilitation et de modernisation de la voirie urbaine et des liaisons interprovinciales ont été lancés. Une première série d'études de faisabilité a été menée pour évaluer d'une part le projet de gare routière à Bujumbura et, d'autre part, les possibilités de liaison du Burundi au chemin de fer Tanzanien et la modernisation du transport sur le lac Tanganyika. L'asphaltage du tronçon Kirundo-Gasenyi s'inscrit dans la politique de promotion de l'intégration régionale et de diversification des voies d'accès. Le secteur privé a également contribué à l'extension du réseau de communication. Dans le domaine des télécommunications, les réalisations notables consistent en la mise en place d'un centre numérique à Gitega, la numérisation des studios de la RTNB, des séances de formation pour les journalistes, l'extension des réseaux et l'élargissement de l'accès à Internet à l'intérieur du pays. En ce qui concerne la production électrique, les actions menées au cours de l'année 2007 ont concerné la réhabilitation des centrales hydroélectriques, l'extension du réseau de distribution dans les quartiers périurbains et l'électrification rurale (centres de négoce, centres de santé et collèges communaux). Quelques réalisations ont été également enregistrées au niveau des énergies nouvelles et renouvelables, en particulier pour l'alimentation par système solaire des centres de santé et la promotion des foyers améliorés.

20. Parmi les moteurs de la croissance, l'intégration régionale est considérée comme étant un facteur-clé surtout en ce qui concerne l'élargissement des débouchés et la facilité d'approvisionnement en produits de base. A cet effet, le Burundi a adhéré à l'East African Community, et participe activement à la redynamisation de la CEPGL et de la CEAC. Il abrite en outre le Secrétariat de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs.

AXE 3 : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN

21. La mesure de gratuité de l'enseignement primaire a eu des retombées très positives sur l'éducation. Ainsi, un accroissement sans précédent des taux bruts de scolarisation ainsi qu'une diminution des inégalités de genre et régionales ont pu être notés. La mise en œuvre de cette mesure a bénéficié d'un cadre de partenariat rassemblant le Gouvernement, les bailleurs de fonds, les organisations de développement et les Nations Unies. Ce cadre a facilité (i) la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation et de la formation et d'un plan d'action correspondant, (ii)

l'élaboration d'un cadre des dépenses à moyen terme et (iii) la création d'un fonds commun pour l'éducation.

22. Pour faire face à l'afflux de nouveaux élèves, le Gouvernement a entrepris avec l'aide de ce partenariat d'augmenter les capacités en construisant de nouvelles écoles, ou en réhabilitant celles qui existaient, en formant et en mettant à niveau les enseignants et en assurant la fourniture de matériels didactiques appropriés. A ce niveau, la réponse massive de la population a permis de progrès notables dans l'accroissement des capacités d'accueil.

23. Au niveau de la santé, des progrès spectaculaires ont pu être observés en 2007. En effet, la décision de subventionner les soins de maternité, des enfants de moins de 5 ans et des PVVIH a permis une amélioration notable de l'accès aux soins. La couverture vaccinale est supérieure à 80% tandis que le taux d'accouchement dans les structures de soins est passé de 22% à 41,3% entre 2005 et 2007. En ce qui concerne la lutte contre la malaria, des programmes ont été menés et des moustiquaires imprégnées distribuées. Pour faire face aux autres maladies (tuberculose et maladies diarrhéiques), des structures de soins ont été réhabilitées et équipées.

24. Des efforts complémentaires pour améliorer les conditions de vie ont été déployés et les résultats sont appréciables, bien que beaucoup reste à faire. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable s'est considérablement amélioré, se situant actuellement à plus de 88%. Cette évolution est largement attribuable aux efforts déployés dans l'aménagement et la réhabilitation des adductions d'eau ainsi que dans l'augmentation des effectifs des fontainiers. Par ailleurs, dans le domaine du logement, les besoins restent largement insatisfaits malgré le volume des crédits octroyés dans ce secteur (plus de 13,5 milliards en 2007) et les travaux de lotissement réalisés en vue d'accroître l'offre de nouvelles parcelles.

25. L'intégration et la réinsertion des sinistrés de guerre ainsi que la gestion des flux de rapatriement des réfugiés en provenance de Tanzanie se sont poursuivies. Les actions menées concernent la construction d'abris, l'assistance aux indigents et autres vulnérables (orphelins et enfants précarisés) et l'accroissement des capacités d'accueil des infrastructures sociales de base (écoles et structures de santé). Une opération d'identification de nouveaux sites a été initiée et a mis en évidence des possibilités supplémentaires d'installation pour les sans-terres.

26. Le renforcement de la place de la femme dans la vie économique et sociale a continué en particulier à travers la formation des para-juristes aux droits de la femme. Il s'est poursuivi par l'amélioration de l'accès au crédit, l'intervention des CDFs et la diffusion à grande échelle des textes relatifs à la protection de la femme. Sur un plan plus global, la constitution burundaise garantit la responsabilité de la femme dans les instances de décision tandis que les mesures de gratuité de l'enseignement primaire et des soins de santé ont eu un impact très significatif sur le genre.

AXE 4 : LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

27. L'enquête QUIBB réalisée en 2006 a révélé que les défis posés par le VIH/SIDA étaient insuffisamment maîtrisés par la population. C'est pour arrêter et réduire progressivement l'expansion de cette pandémie que le Gouvernement a mené des actions axées à la fois sur (i) la prévention de la transmission du VIH/SIDA, (ii) la prise en charge des patients infectés par le VIH/SIDA, (iii) la réduction de l'impact

chez les personnes affectées par le VIH et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles.

28. Dans le domaine de la prévention, les efforts déployés ont conduit à des progrès significatifs. En effet, chaque colline de recensement est actuellement dotée de 2 animateurs communautaires, soit au total 6550 animateurs. Les dépistages volontaires ont touché plus de 147.000 personnes, les centres de dépistages sont passés de 89 en 2002 à 151 en 2006 tandis que la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant s'opère maintenant dans 84 sites contre 18 en 2005.

29. Au niveau de la prise en charge des patients infectés par le VIH, des séances de formation des prestataires de soins et des prestataires de prise en charge psychosociale ont été organisées à l'intention des médecins et des infirmiers. La diffusion du traitement par antirétroviraux a permis une nette progression du nombre de bénéficiaires, de 600 en 2002 à 10800 en 2007. La réduction de l'impact chez les personnes affectées par le VIH a été amorcée par l'exécution d'environ 75 projets en faveur des PVVIH, dont l'appui en matériel scolaire à des OEV et la distribution des intrants agricoles aux familles d'accueil. La volonté de renforcer cette prise en charge s'est matérialisée aussi par le vote de la loi relative à la solidarité internationale sur les billets d'avions.

30. Finalement, le cadre institutionnel a été également renforcé. Les actions réalisées dans cette optique se sont focalisées sur la mise au point d'une cartographie des différents intervenants, le lancement d'un nouveau plan national d'action en faveur des OEV 2007-2011 et la constitution de bases de données dans les sites de prise en charge.

PERFORMANCES MACRO-ÉCONOMIQUES

31. Le PIB réel a connu une progression moins rapide que prévu. La croissance du PIB réel est en effet passée de 5,1% en 2006 à 3,2% en 2007. Cette faible performance, attribuable à une chute drastique de la production du café et à une augmentation de la production vivrière beaucoup plus faible que les prévisions, s'est accompagnée d'une flambée des prix qui s'est accentuée à partir de juin 2007. L'indice des prix a augmenté de 14,4% de décembre 2006 à décembre 2007. Une telle évolution, due à la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant, a compliqué davantage les conditions de vie des populations, en particulier, des catégories les plus vulnérables.

32. Le secteur extérieur a été caractérisé par une amélioration relative du solde courant qui s'est situé à -117,5 millions de dollars en 2007 alors qu'il était à -133,5 millions de dollars en 2006. Les transferts internationaux, en particulier les appuis des donateurs, ont permis d'atténuer quelque peu l'ampleur du déficit du compte courant.

33. Le secteur monétaire a été marqué quant à lui par une nette amélioration des réserves officielles et d'une baisse des recours aux avances à l'Etat. Dans le même temps, le volume des crédits à l'économie a progressé de 10,4% entre 2006 et 2007. De façon générale, la monnaie nationale s'est dépréciée, une telle tendance ayant contribué à l'aggravation de l'inflation.

34. Sur le plan budgétaire, les recettes se sont améliorées grâce à l'augmentation de certaines taxes et de l'impôt sur les revenus. Incontestablement, la mise en œuvre de nouvelles réformes visant la rationalisation du recouvrement a eu un impact très positif sur les performances des douanes et des impôts. Au total, les recettes ont

dépassé de 5 milliards de Fbu le montant prévu initialement. Quant aux dépenses, en raison des mesures sociales adoptées par le Gouvernement en matière de santé et d'éducation, elles se sont accrues de l'ordre de 13% entre 2006 et 2007. L'adoption de nouvelles politiques permettra de mieux maîtriser, à terme, le niveau des dépenses publiques, en particulier, la masse salariale. Avec une variation de 15,4% entre 2006 et 2007, les dépenses d'investissements publics ont connu une augmentation très significative, surtout grâce aux ressources extérieures.

35. Le Gouvernement s'est engagé à affecter davantage de ressources en faveur des pauvres. Le CSLP avait préconisé une proportion de l'ordre de 65% du budget à allouer aux dépenses pro-pauvres. Les lois de finances de 2006 et 2007 prévoyaient des proportions respectives de 52,2% et 57,0%. Dans les faits, les taux de réalisation des dépenses pro-pauvres n'ont atteint que 47,1% et de 52,5% respectivement. Parce que les ressources budgétisées n'ont pas pu être entièrement mobilisées, et que le Gouvernement doit faire face à des dépenses incompressibles (rémunérations et obligations liées au maintien de la sécurité), les dépenses pro pauvres n'ont pas pu être financées à hauteur des prévisions budgétaires.

36. Les ressources obtenues au titre des allègements de la dette consentis par les partenaires au développement ont grandement contribué au financement des dépenses pro-pauvres. Elles s'élevaient à 14,4 milliards en 2006 et ont atteint 25,5 milliards en 2007. Elles ont servi essentiellement au financement des activités liées au secteur de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'eau.

MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION

37. L'appui des donateurs est essentiel à la mise en œuvre et au suivi du CSLP. La tenue de la table ronde en mai 2007 a constitué une excellente opportunité pour la mise en place d'un cadre permanent de concertation. Cette table ronde a également permis aux donateurs de réaffirmer leur volonté d'accompagner cette mise en œuvre par la mobilisation de nouvelles ressources estimées à \$US 680 millions sur une période de 3 ans.

38. Le renforcement de l'appareil statistique est nécessaire à la collecte et à la diffusion de données fiables pour mesurer les progrès réalisés et les écarts à combler. Dans ce sens, le Burundi a déjà adhéré à AFRISTAT. Les effets de cette adhésion se sont déjà fait sentir en 2007 par la régularité des publications statistiques usuelles (l'indice de prix à la consommation de Bujumbura, le bulletin mensuel des prix, l'annuaire statistique, le bulletin mensuel de conjoncture). D'autres publications ponctuelles ont été également enregistrées dont notamment les comptes nationaux, l'enquête 1, 2, 3 et l'enquête MICS-2005 avec l'appui de l'UNICEF. En facilitant la coordination institutionnelle et technique de l'ensemble du système statistique, la nouvelle loi statistique devrait redynamiser la production statistique du pays.

39. Les indicateurs de performances ont été collectés au niveau des secteurs prioritaires retenus par le CSLP. Les données recueillies de manière participative ont permis d'apprécier les tendances générales observées après une année de mise en œuvre du CSLP. Cependant, les structures ayant participé au processus d'évaluation du CSLP doivent être redynamisées et renforcées pour permettre une véritable appropriation du processus dont la faible maîtrise observée est partiellement attribuable au fait qu'il s'agit du premier exercice du genre.

INTRODUCTION

40. En adoptant le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté en tant que cadre de référence des interventions de l'Etat en matière économique, financière et sociale, le Gouvernement s'est engagé en même temps à opérer des revues annuelles afin d'évaluer, à intervalles réguliers, les progrès réalisés et de tirer les leçons nécessaires pour des mesures correctives.

41. Les partenaires au développement qui, dans leur ensemble, ont accompagné le processus CSLP, ont déjà consenti des allègements de la dette. Ainsi, lors de l'adoption du CSLP Intérimaire en 2003, les pays membres du Club de Paris ont concédé des remises de leurs créances au Burundi tandis qu'en 2005, les créanciers multilatéraux ont accordé des allègements annuels équivalents à environ 36 millions de dollars américains. Avec la publication de la première revue du CSLP, le Burundi aura rempli une des conditionnalités convenues pour atteindre le point d'achèvement dont l'effet immédiat consistera en une remise d'environ 92% de sa dette publique extérieure.

42. L'objet du présent rapport s'inscrit aussi dans le souci du respect de l'engagement pris par le Gouvernement de rendre compte à la population des résultats de sa politique de lutte contre la pauvreté. De la sorte, le rapport sur l'état d'exécution des actions et des réformes mises en œuvre une année après l'adoption du CSLP a fait l'objet d'intenses débats auprès de toutes les parties prenantes, y compris les communautés à la base.

43. Le contenu du rapport indique, au niveau de chacun des 4 axes retenus par le CSLP, l'état des lieux sur la manière dont les objectifs sont atteints, les actions réalisées, les contraintes éventuelles et les programmes à exécuter dans le court terme. L'élaboration de cette première revue procède de la même dynamique participative que privilégie toujours le processus du CSLP, illustrant ainsi la recherche d'une implication soutenue des différentes parties prenantes.

Ce rapport est structuré autour des chapitres suivants :

- Chapitre 1 : Evolution sociopolitique et économique récente
- Chapitre 2 : Amélioration de la gouvernance et de la sécurité
- Chapitre 3 : Promotion d'une croissance économique durable et équitable
- Chapitre 4 : Développement du capital humain
- Chapitre 5 : Lutte contre le VIH/SIDA
- Chapitre 6 : Performances macro-économiques
- Chapitre 7 : Mécanismes de suivi- évaluation

CHAPITRE 1. EVOLUTION SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE RECENTE

44. L'établissement du premier rapport d'exécution du CSLP dont le contenu a été adopté par le Gouvernement en septembre 2006 intervient dans un contexte général de stabilisation de la sécurité, de normalisation politique et d'efforts multiformes visant la relance économique et l'amélioration des conditions de vie de la population.

45. Bien que des événements conjoncturels aient pu influencer sur les performances attendues quant à la réalisation des objectifs fixés, l'engagement du Gouvernement à aller de l'avant dans le sens de la consolidation de la paix, de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et du renforcement du partenariat avec ses partenaires a permis de jeter des bases favorables à l'exécution des actions prioritaires du CSLP.

1.1. EVOLUTION POLITIQUE ET SECURITAIRE

1.1.1. Situation politique

46. Une étape historique a été franchie avec les élections libres et transparentes qui ont permis la mise en place d'institutions démocratiques aussi bien au niveau central qu'à celui des échelons décentralisés. Depuis lors, le Gouvernement a progressivement conforté le cadre de dialogue et de concertation entre toutes les parties prenantes de la sphère politique du pays. Un environnement serein et propice à la restauration de la confiance entre les différentes couches de la population a ainsi été recréé. La relance des pourparlers avec le FNL PALIPEHUTU et la constitution d'un Gouvernement d'union nationale en novembre 2007 s'inscrivent dans cette logique. Elles traduisent également la volonté politique de résorber les séquelles du conflit armé et de renforcer la dynamique de la paix retrouvée.

47. Des difficultés sont toutefois survenues dans les travaux du parlement qui n'ont pu être organisés sur une base régulière. Ce problème qui a perduré tout au long de l'année 2007 a retardé le vote de textes de loi pourtant indispensables pour une exécution harmonieuse de réformes essentielles.

1.1.2. Conditions sécuritaires

48. Le calme est une réalité sur presque tout le territoire national. Toutes les provinces sont désormais accessibles. Les activités économiques ont pu ainsi reprendre partout dans le pays. Des efforts concertés entre le Gouvernement et ses partenaires ont ouvert de nouveaux horizons vers la consolidation de la paix. Il y a lieu de citer la mise sur pied d'un directoire politique chargé de renforcer la médiation dans le processus des négociations avec le FNL en vue d'une cessation définitive des hostilités. Ainsi, les hésitations du dernier mouvement toujours en armes viennent de faire place à plus d'espoir dans la mesure où ses délégués ont repris les travaux au sein du MCVS, ravivant ainsi un climat de confiance entre les parties.

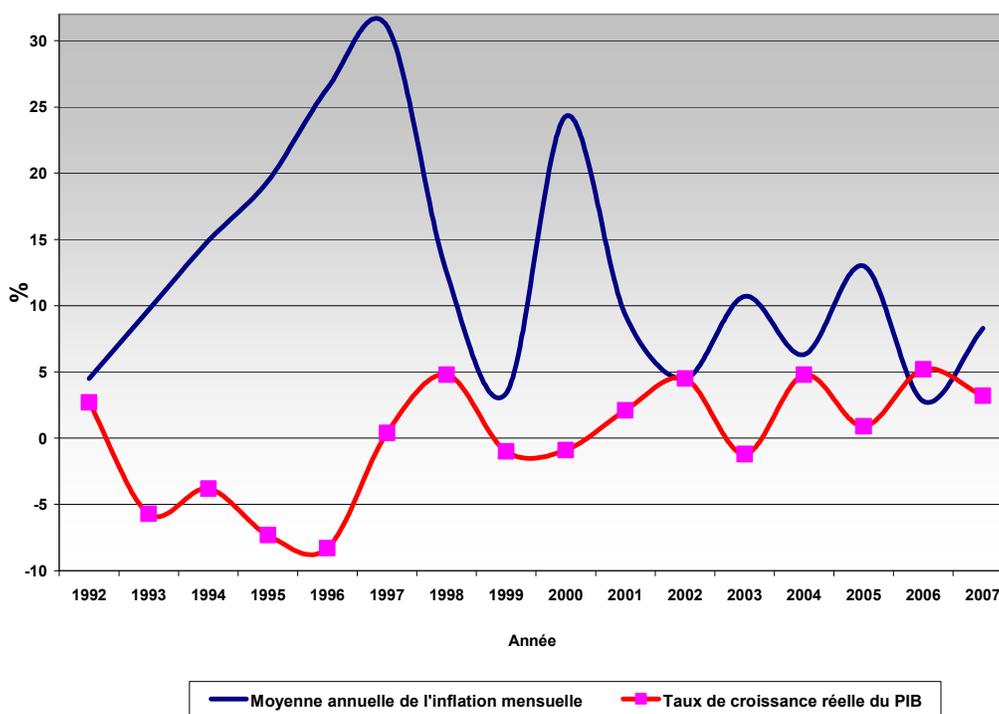
1.2. ÉVOLUTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

49. La croissance du PIB a évolué de manière irrégulière, passant de 0,9 % en 2005 à 5,1% en 2006. Elle a subi un fléchissement l'année suivante dû notamment à une chute drastique de la production du café qui est passée de 30.000 tonnes en 2006

à 8.000 tonnes en 2007. L'économie est toujours très sensible aux aléas climatiques qui ont influé négativement sur la production vivrière. Ainsi, le taux de croissance du PIB s'est situé à 3,2% seulement à fin 2007, traduisant une augmentation plus faible que prévue sous l'effet concomitant de la baisse de la production du café et du faible développement des cultures vivrière..

50. L'indice des prix à la consommation a augmenté continuellement de 9,6% sur l'année 2006 à 14,4% sur 2007, en raison principalement de la flambée des prix du carburant et aux renchérissements des produits alimentaires.

Graphique 1 : Tendence de l'inflation et du PIB



Source : ISTEERU

51. Les finances publiques ont été marquées par la croissance des recettes de l'Etat dont le montant est passé de 178,8 milliards de FBU à 197,8 milliards de FBU entre 2006 et 2007. Cette évolution est largement attribuable à l'amélioration des taux de recouvrement qui ont permis de porter le niveau des recettes à environ 18,7% du PIB en moyenne annuelle au cours de ces deux dernières années. Cependant, l'augmentation substantielle de la masse salariale a fortement pesé sur le budget, maintenant les dépenses à un niveau très élevé (24.7% du PIB en 2007). A la fin de l'année 2006, l'encours de la dette extérieure équivalait à 1 516,1 millions de dollars, soit 165% du PIB. Avec le soutien de la communauté internationale, le Burundi a pu bénéficier des allègements de sa dette extérieure envers les pays membres du Club de Paris. La seconde étape a été franchie en 2005 avec l'accès du Burundi au point de décision.

52. A la suite des difficultés de trésorerie de l'Etat, d'importants arriérés intérieurs envers le secteur privé ont dû être accumulés au cours de ces dernières années. Avec l'appui de la Banque Mondiale, un inventaire exhaustif des créanciers a été établi et

un plan d'apurement a été initié à partir de l'exercice 2006. La stratégie adoptée dans cette optique a consisté à payer au comptant une partie des arriérés et à émettre, avec le concours de la BRB, des obligations du Trésor pour le reste.

53. La politique monétaire est demeurée globalement prudente. En effet, malgré la persistance du déficit budgétaire, le recours au financement bancaire a été contenu et l'expansion de la masse monétaire a été limitée à 10,1% et 15,8% respectivement pour M2 et M3 en 2007 contre une croissance nominale du PIB de l'ordre de 10%. Concernant la politique de change, le renforcement du système des enchères s'est accompagné d'une nette libéralisation du taux de change et d'une réduction significative de l'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle.

54. Les échanges extérieurs sont, comme par le passé, caractérisés par un déficit commercial persistant. La prédominance du café dans la structure des exportations s'est poursuivie puisque ce produit représentait plus de 60% des recettes. Quant aux importations, les produits pétroliers en constituent toujours la composante essentielle, elle équivaut à 22,7% du total de la valeur c.a.f. L'envolée des prix des produits pétroliers a entraîné une augmentation plus rapide de la valeur des importations que de celle des exportations. Le déficit de la balance commerciale s'est aggravé de 16,6% en 2005 à 21,2% du PIB en 2007.

55. Les transferts courants officiels générés par l'aide extérieure n'ont pas pu avoir l'impact attendu sur le compte courant extérieur du fait (i) de leur faible niveau et (ii) du coût élevé des transactions commerciales, conséquence de l'enclavement du pays. Le compte courant a ainsi affiché un solde négatif de 133,5 millions de dollars en 2006, soit -14,5 % du PIB.

1.2.1. Développement humain

56. Le Burundi a déployé des efforts notables visant l'amélioration des conditions de vie de la population. Les progrès réalisés dans ce domaine sont reflétés dans le Tableau 1 qui indique l'évolution de l'IDH. Entre 2000 et 2005, cet indicateur s'est relativement amélioré de 0,368 à 0,413. Le Burundi se situe cependant toujours au 167^{ème} rang sur 177 pays classés. Le Burundi reste également bien en deçà des progrès réalisés par des pays voisins à structure économique comparable. Cette situation suggère que des efforts encore plus importants sont nécessaires pour accroître le développement humain.

Tableau 1 : Evolution de l'IDH dans les pays de la sous région

Année	Kenya	Rwanda	Zambie	Burundi	RDC
1975	0,466	0,337	0,470	0,290	0,414
1980	0,514	0,385	0,478	0,318	0,423
1985	0,534	0,403	0,489	0,352	0,430
1990	0,556	0,340	0,477	0,366	0,423
1995	0,544	0,330	0,439	0,347	0,391
2000	0,529	0,418	0,420	0,368	0,375
2005	0,521	0,452	0,434	0,413	0,411

Source : Rapport annuel sur le développement humain durable (2007-2008) publié par les Nations Unies.

1.3. MÉCANISMES DE SUIVI ÉVALUATION DU CSLP

1.3.1. Objectifs du suivi évaluation

57. Le système de suivi évaluation du CSLP doit permettre de revisiter les stratégies et de recentrer les moyens mobilisés en vue d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. A ce titre, la première revue du CSLP vise à atteindre trois objectifs, à savoir : (i) vérifier l'efficacité des actions exécutées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et apporter les réajustements éventuellement nécessaires; (ii) mesurer les résultats réalisés ; et (iii) cibler les mesures appropriées pour mieux faire face aux entraves aux performances sectorielles.

1.3.2. Choix des indicateurs de suivi

58. La proposition d'indicateurs de suivi du CSLP du Burundi s'est largement inspirée du Cadre de Référence Méthodologique Minimum Commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DRSP et des OMD dans les pays membres d'AFRISTAT, CRESMIC en sigle. La matrice allégée du suivi du CSLP ainsi dressée reprend, par objectif spécifique et axe stratégique du CSLP, les informations recueillies sur les deux dernières années et incluant, quand cela est possible, la cible visée pour 2010. Cette démarche a conduit à des arbitrages et s'est souvent focalisée sur la capacité de l'indicateur à mesurer de façon directe les progrès accomplis à court terme et la capacité du système statistique national à fournir les informations/données permettant de renseigner l'indicateur (capacité de prise en charge de l'indicateur par le système statistique).

59. Une première liste d'indicateurs de suivi du CSLP suffisamment fiables, mesurables et disponibles a ainsi été dressée de façon participative. Elle comprend certains indicateurs clés de suivi du CSLP pour lesquels les informations sont disponibles et d'autres indicateurs complémentaires qui doivent faire l'objet de recherches approfondies au cours des revues futures. La plupart de ces indicateurs complémentaires sont liés au premier axe qui concerne la gouvernance et la sécurité. Afin de faciliter la mesure des progrès accomplis, des cibles réalistes ont été fixées en se référant notamment aux objectifs des OMDs et en privilégiant les indicateurs susceptibles d'être renseignés par le système statistique national. Finalement, l'analyse des écarts et des contre-performances relevés lors de l'évaluation participative devra permettre la définition de nouvelles politiques et l'identification des actions urgentes à mener.

1.3.3. Processus participatif

60. Pour renforcer le dialogue entre les parties prenantes, la priorité a été accordée à la redynamisation des structures et institutions ayant participé à l'élaboration initiale du CSLP.

1.3.4. Redynamisation des comités sectoriels et thématiques

61. D'intenses consultations ont été menées au sein de chaque ministère pour actualiser la liste des membres. La composition de celle-ci a été validée au niveau de chaque département. Comme lors de la formulation du CSLP, chacun des sous-comités ainsi actualisés comprend des représentants de (i) l'Administration Centrale,

(ii) des bailleurs de fonds, (iii) des ONGs internationales et (iv) de la société civile. Leurs contributions respectives ont permis la rédaction d'un rapport d'évaluation sectorielle du CSLP dont le contenu a été validé par les différents intervenants.

1.3.5. Redynamisation des comités provinciaux et communaux de développement et de lutte contre la pauvreté

62. L'évaluation du CSLP par les communautés a été précédée par l'identification des membres des comités communaux de développement et de lutte contre la pauvreté devant participer aux travaux, en collaboration avec les représentants des conseils communaux. Le choix des délégués appelés à faire partie des CCDLP, dont la composition devait refléter une large représentativité, a nécessité une collaboration étroite entre les autorités communales et les représentants des communautés. Les travaux d'évaluation organisés dans ce cadre ont permis de mettre en évidence les lacunes ayant quelque peu entamé la dynamique participative au niveau des communautés et d'identifier de nouvelles mesures permettant de relancer l'élan de dialogue.

63. Les principaux dysfonctionnements constatés concernent les aspects suivants :

- (i) Une prise en compte insuffisante de la société civile
- (ii) Une faible coordination des contributions des ONGs
- (iii) Un manque de mesures d'accompagnement de la politique de décentralisation
- (iv) Une incohérence entre les orientations de la loi communale et les modalités préconisées pour la mise en place des CCDLP.

64. A l'issue des débats, les résultats suivants ont été atteints :

- (i) Une large diffusion du contenu, des enjeux et des défis du CSLP
- (ii) Une médiatisation renforcée à travers la réalisation d'un film documentaire, la redynamisation du site Internet sur le CSLP, et la distribution d'une brochure en langue nationale faisant une synthèse des étapes clés du CSLP
- (iii) Une appropriation du processus CSLP par toutes les structures actives et impliquées et une prise de conscience de l'impératif de préparer des revues annuelles.

1.4. PROFIL DE LA PAUVRETÉ

1.4.1. Contexte

65. La guerre civile qui a éclaté au Burundi en 1993 a plongé le pays dans un engrenage de combats armés, de pauvreté chronique, de fractures sociales et d'insécurité alimentaire. Quinze années de conflit viennent de s'écouler, coûtant la vie à plus de 300000 personnes et forçant 1,2 million d'autres (16% de la population) à fuir leur domicile. Conjugué à la brutale récession entraînée par la guerre, l'embargo politico-économique de 1996-1999 a conduit à une décennie d'appauvrissement national sans précédent. Le PIB par habitant a chuté de 33% et la pauvreté ne cesse de s'aggraver.

66. L'estimation la plus récente du taux de pauvreté au Burundi indique que près de 67% de la population vit en dessous du niveau de consommation assurant le minimum vital à l'individu. Le pouvoir d'achat des ménages s'effrite inexorablement

et la couverture des besoins primaires devient de plus en plus problématique pour les plus vulnérables d'entre eux. Les prix des denrées alimentaires de base connaissent en particulier une flambée sans précédent. Parmi les facteurs explicatifs plausibles de la forte inflation, il y a lieu de citer:

- (i) La chute (28% entre 1993 et 2006) de la production agricole annuelle par habitant conduisant à la dépendance croissante des ménages aux produits échangés sur les marchés pour s'alimenter;
- (ii) L'augmentation du prix du carburant (essence et gasoil) qui a tiré les coûts de transport vers le haut, ces derniers se répercutant sur les prix de vente de gros et de détail;
- (iii) La dépréciation du franc burundais (Fbu) par rapport au dollar US qui a renchéri les importations.

67. Les estimations de la pauvreté les plus connues au Burundi s'appuient sur les résultats de l'Enquête Prioritaire de 1998-99 (ISTEEBU). Ces estimations avaient été réalisées en considérant un seuil de pauvreté décomposé en un seuil alimentaire et en seuil non alimentaire. Dans cette étude, le seuil de pauvreté alimentaire est défini comme l'équivalent monétaire du nombre de calories minimales dont a besoin un individu adulte pour assurer sa subsistance journalière. La fixation du seuil de pauvreté alimentaire comprend trois étapes:

- (i) Détermination des biens essentiels consommés par les ménages ;
- (ii) Calcul de la valeur calorifique du panier de biens (2400 kilos calories constituent l'apport journalier requis pour un adulte selon les normes internationales) ;
- (iii) Estimation du prix des biens dans le panier.

68. Quant au seuil de pauvreté non alimentaire, il était estimé par la moyenne des dépenses non alimentaires des ménages dont le niveau de vie est proche du seuil de pauvreté alimentaire. Le seuil de pauvreté total est finalement la somme du seuil alimentaire et du seuil non alimentaire. Etant donnée la forte différence des conditions de vie en milieux urbain et rural, il a été nécessaire de procéder à une estimation séparée de manière à disposer d'un seuil de pauvreté spécifique à chaque milieu. Ainsi, les seuils de pauvreté utilisés pour l'estimation du nombre de pauvres en 1998-99 étaient de 103.730 FBU par an en milieu rural et de 182.725 FBU par an en milieu urbain.

1.4.2. Actualisation de la mesure de l'étendue de la pauvreté monétaire au Burundi

69. Avec la réalisation récente des enquêtes MICS 2005 et QUIBB 2006, le pays dispose de données intéressantes permettant d'actualiser les données en matière de pauvreté. L'estimation de la pauvreté de l'enquête QUIBB 2006 tend à confirmer l'ampleur considérable du problème dans le pays en général, et dans les zones rurales en particulier. En utilisant une méthodologie similaire à celle de l'enquête 1998-98, l'estimation des pauvres en 2006 s'est faite sur la base d'un seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire d'environ 627 Fbu/jour et par adulte-équivalent pour le milieu urbain, et d'environ 525 Fbu/jour et par adulte-équivalent pour le milieu rural. Il apparaît donc que la part de la population pauvre est de l'ordre de 69% en zones rurales, de 34% en zones urbaines et de 66.9% au niveau national. Les estimations de 1998-99 révélaient, quant à elles, des chiffres difficilement comparables de l'ordre de

83,7% hors capitale (zones « rurales »), de 41,4% à Bujumbura Mairie et de 81,1% au niveau national.

70. Il convient néanmoins de ne pas conclure à une diminution de la pauvreté entre 1998-99 et 2006. En effet, comme le PIB par tête est resté au mieux stable entre les deux périodes, il est vraisemblable que le taux de pauvreté n'ait que très peu changé dans l'intervalle, et que le niveau de cette pauvreté soit plus proche des 67% de QUIBB 2006 que des 81% annoncés par l'enquête prioritaire. Des simulations avec ce dernier chiffre suggèrent également que le taux de pauvreté a fort peu varié entre 1998-99 et 2006. Cette prudence est également corroborée par les résultats de l'enquête de perceptions sur la pauvreté réalisée en 2004. Ces résultats font état de plus de 70% des personnes interrogées qui pensent que la pauvreté a plutôt augmenté beaucoup (50%) ou un peu (20%) entre 1999 et 2004. De plus, il existe réellement des problèmes de comparabilité entre les résultats des deux enquêtes réalisées à des périodes différentes, avec des ratios consommation/PIB différents et des paniers alimentaires différents en zones urbaines et rurales.

1.4.3. Caractéristiques des pauvres

71. Les estimations de la pauvreté monétaire laissent peu de doute sur le caractère persistant et généralisé de la pauvreté au Burundi. Même si des différences importantes existent, la pauvreté touche les ménages de presque tous les secteurs d'activités.

Tableau 2 : Taux de pauvreté selon l'occupation du chef de ménage.

Occupation	Population		Pauvreté (%)
	Nombre	%	
Cultures vivrières	3.166.170	39,58	72,50
Cultures d'exportation	638.826	7,86	68,18
Élevage et autre agriculture	1.686.876	20,53	68,37
Salariés du secteur privé informel	139.935	1,47	22,66
Salariés non qualifiés du secteur privé informel	650.352	7,62	57,06
Secteur informel – services	251.839	2,94	56,88
Autres secteur informel	264.634	3,03	64,43
Salariés qualifiés du secteur public	149.349	1,52	11,34
Salariés non qualifiés du secteur public	116.010	1,25	52,33
Inactifs	946.440	14,19	71,54
Total	8.010.431	100,00	66,86

Source : QUIBB-2006.

72. Hormis les ménages de salariés qualifiés du secteur privé informel ou public pour lesquels les taux de pauvreté sont parmi les plus bas (respectivement 23% et 11%), il est important de noter que nombreux sont les secteurs d'activités dont plus de la moitié de la population peut être considérée comme pauvre. Par exemple, les ménages engagés dans les cultures vivrières vivent à 73% en dessous du seuil de pauvreté.

73. En dehors du secteur d'activité du chef de ménage, la pauvreté est également corrélée à un certain nombre d'autres caractéristiques (voir Tableau 36). Ainsi, plus le niveau d'éducation du chef de ménage est élevé, plus la consommation par tête du

ménage est importante. En revanche, la taille du ménage, le handicap, le chômage, et le fait d'avoir été réfugié sont corrélés négativement à la consommation du ménage et par conséquent sont des facteurs d'aggravation de la pauvreté. Il est indéniable que la sortie rapide et durable de la pauvreté au Burundi passe par un ciblage précis des couches de la population durement affectées par le dénuement et la précarité. Les facteurs de pauvreté monétaire ainsi identifiés peuvent en effet favoriser un ciblage efficace.

Tableau 3 : Pauvreté et inégalité par localisation géographique ou administrative.

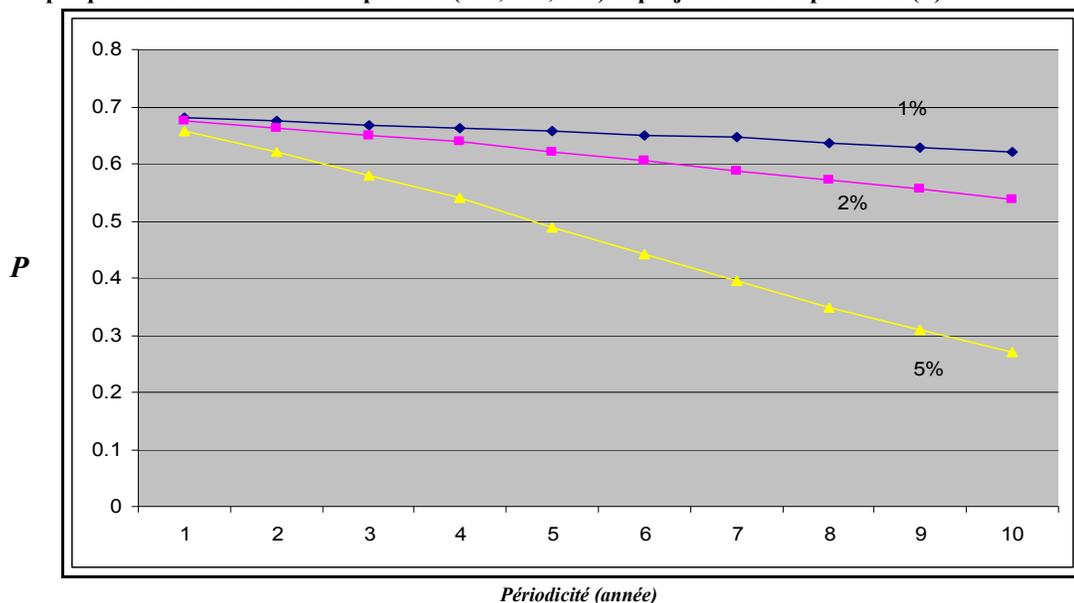
Localité	Incidence de la pauvreté	Ecart de pauvreté (PG)	Ecart de pauvreté au carré (SPG)	Coefficient de Gini	Consommation des plus riches sur celle des plus pauvres
Urbain	34.0	0.103	0.042	0.485	6.6
Rural	68.9	0.242	0.105	0.365	4.3
Bubanza	57.0	0.167	0.066	0.429	4.2
Bujumbura Mairie	28.7	0.084	0.034	0.471	6.7
Bujumbura Rural	64.3	0.187	0.073	0.320	4.3
Bururi	56.7	0.174	0.067	0.388	4.8
Cankuzo	67.7	0.238	0.105	0.352	4
Cibitoke	59.5	0.184	0.072	0.395	4.2
Gitega	68.2	0.226	0.093	0.366	4.7
Karuzi	68.9	0.244	0.106	0.333	4.8
Kayanza	75.5	0.289	0.128	0.327	3.6
Kirundo	82.3	0.322	0.148	0.257	3.8
Makamba	57.3	0.180	0.074	0.414	4.7
Muramvya	70.0	0.237	0.101	0.270	3.9
Muyinga	70.5	0.268	0.122	0.381	4.3
Mwaro	61.5	0.209	0.087	0.289	4.1
Ngozi	75.4	0.302	0.143	0.339	4.0
Rutana	72.9	0.260	0.111	0.318	4.0
Ruyigi	76.0	0.282	0.126	0.292	3.7
National	66.9	0.234	0.101	0.385	4.8

Source : QUIBB 2006.

74. Concernant la profondeur de la pauvreté, le Tableau 3 fait état d'un écart de pauvreté de 23.4% qui met clairement en évidence une situation préoccupante, pour les zones rurales en particulier. Quant aux inégalités qui minent la distribution de la consommation dans la population, le coefficient de Gini (0.385) est révélateur de l'ampleur du problème au Burundi.

75. L'augmentation de la production agricole est indéniablement l'une des voies de sortie rapide de la pauvreté qui frappe la population dans sa grande majorité. Le graphique ci-après donne des scénarii qui indiquent la trajectoire plausible du niveau de pauvreté dans les années futures pour un taux de croissance respectif de 1%, 2% et 5% maintenu et soutenu sur toute la période de la simulation.

Graphique 2 : Croissance du PIB par tête (1%, 2%, 5%) et projection de la pauvreté (P)



Source : Estimations de la Banque Mondiale.

76. Partant du niveau de pauvreté actuelle situé autour de 67%, ce graphique montre qu'il faudra environ 8 ans au minimum pour pouvoir réduire la pauvreté au Burundi de moitié à l'horizon de l'an 2016. Cet objectif ne serait atteint qu'à condition d'entretenir un taux de croissance du PIB de 5% par an. Avec des taux de croissance économique plus faible (1% ou 2%), cet objectif ne sera probablement jamais atteint. Par ailleurs, les efforts de croissance économique nécessaires à la réduction durable de la pauvreté seraient vains sans réelle politique de maîtrise de la croissance démographique. En effet, l'analyse des déterminants de la pauvreté en 2006 met en évidence l'existence d'une corrélation négative entre la taille et la composition du ménage, d'une part, et sa consommation par tête, d'autre part (voir Tableau 36).

1.5. PERFORMANCES SECTORIELLES

77. Le CSLP du Burundi a retenu quatre axes faisant partie d'une vision globale pour une croissance économique durable et la lutte contre la pauvreté. Au niveau de chaque axe, le document du CSLP reprend les politiques et actions prioritaires. Depuis l'adoption de ce dernier en septembre 2006, plusieurs activités programmées ont connu un début d'exécution au niveau des ministères sectoriels et des institutions concernées.

78. Il est donc important de faire le point sur le degré de réalisation des actions prioritaires et sur les contraintes ayant entravé ou freiné leur mise en œuvre. Cette première revue du CSLP constitue également une opportunité pour recentrer la matrice des résultats et affiner les nouvelles politiques et réformes à initier pour corriger les erreurs relevées. L'approche adoptée à cet effet consiste à passer en revue l'état d'exécution des programmes prioritaires au niveau des quatre axes articulés autour de : (i) l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ; (ii) la promotion d'une croissance durable et équitable ; (iii) la promotion des services sociaux de base et (iv) la lutte contre le VIH/SIDA.

CHAPITRE 2. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE

2.1. RENFORCEMENT DE LA PAIX, DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ

79. La nécessaire interaction paix-développement constitue l'un des fondements du CSLP. Dans ce domaine, quatre programmes centrés sur le renforcement de la sécurité étaient prévus, à savoir (i) la négociation du cessez-le feu ; (ii) la démobilisation ; le désarmement et la réintégration ; (iii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité et (iv) le désarmement de la population civile.

2.1.1. Négociation du cessez-le feu

80. Le Gouvernement du Burundi a conclu le 6 septembre 2007 un accord de cessez-le-feu global avec le PALIPEHUTU FNL, le seul mouvement armé encore actif. L'application des accords conclus a connu des retards considérables. De nombreux actes de banditisme, des meurtres et une recrudescence des embuscades routières ont en outre été observés. A la fin de l'année 2007, un délai supplémentaire de 12 mois a été accordé au Médiateur dans le conflit burundais par l'Initiative Régionale pour pouvoir relancer et terminer les négociations inter burundaises. Un directoire politique composé des Nations Unies, de l'Union Africaine et du Gouvernement burundais devait assister l'équipe de la médiation pour asseoir une méthodologie de travail permettant d'accélérer le processus de négociations. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a reconduit pour un an le mandat du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Une force spéciale de l'Union Africaine est enfin chargée de veiller à la mise en application de l'accord de cessez-le-feu.

2.1.2. Démobilisation, désarmement et réintégration

81. La politique de démobilisation et de reconversion des militaires et combattants entamée en 2003 se poursuit à travers les activités du Programme National de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (PNDRR) avec l'appui du programme MDRP/Banque Mondiale. Ce programme doit participer au retour à la paix, à sa consolidation au Burundi et dans la sous-région, et faciliter la mise en application du contenu de l'Accord d'Arusha ainsi que des différents autres accords de cessez-le feu signés ultérieurement. Pratiquement, les objectifs à atteindre sont les suivants: (i) la démobilisation, la réinsertion et la réintégration de 55.000 combattants provenant des Forces Armées Burundaises (FAB) et des Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA), (ii) la réinsertion d'environ 20.000 membres des gardiens de la paix et 10.000 combattants militants des PMPA, et (iii) la réallocation des dépenses militaires vers les secteurs économiques et sociaux.

82. Le bilan global des activités de démobilisation au 31/12/2007 fait ainsi état d'un résultat total de 20.330 personnes démobilisées, dont 506 femmes et 3.042 enfants. Selon les résultats d'un dénombrement effectué courant décembre 2007, les effectifs globaux sont établis comme suit: 27570 dans la FDN et 17693 dans la PNB, soit un effectif global de 45.263 hommes. Il s'en suit que 2.570 personnes de la FDN et 2693 de la PNB, soit au total 5263 personnes restaient à être démobilisés pour

atteindre les effectifs définitifs prévus de 25.000 au niveau de la FDN et de 15.000 en ce qui concerne la PNB.

83. Les principales activités réalisées concernent la démobilisation et la réintégration socioéconomique de 3.041 enfants associés aux forces armées et mouvements armés, l'appui des ex-combattants à travers 13 projets, le soutien des activités génératrices de revenus initiées par les ex-combattants et la formation professionnelle à l'entrepreneuriat via de petits projets. L'état de réalisation du portefeuille projets au 31/12/2007 se résume dans le Tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Etat d'exécution du programme de démobilisation

Étapes	Groupe cible	Démobilisation		Réinsertion		Réintégration	
		Plan	Réalisé	Plan	Réalisé	Plan	Réalisé
Phase I	FAB & PMPA	14.000	20.330	14.000	20.330	13.100	12.687
	<i>Adultes</i>	9.000	17.283	9.000	17.283	8.100	12.687
	<i>Enfants</i>	5.000	3.041	5.000	3.041	5.000	
	Gardiens de la paix et Militants combattants	30.000	28.383	30.000	28.383	3.000	-
	<i>Adultes</i>	27.000	28.383	27.000	28.383	-	-
	<i>Enfants</i>	3.000	-	3.000	-	3.000	-
Phase II	Force de Défense Nationale (FDN)	41.000	4.174	41.000	4.174	36.900	363
	<i>Adultes</i>	41.000	4.174	41.000	4.174	41.000	363
	<i>Enfants</i>	0	0	0	0	0	0
Total Forces Armées		55.000	24.504	55.000	41.793	50.000	13.050

Source : Banque Mondiale.

84. L'appui du BIT et de la FAO au programme de démobilisation permettra de renforcer l'assistance directe aux ex-combattants et le partenariat pour la mise en œuvre du programme. Le BIT prévoit notamment de : (i) renforcer les capacités professionnelles, entrepreneuriales et managériales de 1.200 démobilisés et de les aider à initier ou ré envisager des micro- et petites entreprises à titre individuel ou collectif selon les opportunités du milieu de réintégration, (ii) renforcer la capacité du SE/CNDRR à fournir de l'appui et à faire le suivi des ONGs dans la promotion des AGR non agricoles. De son côté, la FAO prévoit de (i) fournir aux ex-combattants 25.000 kits agricoles adaptés aux différentes conditions agro écologiques pour le démarrage des activités au courant de la première saison agricole de 2008, (ii) assurer l'assistance technique au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, au SE/CNDRR ainsi qu'à leurs partenaires à la réinsertion et à la réintégration des ex-combattants.

85. Le Secrétariat Exécutif du PNDRR a aussi signé deux accords de coopération pour assister les ex-combattants handicapés de guerre en vue d'une réhabilitation physico-médicale ainsi qu'un appui socioéconomique. Il a également procédé au financement de la réhabilitation de 56 projets d'infrastructures communautaires basées dans les régions de concentration des ex-combattants. Les perspectives restent la démobilisation et la réintégration des enfants associés au FNL, l'accélération des activités de réintégration économique de tous les combattants démobilisés et la préparation de la démobilisation dans la PNB et des FNL, ainsi que le redimensionnement de la FDN

2.1.3. Professionnalisation des corps de défense et de sécurité

86. Le Gouvernement du Burundi prévoit une réforme des corps de défense et de sécurité afin de promouvoir la création d'une armée professionnelle et républicaine en

harmonie avec l'ensemble de la population. Il s'agira de promouvoir la discipline, le respect des droits de la personne humaine et la neutralité politique par le renforcement des connaissances en leadership militaire et en droit international. Des activités de formation, en cours de mise en œuvre, vont dans ce sens. Deux contingents militaires amenés à être déployés en Somalie dans le cadre de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine ont été formés pour renforcer leur efficacité pour ce genre d'intervention. S'y est ajoutée une formation dans les domaines des droits de l'Homme et des droits de l'enfant par le BINUB, l'UNICEF et l'UNIFEM.

87. La PNB est en cours de transformation en une police de proximité ayant les capacités d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le respect des principes républicains et des droits des individus. De nombreuses formations dans les domaines de la protection des droits de l'Homme et des droits de l'enfant ont été menées à l'attention de différents corps de police par le BINUB et d'autres agences partenaires telles que l'UNICEF et l'UNIFEM. En outre, la PNB a été dotée de moyens de transmission informatiques et de matériel roulant. La mise en place d'un réseau informatique a permis de relier les services centraux de la police aux services décentralisés et de moderniser la gestion de la police pour plus de transparence. Ces mesures doivent permettre une meilleure mobilité et coordination des activités de la police, dans le but de développer une approche concertée de lutte contre la criminalité.

88. Les activités de réhabilitation de 17 camps militaires sont en cours dans la perspective du casernement des hommes de troupe. Cela permettra d'atténuer l'impact de leur présence au sein de la population, de consolider le processus d'intégration et de jeter ainsi les bases d'une amélioration réelle de la discipline et du professionnalisme militaire. Pour rendre possible cette réhabilitation, il est prévu que les 995 familles déplacées vivant dans les casernes soient réinsérées socialement. Dans cette optique, plusieurs sessions de formation ont été organisées en faveur des anciens combattants intégrés dans la FDN et la PNB.

89. Enfin, il est important de souligner que l'appartenance du Burundi à la Communauté Est Africaine comporte un effet positif sur le plan sécuritaire. La participation des FDN dans la Tripartie Plus et la CEAC en constitue une illustration.

2.1.4. Désarmement des populations civiles.

90. La prolifération des armes légères et de petits calibres au sein de la population civile constitue une des principales séquelles de la longue guerre civile que le Burundi a connue. Des estimations concordantes tablent sur 100.000 ménages en possession d'armes légères et de petits calibres. Le Gouvernement, la société civile et les partenaires au développement sont conscients de ce problème et considèrent que le pays ne peut pas retrouver une paix durable aussi longtemps que ces armes restent entre les mains de la population. C'est dans ce cadre que des comités de sécurité ont été mis en place au niveau des communes et des collines de recensement.

91. Le Gouvernement a également mis en place un cadre institutionnel et légal de désarmement qui est la commission nationale de désarmement et de la lutte contre la prolifération des armes légères. En outre, des actions de sensibilisation ont été menées par les associations d'anciens combattants. Les efforts engagés jusque-là ont permis de récupérer environ 7,5% des armes détenues illégalement. En même temps, le déminage et le retrait des Engins Non Explosés se poursuivent dans les champs minés des régions du pays où se sont déroulés des conflits. Actuellement, trois

provinces à haut risque ont été complètement déminées tandis que toutes les zones suspectes ont été nettoyées. Les populations ont par ailleurs reçu des informations utiles et ont été sensibilisées sur la problématique des mines et sur la manière de se protéger et de protéger leurs enfants. Les fouilles et perquisitions organisées ici et là s'inscrivent également dans le programme de désarmement des civils et devront être intensifiées au cours des prochaines années.

2.2. PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT, DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET D'UNE JUSTICE POUR TOUS

92. Les critiques généralement formulées à l'endroit de l'ensemble des institutions judiciaires concernent la faible indépendance de la magistrature, l'impunité, la lenteur des procédures, l'inadéquation du système et des législations avec les normes internationales, l'inexécution des jugements, la corruption, la formation insuffisante, la législation inadaptée ou lacunaire, les détentions illégales, arbitraires ou indûment prolongées, le manque d'information et de documentation juridiques ou judiciaires ainsi que l'insuffisance des moyens humains et matériels.

93. Le CSLP prévoit trois objectifs dont la réalisation doit avoir un impact sur l'instauration progressive d'un système judiciaire apte à promouvoir les bases d'un Etat de droit et à renforcer l'efficacité des institutions impliquées. Il s'agit de (i) faciliter l'accès à la justice, (ii) rétablir la crédibilité du système judiciaire et (iii) promouvoir et défendre les droits de la personne humaine.

2.2.1. Faciliter l'accès à la justice

94. Le Gouvernement s'est assigné pour objectifs de combattre l'impunité et de rendre une justice saine, rapide, et efficace. S'y ajoutent le rapprochement du justiciable de la justice, le désengorgement des cours et des tribunaux d'une part, des prisons et de l'accélération des procédures d'autre part.

95. Au cours de l'année 2007, un certain nombre de projets ont émergé: (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement de 33 Tribunaux de Résidence dans 8 provinces (Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Makamba, Muramvya, Mwaro, Rutana et Ngozi), (ii) la construction de 20 Tribunaux de Résidence et la réhabilitation de 26 autres ainsi que leur équipement dans huit provinces (Bujumbura rural, Bujumbura mairie, Bururi, Gitega, Karuzi, Kayanza, Makamba, Ruyigi), (iii) le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire à la base, et (iv) la réalisation d'une enquête population sur la manière acceptable pour les juges de faire appliquer la loi.

96. Les projets de construction et de réhabilitation des infrastructures judiciaires se sont heurtés à plusieurs contraintes liées à la lenteur des services de l'administration publique et aux différentes procédures de passation des marchés publics. La seule avancée à signaler concerne l'attribution de 33 terrains, l'élaboration des spécificités techniques et la signature des contrats.

97. Pour renforcer l'appareil judiciaire, une étude sur le fonctionnement des tribunaux de résidence a été réalisée. Deux enquêtes l'ont complétée, l'une sur la manière acceptable pour tous de juger et l'autre sur la perception de la justice de proximité. Dans le même ordre d'idées, le Ministère de la Justice a parallèlement organisé une rencontre avec les chefs des juridictions de base afin de les sensibiliser sur l'éthique, la déontologie des magistrats et la ligne de conduite à adopter.

2.2.2. Renforcer la crédibilité du système judiciaire

98. La priorité du Gouvernement est de parvenir à terme à ce que les juridictions retrouvent un rythme normal de constat des dossiers en juridiction et d'exécution des décisions judiciaires. Il est en effet primordial de réduire progressivement les cas de décisions judiciaires non exécutées afin d'éviter que la population ne recoure à des moyens extrajudiciaires.

99. L'élaboration d'une politique sectorielle par le Ministère de la Justice pour la période 2006-2010 a constitué une grande avancée. Elle permet de tracer les lignes directrices et de définir les actions pertinentes susceptibles d'améliorer les performances du système judiciaire burundais. Dans ce cadre, les options suivantes sont jugées prioritaires:

- (i) Le renforcement des capacités humaines et matérielles des cours et tribunaux afin de garantir l'instruction et/ou l'exécution rapide des décisions judiciaires, surtout pour ce qui concerne les cas des mineurs en conflit avec la loi;
- (ii) Les descentes sur les lieux dans l'objectif de remettre les bénéficiaires des décisions judiciaires dans leurs droits et de résorber les retards dans les constats des affaires en cours ;
- (iii) La mise en place de structures juridiques spécialisées notamment pour les mineurs en conflit avec la loi , pour la lutte contre les violences faites aux familles et pour la corruption;
- (iv) La promotion de l'équité entre les hommes et les femmes et d'un équilibre ethnique dans le secteur judiciaire burundais ;
- (v) L'amélioration de la connaissance et l'application du droit à travers la réédition des codes et lois, l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires ainsi que leur traduction en Kirundi ;
- (vi) La réforme du secteur de la justice ;
- (vii) La création d'un Centre de Formation et de Perfectionnement à l'intention des agents du secteur judiciaire et l'amélioration des conditions de travail et du statut des magistrats ;
- (viii) Le renforcement de la lutte contre la corruption, l'impunité et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur judiciaire ;
- (ix) L'exécution des jugements portant sur les litiges fonciers.
- (x) Le renforcement des mécanismes d'arbitrage et de justice de proximité
- (xi) Le désengorgement des prisons et la séparation des enfants d'avec les adultes et des femmes d'avec les hommes.

100. Le constat est que la plupart des activités prévues n'ont pas encore véritablement débuté en 2007. Cependant, les travaux préparatoires sont en train de prendre fin si bien qu'il y a lieu d'espérer que le démarrage effectif interviendra courant 2008.

2.2.3. Promouvoir et défendre les droits de la personne humaine

101. Malgré les efforts et quelques progrès accomplis en matière de défense des droits de l'homme, la situation reste préoccupante. Pour y remédier, plusieurs ateliers d'information et de sensibilisation sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et des droits de l'enfant ont été organisés par le Gouvernement, le BINUB, les ONG locales et internationales à l'intention de la population et des forces de

l'ordre. Dans cette optique, le Ministère de la Défense a organisé un séminaire sur les Droits humanitaires et le droit de guerre à l'endroit des officiers.

102. Une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est en préparation avec comme attribution la promotion et la protection des droits de l'homme. Par ses activités d'éducation, d'observation et par ses avis et recommandations, cette institution contribuera à sensibiliser les différentes parties prenantes sur les responsabilités et les devoirs en matière de respect des droits de l'homme. La participation active de cette institution au règlement des cas de violation des droits de l'homme devra avoir un impact réel en termes de consolidation de la paix au Burundi.

103. Parmi les progrès accomplis dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit, il y a lieu de citer notamment (i) l'accord cadre signé entre le Gouvernement et les Nations Unies pour la mise en œuvre des mécanismes de justice de transition ; (ii) la mise en place d'un comité tripartite, dont le lancement officiel a eu lieu le 2 novembre 2007, incluant les représentants du Gouvernement, des Nations Unies et de la Société Civile et chargée d'organiser les consultations nationales sur la justice de transition au Burundi; (iii) l'organisation d'ateliers régionaux d'information sur la CNIDH et (iv) l'approbation par les Nations Unies du projet d'appui aux consultations nationales dans le cadre de la justice de transition.

104. La recrudescence et l'amplification des violences sexuelles, la persistance des lenteurs dans le traitement des dossiers relatifs aux violations des droits de l'homme, l'absence de mesures spéciales de protection pour les enfants dans le domaine de la justice et le difficile démarrage des consultations populaires constituent toujours des défis majeurs à relever pour asseoir véritablement un État de Droit. Par ailleurs, la mise en œuvre de la justice transitionnelle et d'une réforme profonde du secteur de la justice sont d'une urgence impérieuse.

2.3. RÉSOUTRE LES RISQUES DE CONFLITS LIÉS AU FONCIER / GESTION DURABLE DES CONFLITS FONCIERS

105. La question foncière se pose avec acuité et se trouve aggravée par le retour des rapatriés et des déplacés dans leur milieu d'origine. A cet effet, le CSLP préconise la mise en œuvre de trois programmes axés sur : (i) la prise en compte de la dimension foncière dans la gestion des conflits ; (ii) la plus grande équité dans la gestion du patrimoine foncier et (iii) le renforcement des mécanismes de prévention et de règlement des conflits.

2.3.1. Prise en compte de la dimension foncière dans la gestion des conflits

106. La majorité des problèmes enregistrés dans les juridictions burundaises sont des problèmes fonciers. Selon les résultats de l'enquête de 2007 sur la traçabilité des dépenses publiques dans les secteurs de la justice, de l'éducation et de la santé, ils représentent environ 94,4% de l'ensemble des affaires. Les relevés des recours dans les différentes juridictions montrent également la prédominance des problèmes fonciers ainsi qu'il ressort des données reprises dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Problèmes fonciers enregistrés dans les recours des juridictions

Niveau de juridiction	Problèmes fonciers dans les recours auprès de la juridiction (%)
Cours d'appel/Cours administrative	71,4
Tribunal de grande instance	52,4
Tribunal de Travail/Commerce	33,3
Tribunal de résidence	59,5
Ensemble	56,3

Source : ISTEERU, Enquête PETS-2008.

107. Ces problèmes fonciers, qui opposent souvent entre elles les familles ou les populations voisines, sont à l'origine de véritables foyers de tension, voire des conflits violents, qui peuvent dégénérer en rixes meurtrières dont les médias locaux font abondamment écho depuis quelques années. Le Gouvernement est conscient de l'urgence nécessaire de prendre les devants en vue d'une recherche de solutions durables aux risques de tensions liées à la question foncière dans le pays. La prévention à la base constitue à cet effet l'approche privilégiée. Les tribunaux classiques sont déjà très engorgés, ralentis par de lourdes procédures. Le règlement des conflits fonciers par des mécanismes alternatifs, organisations de la société civile, élus communaux ou *Bashingantahe*, sages qui suivent les coutumes et usages locaux de conciliation, et la Commission Nationale des Terres et Autres Biens, joue un rôle important dans le maintien de la paix sociale.

2.3.2. Plus grande équité dans la gestion du patrimoine foncier

108. Une enquête de décembre 2007 a révélé l'existence de 16429 ha de terres non exploitées, 30896 ha de terres illégalement attribuées et 110961 ha de terres accaparées. La vérification des documents d'attribution est en cours et pourra confirmer la véracité des données fournies par cette enquête.

109. En 2007, le PNUD a financé et piloté une mission internationale d'étude sur « La problématique foncière et les solutions alternatives face aux défis de la réintégration ». Cette étude donne des pistes de solutions comme : (i) l'affirmation claire de la volonté politique de l'Etat à gérer la question foncière et la mise en place d'un processus participatif d'élaboration de la politique foncière ; (ii) la promotion de la gouvernance foncière et la modernisation de l'administration foncière ; (iii) l'appui aux mécanismes de gestion/règlement des conflits notamment par la sécurisation foncière ; et (iv) l'équité dans la répartition des terres.

110. Le code foncier de 1986 demeure en vigueur avec ses lacunes importantes et ses dispositions qui prêtent à des interprétations variées. La mise en place du Comité Technique Interministériel Elargi pour la rédaction d'une Lettre de politique foncière et la révision du Code foncier va permettre d'adapter le Code aux problèmes actuels. De même, le financement de projets de sécurisation foncière au niveau provincial dans le cadre de la décentralisation favorise l'ajustement des procédures administratives foncières à la réalité d'analphabétisme et de pauvreté de la population rurale.

111. Comme le projet de loi sur les successions, les libéralités et les régimes matrimoniaux n'a toujours pas été adopté, les femmes ont toujours des difficultés d'accès à la terre. Suite aux crises successives, le nombre de femmes chef de ménage est cependant élevé. Les enfants orphelins ou chefs de ménage n'ont pas non plus

accès à une justice qui leur assure la pleine défense et application de leurs droits à la succession.

2.3.3. Renforcement des mécanismes de prévention et de règlement des conflits

112. Les mécanismes alternatifs de règlement des conflits fonciers, à travers les organisations de la société civile, les *Bashingantahe* ou la CNTB, favorisent les médiations et résolutions pacifiques. Les litiges ainsi réglés par une justice consensuelle, rapide et de proximité contribuent aussi au désengorgement des tribunaux classiques.

113. La mise en place de la commission interministérielle pour la réforme agraire pourrait favoriser la clarification des conflits de compétences ministérielles. Les 23 membres au niveau central de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) sont seuls habilités à entériner les propositions de solutions ou de décisions des parties, ce qui limite d'autant la capacité de la Commission à clore les dossiers instruits. Bien plus, le fait que des juges, notamment de Grande Instance, font partie des commissions provinciales de conciliation constitue un handicap majeur quant à l'impartialité de ces derniers, lorsqu'un des plaignants décide de recourir à la justice. Les règlements sont finalement freinés par la lenteur des procédures de la justice et l'absence d'un mécanisme de proximité simplifié et spécialisé dans le contentieux foncier.

2.4. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

2.4.1. Promouvoir la gouvernance politique

114. Les objectifs spécifiques retenus dans le cadre de la gouvernance politique visent à (i) renforcer les capacités des institutions élues ; (ii) promouvoir la décentralisation et renforcer la participation citoyenne ; (iii) renforcer l'obligation des responsables de l'Etat et des élus de rendre compte ; (iv) adapter les systèmes électoraux à l'évolution sociopolitique.

2.4.1.1. Renforcer les capacités des institutions élues

115. Plusieurs sessions de formation ont été organisées en faveur des parlementaires et des élus locaux en particuliers sur la gestion comptable, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la justice transitionnelle et la résolution pacifique des conflits. De même, la plupart des membres des conseils communaux et des administrateurs communaux ont reçu des formations sur la gouvernance et la décentralisation. Le Sénat a organisé des descentes au niveau des provinces afin d'échanger avec les élus locaux sur la décentralisation et sur la possibilité de créer une association des élus locaux dans tout le pays.

116. Après l'évaluation des besoins et des contraintes que connaissent les administrations communales en termes d'outils de travail et de moyens logistiques, un manuel sur la gestion financière et administrative a été élaboré ainsi qu'un guide national de planification communale. Suite à un effort conjoint de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l'Union Européenne, 70 bureaux communaux ont été construits au cours de 2007. Les autres outils de formation sont en train d'être élaborés à l'endroit des communes. C'est notamment le cas des outils de maîtrise

d'ouvrage et de gestion administrative et financière. En ce qui concerne le renforcement des capacités logistiques, l'appui financier de l'IFS a permis la dotation du mobilier de bureau aux communes tandis que le Gouvernement a mis à disposition des moyens de déplacement.

2.4.1.2. Promouvoir la décentralisation et renforcer la participation citoyenne

117. Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de la promotion de la politique de décentralisation et de la participation citoyenne. Une lettre de politique nationale sur la décentralisation et le développement communautaire a été élaborée et adoptée par le Conseil des Ministres. Ce document définit une esquisse du cadre institutionnel de la politique de décentralisation ainsi que la vision burundaise du développement communautaire.

118. En prélude à l'organisation des états généraux sur la décentralisation qui devraient se tenir en 2008, une étude portant sur l'état des lieux de la décentralisation a été réalisée. Cette étude a dégagé 4 axes à savoir : (i) le cadre juridique ; (ii) le montage institutionnel ; (iii) les mécanismes de financement ainsi que ; ((iv) la redevabilité et le mode de désignation. Cette dernière rapporte des informations de base nécessaires à l'élaboration du Document de Politique Nationale de Décentralisation. L'objectif clairement affiché de la tenue des états généraux est de faire participer le maximum de citoyens au processus d'élaboration du document de politique nationale de décentralisation.

119. Le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) et du Plan d'Actions Triennal (PAT) de mise en œuvre de la décentralisation sont les produits essentiels attendus de ces états généraux. Le DCPND définira les orientations stratégiques majeures de la politique de décentralisation et des actions à envisager pour le long terme (8 à 10 ans). Par contre, le PAT sera un outil de mise en œuvre de la politique de décentralisation pour le court terme (3 ans). Dans cette optique, toutes les ONGs devront, dans leurs interventions, privilégier les actions prioritaires retenues dans le cadre des plans communaux. Leur implantation géographique sera dictée par la nécessaire équité qui doit être établie au niveau des différentes provinces du pays.

120. Force est toutefois de constater que les capacités techniques sont assez faibles au niveau des communes. Il faudra accompagner la décentralisation par une déconcentration afin de renforcer les compétences aux niveaux locaux. De plus, le fonds national d'investissement communal que le Gouvernement a mis en place a été conçu pour soutenir les projets prioritaires des communes. Il reste à lui doter de ressources financières suffisantes pour la pleine réalisation de ses missions.

2.4.1.3. Renforcer l'obligation des responsables de l'Etat et des élus de rendre des comptes à la population

121. La loi communale en vigueur prévoit deux réunions par an pour dresser le bilan des activités. Ces rencontres sont ouvertes aux conseils de colline et aux représentants des associations œuvrant dans la commune. A cette occasion, l'autorité communale informe la population sur la situation politique, sociale et économique prévalant dans la commune. Les participants peuvent suggérer des solutions à adopter et la ligne de conduite à privilégier. En réalité, cette disposition n'est pas rigoureusement respectée quant à la fréquence des réunions et au contenu des messages. C'est pourquoi une action soutenue de sensibilisation à la fois au niveau

des élus et à celui de la population est nécessaire pour que cette concertation soit effective.

2.4.1.4. Adapter les systèmes électoraux à l'évolution sociopolitique

122. Le système électoral (liste bloquée) n'exige pas que les responsables soient redevables à l'égard des électeurs. C'est pourquoi les réformes à envisager devront renforcer la compétition et instaurer un système de sanction pour tracer clairement une ligne de redevabilité.

2.4.2. Promouvoir une administration publique efficace

123. La réalisation de cet objectif se fonde sur les actions suivantes : (i) renforcer les capacités organisationnelles de l'administration publique ; (ii) rapprocher les services publics des usagers ; et (iii) réduire les conflits de travail au sein de l'administration publique.

2.4.2.1. Renforcer les capacités organisationnelles de l'administration publique

124. La création de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) s'inscrit dans le cadre des programmes de renforcement des capacités des institutions et structures de l'administration publique. Durant la première phase, les réalisations ont concerné la mise en place du personnel et l'élaboration des programmes de formation.

125. L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) a été mis en place dans le but de renforcer les capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sur le marché du travail et de l'emploi. Cette structure permet de redynamiser le service chargé des statistiques au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, d'assurer la formation du personnel et de fournir du matériel de travail.

2.4.2.2. Rapprocher les services publics des usagers

126. Le Gouvernement a initié un Programme National de Décentralisation dans le souci de rapprocher les services publics des usagers et de leur faciliter ainsi la participation aux prises de décision sur des problèmes de développement. Dans ce cadre, le processus de délocalisation et de déconcentration des services publics se poursuit. Les bureaux provinciaux de la Fonction Publique sont déjà opérationnels dans les provinces de NGOZI, GITEGA et BURURI. De même, l'administration du travail a ouvert les bureaux de GITEGA et NGOZI tandis que l'INSS et la Mutuelle de la Fonction Publique ont des antennes dans la majorité des provinces. L'INSS assure déjà les prestations de pensions au niveau des chefs-lieux des communes.

2.4.2.3. Réduire les conflits de travail au sein de l'administration publique

127. Le Gouvernement a toujours cherché à maintenir le dialogue avec les représentants syndicaux des travailleurs afin de préserver un climat social assaini. Un cadre permanent de dialogue entre les syndicats des agents publics et le Gouvernement a ainsi été établi. Le programme de travail défini à cet effet suit le plan d'actions élaboré. Il a pour objectif de renforcer les capacités des partenaires sociaux

en vue de la redynamisation des cadres de dialogue social indispensables pour asseoir la paix dans le monde du travail.

2.4.3. Promouvoir la gouvernance économique

2.4.3.1. Créer un environnement institutionnel et légal favorable à la bonne gouvernance

128. Soucieux d'endiguer le phénomène de corruption, le Gouvernement Burundais a déjà pris quelques initiatives en matière législative. Il s'agit de (i) la révision du code de l'organisation et de la compétence judiciaire du 17 mars 2005, (ii) la promulgation de la loi n° 1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes, (iii) la promulgation de la loi n°1/27 du 03 août 2006, portant création, organisation et fonctionnement de la Brigade Spéciale Anti-Corruption, (iv) la signature du décret n°100/339 du 13 novembre 2006, portant création des commissaires régionaux de la Brigade Spéciale Anti-Corruption et (v) la création de la Brigade Anti-Corruption.

129. La Brigade Spéciale Anti-Corruption a démarré ses activités la deuxième quinzaine du mois de Mars 2007. La Brigade et la Cour Anti-Corruption ont reçu des véhicules, du matériel informatique et ont bénéficié d'une formation en audit, comptabilité et passation des marchés. Des échanges d'expérience ont été également organisés en Afrique du Sud. Le handicap majeur pour la Brigade Anti-Corruption est lié au fait que les 8 commissariats qui devraient être implantés à l'intérieur du pays ne l'étaient pas encore faute de moyens financiers et matériels. Depuis le démarrage de ses activités en mars 2007, elle a pu enquêter et transmettre au parquet général près la Cour Anti corruption et au parquet de Gitega 18 procès-verbaux d'infraction. Ces 18 dossiers relèvent un préjudice de 375.930.441 Fbu au Trésor Public. Sur ce montant, 119.554.189 Fbu ont été recouvrés au profit du Trésor.

130. Au début de 2007, l'Inspection Générale de l'État ne comptait en son sein que 17 Inspecteurs, obligés de répondre à diverses sollicitations en matière de contrôle. Au mois de juin 2007, 53 nouveaux inspecteurs ont été recrutés, portant leur effectif à 70. L'Inspection Générale de l'État a pu, au cours de l'exercice 2007, produire 54 rapports et 38 notes. C'est le suivi de ces rapports et notes, dont la qualité est pourtant avérée, qui reste à renforcer. L'exécution des recommandations et la mise en application des sanctions administratives ou pénales sont toujours très lentes, voire inexistantes.

2.4.3.2. Assainir la gestion des finances publiques et des marchés publics

131. Des mesures spécifiques visant à accroître les capacités nationales à générer plus de ressources publiques avaient été précisées lors de l'élaboration du CSLP. Elles étaient essentiellement orientées vers (i) l'extension de la taxation aux activités qui échappaient encore à la fiscalité afin d'arriver à un système fiscal efficace et à des taux d'imposition rentables ; (ii) la réduction des exonérations fiscales et douanières ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière ; (iv) l'amélioration de l'identification des contribuables par l'adoption d'un système d'Identifiant Unique ; et (v) la préparation et la mise en place d'un système de Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA) ainsi que la création d'un Office des Recettes pour une meilleure performance.

132. Ces réformes s'inscrivent dans la dynamique d'intégration du Burundi dans les ensembles régionaux tels que l'East African Community (EAC). L'adoption d'un nouveau code douanier, le début d'exécution du plan d'action visant le renforcement de la Direction des Douanes et la réalisation des études d'impact en rapport avec la mise en application du TEC et l'introduction de la TVA sont les principaux programmes engagés dans la recherche de plus d'efficacité du système douanier.

133. Parallèlement, des avancées significatives ont pu être enregistrées en ce qui concerne l'élaboration du Code Général des Impôts, du Code de la Procédure Fiscale et de la Charte du Contribuable, l'étude d'impact budgétaire et économique de l'entrée du Burundi dans l'EAC, la préparation des textes relatifs à l'introduction de la TVA, et l'application de l'informatique qui permet désormais un suivi sécurisé du recouvrement.

134. Des dispositions ont été prises pour rationaliser la fiscalité indirecte et les exonérations fiscales. La loi budgétaire 2008 intègre à cet effet : (i) la mise en place de la taxe sur la télédistribution ; (ii) la création d'une taxe hôtelière et touristique ; (iii) la suppression de la taxe de transaction sur les mutations immobilières ; et (iv) la réduction des droits de mutations sur les ventes immobilières de 6 à 3%. Le programme des réformes devra à terme être consolidé dans le triple objectif d'améliorer les systèmes de collecte des recettes fiscales, d'assurer une intégration réussie dans l'EAC et d'accroître les ressources nationales destinées à la réduction de la pauvreté. A cet effet, il sera nécessaire : (i) d'accélérer les procédures de mise en place de la TVA, d'adoption du Tarif Extérieur Commun et de création de l'Office des Recettes ; (ii) de moderniser les services chargés des douanes et des impôts notamment par un système informatique approprié, tout en assurant une coordination efficace entre eux ; et (iii) de prendre les mesures nécessaires à l'élargissement de l'assiette fiscale.

135. La gestion prudente du budget, la maîtrise salariale et la transparence représentent des aspects essentiels de la politique du Gouvernement. Celui-ci a déjà engagé de nouvelles mesures axées sur une bonne maîtrise et une gestion efficiente des dépenses publiques. Ces mesures s'articulent essentiellement autour de : (i) la limitation des rémunérations par le biais du programme de démobilisation ; (ii) la rationalisation de la gestion du personnel de l'Etat qui comprend le lancement du recensement physique des fonctionnaires et le transfert de la gestion de la solde au Ministère des Finances; (iii) la mise en place d'un système de gestion informatisé de la dette extérieure et (iv) l'établissement d'un plan de trésorerie pour améliorer la gestion de la trésorerie. Ces mesures constituent des progrès importants.

136. La révision de la loi organique aura un impact réel sur l'efficacité de la gestion des finances publiques. Elle sera renforcée par des textes relatifs à la comptabilité publique, au contrôle et à l'audit ainsi qu'aux procédures de préparation et de présentation des projets de loi de finances. La réalisation des audits sur les dettes croisées entre le Gouvernement et les sociétés pétrolières et sur l'utilisation des ressources mises à disposition au titre de l'initiative PPTE marquent la volonté du Gouvernement de consolider les principes du respect de la transparence dans la gestion des finances publiques. La mise en application des plans d'action préconisés à travers ces deux audits permettra de redresser et d'éviter à l'avenir les erreurs constatées.

2.4.3.3. Améliorer le pilotage des politiques économiques

137. La révision du modèle INPLABU a permis de mettre au point une application qui devrait non seulement servir à la planification et aux prévisions, également à des analyses d'impact économique et social. L'équipe de modélisation macroéconomique mise en place à cet effet devrait bénéficier des appuis appropriés pour devenir réellement opérationnelle. De plus, il est important de noter la poursuite du processus d'élaboration de l'étude prospective Burundi 2025 dont les études sur les rétrospectives et les scénarii ont été adoptés en décembre 2007 et la disponibilisation d'un rapport portant sur l'évaluation des besoins pour atteindre les OMDs.

2.4.3.4. Rationaliser la gestion des entreprises publiques

138. La SCEP a élaboré un programme de privatisation des SPP pour la période 2006-2007. Le programme met en exergue la privatisation des sociétés ci-après : Air Burundi, Abattoir public de Bujumbura, COGERCO, COTEBU, OCIBU, ONATEL, ONAPHA OPHAVET, OTB, REGIDESO, Hôtel Source du Nil, SIP, SOSUMO, ALM, LNBTP SOCABU, UCAR, SBF. Les réformes basées sur le désengagement de l'Etat des secteurs productifs datent de 1986. Les résultats restent néanmoins insuffisants. Pour l'année 2007, les évaluations étaient terminées pour une société d'assurance (UCAR), une société sucrière (SOSUMO), une banque de développement (SBF) et un abattoir (APB). Des appels d'offres ont été lancés pour la vente des titres de l'Etat dans les entreprises OCIBU et BCC. Pour le COTEBU, le Gouvernement est à la recherche d'un partenaire stratégique. La loi portant privatisation a été révisée pour permettre un désengagement rationnel de l'Etat des secteurs productifs. Afin de rendre opérationnel l'ensemble du processus de privatisation, une étude a été commanditée en vue de clarifier le cadre institutionnel le plus approprié.

2.4.3.5. Renforcer les structures institutionnelles de contrôle interne et externe de lutte contre la corruption

139. Des systèmes de contrôle interne ont été instaurés au Ministère des Finances tandis que des directives ont été données pour que de telles dispositions soient étendues à tous les Ministères. La Cour des comptes a terminé les travaux d'audit des comptes de l'exercice 2007 tandis que les membres de la Commission Finance des deux chambres du Parlement ont suivi des séances de formation sur le processus budgétaire et les procédures de passation du marché.

2.4.3.6. Renforcer le rôle de la société civile dans la gouvernance économique de l'Etat

140. La société civile à travers certaines associations de consommateurs et/ou de lutte contre la corruption, sans oublier les critiques des médias, a élevé la voix pour dénoncer des malversations économiques ou des actes de mauvaise gouvernance. Le Gouvernement s'efforce de renforcer un véritable partenariat avec la société civile pour une lutte concertée et efficace contre les malversations financières.

CHAPITRE 3. PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE

3.1. RELANCE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DE LA PISCICULTURE

141. La croissance économique du Burundi se fonde principalement sur : (i) la relance des cultures vivrières et d'exportation ; (ii) le développement de la production animale ;(iii) le développement de l'apiculture, de la pêche ; et (iv) la relance de la pisciculture.

3.1.1. Relance des cultures vivrières et d'exportation

3.1.1.1. Cultures vivrières

142. La production vivrière totale a augmenté entre 2006 et 2007. En effet, l'estimation de cette production pour ces années respectives est passée de 3641 à 3756 milliers de tonnes, soit un accroissement de 3,0% (voir Tableau 6). Ce taux de croissance est pratiquement égal au taux de croissance démographique estimé à 2,9% par an. L'amélioration de la production vivrière est imputable à une pluviosité satisfaisante et à certaines actions visant à redynamiser le secteur vivrier. Il s'agit en particulier des campagnes de sensibilisation, du renforcement de l'encadrement et de la diffusion de souches de cultures plus résistantes aux maladies (boutures de manioc tolérantes à la mosaïque sévère). D'autres actions critiques ont concerné la production de semences (riz et sorgho de qualité), la réhabilitation des marais (350 ha) et la construction d'infrastructures communautaires de stockage. En outre, les ménages vulnérables ont bénéficié d'une assistance au titre des cultures clés (80000 plants fruitiers, plus de 14 millions de boutures de patate douce, 10 tonnes de semences d'arachide et reprise de la culture de colocase).

143. **Malgré ces actions de revitalisation, des contraintes structurelles** ont freiné le relèvement réel de la production vivrière. Parmi ces contraintes, il y a lieu de déplorer la faible intensification des productions, l'atomisation des terres cultivables, la faible maîtrise de la gestion de l'eau, et les problèmes de conservation et de transformation post-récolte. A cela, il faut ajouter le faible accès des agriculteurs au crédit et le manque de compétitivité des nombreux produits agricoles. Enfin, l'encadrement et la coordination des interventions dans le secteur agricole sont insuffisants et inadéquats. Les tendances indiquées dans le tableau qui suit illustrent les difficultés du secteur agricole à dégager un surplus significatif permettant de satisfaire les besoins alimentaires de la population.

Tableau 6 : Evolution de la production vivrière au Burundi (1 000 tonnes).

	88-93	2004	2005	2006	2007	2008	Variation	
	(Moy.)					(Prév.)	2008 /2007	2008 /88-93
Céréales	298	280	290	282	290	289	-0.3	-3.0
Légumineuses	369	252	250	238	239	232	-2.9	-37.1
Racines et tubercules	1433	1649	1575	1458	1518	1573	3.6	9.8
Bananes et plantain	1563	1590	1636	1663	1709	1779	4.1	13.8
Total (1)	3663	3771	3751	3641	3756	3873	3.1	5.7
Croissance (%)	-	2.9	-0.5	-2.9	3.2	3.1	-1.4	-
Population (2)	5743247	7565782	7858791	8173070	8062413	8275166	2.6	44.1
1000*(1)/(2)	0.64	0.50	0.48	0.45	0.47	0.47	0.5	-26.6

Source: FAO, MINAGRI et Word Development Indicators.

144. Des actions complémentaires ont été lancées pour soutenir la politique de revitalisation de la production vivrière en 2007. **Premièrement**, il a été question de mettre en place un système de suivi-évaluation. Cette initiative a donné lieu à l'organisation du Forum National sur les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage pour une Sécurité Alimentaire Durable au Burundi. Le Gouvernement a également soutenu la création d'un système performant permettant de suivre et d'évaluer efficacement la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Développement Rural. Un inventaire des gaz à effet de serre a été conduit parallèlement au renforcement du centre Multi Média. Plus spécifiquement, le renforcement de la recherche agronomique (CNTA) et la formation des cadres et agents dans les domaines clés (utilisation de logiciels et contrôle des normes et de la qualité) ont contribué à la modernisation du système de production agricole. **Deuxièmement**, l'encadrement a été amélioré grâce au recrutement des moniteurs agricoles pour les provinces de Bubanza, Kayanza, Karusi, Muramvya, Mwaro, Ngozi, Gitega, et Cibitoke. Une formation a été dispensée dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Karusi, Kayanza, Kirundo, Muyinga, Mwaro et Ngozi. Le renforcement de l'encadrement agricole s'est concrétisé par l'affectation des moniteurs agronomes dans toutes les communes et toutes les collines de recensement. Toutefois, l'efficacité de ces moniteurs agronomes est réduite par l'absence de programme précis d'activités, la supervision insuffisante de la hiérarchie et le manque de motivation.

145. La promotion des intrants agricoles a été intensifiée afin de mieux accompagner la relance de la production vivrière. Pour accroître l'accès à ces intrants, les actions suivantes ont été privilégiées : (i) la réhabilitation et la mise en valeur des Centres Semenciers dans 15 DPAAE ; (ii) la multiplication rapide et la distribution du matériel sain du manioc ; (iii) l'appui et la relance du secteur semencier au Burundi ; (iv) le contrôle de la qualité des semences en Laboratoire ; (v) l'enquête sur l'importation, la consommation et/ou la vente des pesticides ; (vi) la mise en place des porte-greffes d'agrumes et de manguiers ; (vii) l'entretien du parc à bois et la collecte du matériel végétal et agricole ; et (viii) la production des semences améliorées.

146. La première année de mise en œuvre du CSLP est également marquée par la poursuite du programme d'irrigation. Il y a lieu de mentionner l'octroi de 280 pompes à pédales qui ont facilité l'irrigation des marais des Lacs du Nord en province de Kirundo. Elles ont également permis d'irriguer 158 ha, de réhabiliter le canal de Murambi et le réseau d'irrigation de Rugombo. Par ailleurs, le programme d'irrigation a permis de tracer un nouveau canal long de 3 km à Kirundo.

147. Malgré un accroissement global de la production en 2007, la sécurité alimentaire de la population rurale au Burundi est restée dangereusement précaire. A l'origine de cette précarité, la forte baisse de la production de légumineuses (-37%) dominée par le haricot sec. Cette denrée est la principale source de protéines d'origine végétale dans le pays. De plus, la dépendance croissante des ménages au marché à des fins alimentaires est l'une des réalités fortes de l'année 2007. Elle vient confirmer l'insuffisance des récoltes pour la couverture des besoins alimentaires de la population et démontre les limites du système agricole burundais qui est principalement vivrier. De surcroît, la flambée des prix des produits alimentaires, qui s'est renforcée au cours de l'année 2007, a compliqué davantage la situation nutritionnelle en particulier pour les ménages à faible revenu.

148. L'accroissement soutenu de la production vivrière est donc un objectif vital à atteindre très rapidement. Pour cela, la mise en œuvre d'une politique cohérente de maîtrise et de gestion de l'eau s'avère être d'une nécessité impérieuse. L'identification des actions à adopter pour la réalisation efficace d'une telle politique revêt une importance toute particulière. Parallèlement, l'accroissement des rendements des exploitations agricoles grâce à la mise à disposition régulière d'intrants de qualité est une priorité essentielle pour le rétablissement de l'équilibre alimentaire. De plus, il est fondamental de préserver les acquis développés par les projets de développement existants afin d'éviter que leur clôture n'entraîne la perte des compétences accumulées. Par ailleurs, la poursuite des programmes de recherche est à encourager pour l'amélioration continue du rendement des terres. Dans cette optique, il faut accélérer la fertilisation des sols, accroître les connaissances sur le climat et mettre à disposition des semences sélectionnées de qualité et à temps.

3.1.1.2. Cultures d'exportation

149. **Pour les cultures d'exportation**, les réformes en cours d'exécution poursuivent trois grands objectifs. Il s'agit de l'amélioration de la qualité, de l'augmentation des prix au producteur et de l'ouverture à la concurrence en faveur d'une plus grande compétitivité. De même, la mise en place d'un programme de diversification des produits exportables est impérative. Concernant les résultats observés, la production de café marchand pour la campagne 2007/2008 a été de 8.000 tonnes. Pour la campagne 2008/2009, les estimations optimistes tablent sur une production de 30.000 tonnes. Le phénomène de cyclicité constitue l'explication principale de cette augmentation. Néanmoins, il faut reconnaître aussi que l'encadrement a été amélioré et que la sensibilisation de la population sur l'entretien des plantations a été intensifiée.

150. L'agrandissement des plantations caféières est l'un des préalables à la redynamisation de la production de café. Dans cette optique, le processus de privatisation des outils de production, qui est déjà engagé, vient d'être relancé par l'ouverture complète de la commercialisation à la concurrence. De même, une stratégie de vente des stations de lavage a été lancée et devra permettre au

Gouvernement d'identifier la meilleure option qui permettra de pérenniser la filière et garantir un prix rémunérateur aux caféiculteurs. En cédant ses parts au secteur privé, à terme, l'Etat se consacrera à la régulation de la filière. Pour faciliter cette transition, les travaux suivants ont été menés, à savoir : (i) l'étude diagnostique de compétitivité de la filière ; (ii) l'étude sur les stations pilotes pour la production du café de spécialité ; (iii) la formulation d'une stratégie de communication ; (iv) l'étude sur la prévention des risques de conflit ; et (v) l'audit des campagnes café 2004-05 et 2005-06.

151. D'importantes avancées sont à signaler notamment au niveau de la confection du règlement des ventes qui établit l'entière concurrence des opérations de vente du café. Cette concurrence s'applique aussi aux associations de caféiculteurs qui participent activement à la défense des prix aux producteurs. Les réformes de libéralisation entreprises ont déjà porté leurs fruits puisque le prix au producteur n'a cessé de s'améliorer. Le prix de cerises est ainsi passé de 150 Fbu au cours de la campagne 2005/2006 à 300 Fbu pour la campagne 2007/2008. Il est néanmoins fondamental que le Gouvernement trouve une solution durable au problème de cyclicité de la production de café pour stabiliser et accroître les rendements.

152. Concernant la culture du thé, la production de l'année 2007 s'est élevée à 6.858 tonnes de thé sec contre des prévisions de 7.300 tonnes. Le taux de réalisation est donc de 94%. Les prévisions n'ont pas été atteintes dans toutes les unités de production suite à l'arrêt prolongé des pluies et à une carence nutritionnelle manifeste, après plus de trois ans sans application d'engrais. Cependant, par rapport à l'année 2006, la production de l'année 2007 a augmenté de 8%. Dans le même temps, le prix au producteur a stagné se situant à 110 Fbu/kg de feuille verte depuis 2003.

153. Le Gouvernement a entrepris un programme de redressement du secteur du thé. Ce programme s'inscrit dans la stratégie de réforme du secteur et prévoit la libéralisation, l'ouverture au privé et le désengagement progressif de l'Etat. Au titre des réalisations, il y a lieu de noter d'abord qu'un comité des réformes de la filière thé a été créé et qu'un plan d'actions a été adopté pour servir de feuille de route. Pour rappel, la réforme de cette filière concerne : (i) la restructuration de l'OTB et la libéralisation de l'outil de production ; (ii) la privatisation de la filière et l'accroissement de la compétitivité de l'industrie du thé ; (iii) la réhabilitation de l'outil de production et le traitement des questions énergétiques ; (iv) le renforcement des capacités des intervenants et la mise sur pied d'une campagne de communication. Ensuite, il importe de signaler une étude sur l'accroissement de la compétitivité de l'industrie du thé qui a été réalisée en 2007. En outre, les rapports définitifs portant sur des études additionnelles sont en voie de finalisation. Il s'agit en particulier des rapports sur l'audit comptable et financier et de redressement des comptes de l'OTB (exercices 2005 et 2006), sur l'analyse du système de contrôle interne de l'OTB, et sur l'audit technique et financier et l'étude diagnostique et de prévention des risques de conflits dans le processus de réformes de la filière thé au Burundi..

154. Concernant la culture du coton, la production obtenue en 2007 a baissé de 6% par rapport à celle de 2006 (2.870 tonnes contre 3.037 tonnes). Les prévisions de production cotonnière pour 2008 sont estimées à 3.500 tonnes suite aux différentes actions adoptées par la Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO) au cours de l'année 2007. Parmi les plus importantes, figurent l'extension des emblavures (4.500 ha en 2008 contre 3.905 ha en 2007), l'augmentation des prix au producteur (200 à

230 Fbu par kg), l'octroi des primes aux meilleurs producteurs et encadreurs, et la mise en place d'une facilité de crédit pour l'acquisition d'engrais et de tôles.

155. Quant à la production d'huile de palme, les tendances témoignent d'une diminution de 7% en 2007 par rapport à 2006, passant de 13.771 tonnes à 12.773 tonnes. Cette chute de la production est essentiellement due au vieillissement des palmeraies mais aussi au phénomène de cyclicité. Comme actions principales à retenir, il faut signaler la mise en place de nouvelles pépinières réalisées par les palmiculteurs qui sont appuyés par PRASAB. Ces pépinières permettront de relancer la production d'huile grâce à la plantation d'une nouvelle palmeraie de 3000 ha. L'Union Européenne et le FIDA interviennent également dans le programme de relance de la culture du palmier respectivement à travers le projet STABEX et le PTRPC. Le prix au producteur, qui se situait entre 600 et 880 Fbu/litre en 2006, est resté au même niveau pour l'année 2007.

156. La politique de diversification des exportations est au cœur de la stratégie de développement des volumes exportés. Cette politique n'a pas encore atteint les impacts souhaités (voir Tableau 7). Cependant, des progrès sont observables au niveau des flux commerciaux sur les poissons, les animaux vivants, les peaux brutes et les produits hortofruticoles. L'insuffisance des résultats observés se traduit par l'inertie de la structure des exportations qui continue de faire la part belle aux cultures traditionnelles, le café représentant à lui seul plus de 68% du total des exportations fin 2007. Pour identifier de nouvelles opportunités d'exportation, des études relatives à la compétitivité de la filière sucrière et des produits hortofruticoles ont été réalisées en 2007.

Tableau 7 : Structures des exportations (millions de Fbu).

Marchandises	2004		2005		2006		2007	
	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur
Produits primaires	86,8	45751,6	91,1	57132,2	95,8	57846,6	95	51203,4
Café marchand	61,4	32341,6	69,5	43586,6	67,7	40838,2	68,2	32656,8
Coton	-	-	3,1	1919,4	2,0	1211,2	2,7	1470,2
Peaux brutes	0,5	284,8	0,7	458,8	2,6	1574,3	5,5	3823,6
Thé	21,3	11245,8	15,2	9564,8	17	10238,4	14,4	9924,5
Produits manufacturés	13,2	6937	8,9	5605,5	4,2	2513	5	3422,4
Total	100	52688,6	100	62737,7	100	60359,6	100	54625,8

Source : Rapport annuel de la BRB, 2007.

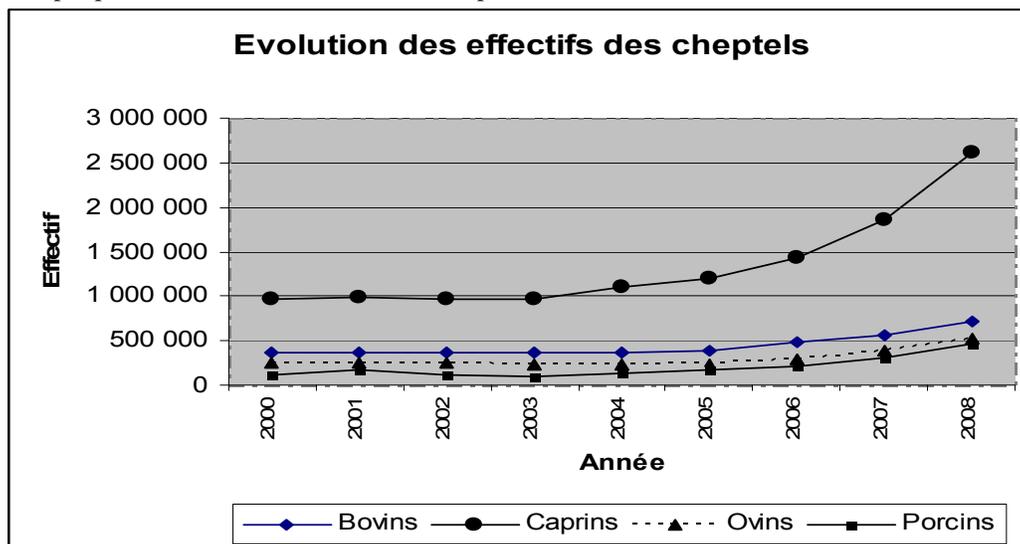
3.1.2. Développement de la production animale

157. Pour reconstituer les capacités de production alimentaire, les efforts engagés se concentrent actuellement sur la promotion de l'élevage à cycles courts et la relance de l'élevage bovin (voir Graphique 3 plus bas). Le Gouvernement et les bailleurs espèrent ainsi augmenter la consommation de protéines animales tout en améliorant les revenus. Par ailleurs, en plus des effets bénéfiques sur l'environnement, cette politique active, qui intègre les femmes dans le développement, a des conséquences positives en termes de lutte contre la pauvreté. En effet, les programmes de repeuplement et de développement de l'élevage doivent tenir compte de l'amenuisement des possibilités de pâturage. Une réorientation vers un système d'élevage en stabilisation s'impose de plus en plus.

158. Les actions menées pour la reconstitution des capacités de production de l'élevage ont été de deux natures. **D'une part**, concernant les élevages à cycles courts et bovins, les actions spécifiques sont au nombre de quatre. Il s'agit : (i) de la promotion de l'élevage à cycles courts (au bénéfice des groupements d'éleveurs) qui donne des résultats rapides ; (ii) du soutien à l'élevage bovin par le biais de l'insémination artificielle ; (iii) de la pratique des croisements avec des animaux de races améliorées et (iv) du développement des capacités des groupements d'éleveurs à travers les dons directs de bêtes. **D'autre part**, des actions de repeuplement du gros et du petit bétail ont eu lieu. Il s'agit du Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres (PRASAB), du Programme Transitoire de Réhabilitation Post Conflit (PTRPC), du Programme de Relance du Développement du Monde Rural (PRDMR), du Programme de Réintégration/Réhabilitation des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté (PRRSLP/PNUD), du Projet Bututsi et de quelques ONGs très actives. Pour sa part, le Gouvernement a alloué 100 millions de Fbu au titre des fonds de IPTE pour relancer le projet avicole de Gitega. Les activités avicoles sont également soutenues par le Projet d'Appui pour la Reconstruction du Secteur de l'Élevage (PARSE).

159. Pour le gros bétail, l'ambition du Gouvernement est d'améliorer la vache locale par des croisements avec des géniteurs hautement productifs. Pour cela, l'importation de la semence pour l'insémination artificielle donne déjà de meilleurs résultats que l'importation d'animaux peu adaptés aux conditions climatiques du pays. Des centres de saillie ont été installés et confiés à la gestion des communautés préalablement formées par les vétérinaires des services de vulgarisation. Diverses interventions ont permis de consolider les efforts de repeuplement du cheptel bovin, la réhabilitation des infrastructures et soins vétérinaires et l'approvisionnement en intrants vétérinaires.

Graphique 3 : Tendances des effectifs du cheptel



Source : FAO et MINAGRI.

160. Au niveau du petit élevage, en 2007, la FAO a procédé à la distribution de caprins accompagnée de kits de produits et de matériel vétérinaires. Cette distribution a bénéficié à plus de 5.925 ménages vulnérables. Les actions spécifiques réalisées pour la promotion du petit élevage ont concerné : (i) la relance du centre avicole de Gitega ; (ii) la prévention et le contrôle de la grippe aviaire ; et (iii) le renforcement

des services vétérinaires. Les résultats de ces actions ont porté sur le repeuplement rapide des cheptels bovins, caprins, ovins et porcins. Toutefois, l'expérimentation antérieure des variétés caprines laitières dans la province de Ngozi n'a pas été suffisamment exploitée et valorisée. Cependant, ces variétés semblent être les mieux adaptées à la plupart des provinces où les zones de pâturage s'amenuisent à pas de géant. Toujours au chapitre du petit élevage, il est utile de souligner que la promotion de l'apiculture a été également entreprise dans les provinces de Ngozi, Cibitoke et Karusi via le PRASAB et le PRDMR. De même, les techniques de conduite des troupeaux, spécialement la stabulation permanente pour le gros bétail, le porc et la volaille, permettront de valoriser les résidus de récoltes.

3.1.3. Développement de la pêche et relance de la pisciculture

161. La production halieutique nationale n'a pas connu d'amélioration. En effet, cette production était de 11500 tonnes en 2007 contre une prévision de 14407 tonnes. Par rapport à l'année 2006, les réalisations ont diminué de 18%. Cette chute sensible est principalement due à : (i) l'utilisation de filets prohibés (« moustiquaire ») pour la capture des alevins ; (ii) l'exploitation agricole excessive et anarchique des zones humides le long des berges des lacs ; et (iii) la pollution par la hyacinthe de l'eau qui détruit les zones de fraye. Le Tableau 8 indique une tendance à la baisse de la production halieutique et met en évidence la faible proportion de la pêche industrielle qui ne représente que 17%.

Tableau 8 : Evolution des productions de la pêche de 1998 à 2007 (kg)

ANNEE	PECHE COUTUMIERE TOUS LES ENGINS	PECHE ARTISANALE	PECHE INDUSTRIELLE	TOTAL
2000	458 133	16 365 449	55 230	16 878 812
2001	1 062 016	9 010 604	96 700	10 169 320
2002	986 996	13 050 922	138 363	14 176 281
2003	677 607	12 737 453	292 499	13 707 559
2004	605 057	12 683 885	225 789	13 514 731
2005	696 698	8 703 955	204 224	9 604 877
2006	1 036 423	12 849 432	257 688	14 143 543
2007	981 302	10 553 668		11 534 970

Source : Rapport annuel, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

162. La construction d'infrastructures portuaires est un préalable à l'accroissement de la production halieutique dans le pays. C'est pourquoi il faut se féliciter de l'ouverture de deux ports de pêche à Nyanza-Lac et à Kajaga qui devrait conduire à une rationalisation de cette activité sur le lac Tanganyika. Le recours aux techniques de conservation et de transformation apparaît être une action prioritaire pour faire de la ressource halieutique un facteur de développement plus visible et pour accroître sa part contributive au PIB. Par ailleurs, l'extension de la pisciculture est toujours nécessaire pour consolider la sécurité alimentaire, en particulier en milieu rural.

3.2. AMÉLIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

163. La sauvegarde de l'environnement passera par la réalisation de trois objectifs, à savoir : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services de l'environnement ; (ii) la promotion de la politique nationale de gestion des

ressources naturelles ; et (iii) la promotion de l'utilisation des ressources naturelles et l'assainissement du milieu.

3.2.1. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des services de l'environnement

164. Malgré les efforts consentis depuis plusieurs années, l'environnement ne cesse de se dégrader suite à la multiplication de mauvaises pratiques. Il s'agit des incendies criminels, des défrichements répétés, de la mise en culture des terres marginales, du prélèvement abusif du bois, de l'exploitation anarchique et illicite des produits miniers et des carrières, et de l'exploitation anarchique des terres. Chaque année, les superficies forestières du Burundi diminuent de 0,13%. Il faut aussi intégrer la forte croissance démographique qui contribue à la dégradation des ressources naturelles et des conditions écologiques. Les actions initiées en faveur de l'environnement se sont orientées vers l'adaptation du cadre légal, la mobilisation et la sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles, et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et l'assainissement du milieu.

165. L'harmonisation du cadre légal s'est traduit par l'adoption d'un code de l'environnement et la préparation des textes d'application nécessaires. Le renforcement de la loi en matière d'environnement se fait dans un souci de durabilité, qui suppose une gestion rationnelle, équilibrée et équitable des ressources, et de participation, qui implique la prise en considération des avis, des besoins et des intérêts de l'ensemble des acteurs concernés. L'élaboration d'un projet de décret d'application de ce code est conforme à la procédure d'étude d'impact socio-environnementale et aux rapports censés appuyer la révision des codes foncier, forestier, minier et pétrolier, sans oublier le rapport sur l'évaluation du cadre juridique régissant le domaine public hydraulique.

166. De nombreuses études ont été conduites pour l'évaluation des impacts environnementaux. A cela, il faut ajouter la délivrance d'environ 60 attestations de conformité environnementale pour l'exploitation des mines et carrières. D'autres études de protection et de conservation de l'environnement ont été menées avec l'appui du Fonds Mondial pour l'Environnement. Il s'agit des études sectorielles et du plan d'action national d'adaptation au changement climatique. Il y a eu également des inventaires des gaz à effet de serre dans certains secteurs (déchets, utilisation/affectation des terres, foresterie, procédés industriels, agriculture, énergie) pour mieux préparer la seconde communication nationale sur les changements climatiques. Une évaluation assortie d'un plan d'action a été effectuée pour renforcer les capacités la gestion de l'environnement, Par ailleurs, un profil national sur la gestion rationnelle des produits chimiques a été dressé. Enfin, une étude de référence sur le contrôle de la qualité de l'eau au Burundi a été réalisée dans le cadre de l'initiative du Bassin du Nil.

167. En plus des études spécifiques, une série d'actions complémentaires a été initiée tout au long de l'année 2007. Ces actions ont permis d'élaborer des outils et des manuels de procédures pour la gestion des inventaires des gaz à effet de serre (IGES) d'une part, et de mettre en œuvre un réseau d'information environnementale au Burundi, d'autre part.

168. Pour le Gouvernement, la mobilisation de la population est un préalable à la réussite de sa politique de protection de l'environnement. La participation directe de plusieurs associations de protection de l'environnement s'est traduite par des actions

de sensibilisation, d'information et d'éducation aux bonnes pratiques écologiques. En appui à cette dynamique associative positive, la réglementation régissant la coupe des bois a été actualisée afin de décourager les prélèvements précoces tout en facilitant le maintien, voire l'extension, des boisements individuels et collectifs.

169. Les résultats ont été insuffisants en ce qui concerne la prévention et la lutte contre les feux de brousse. Certes, le plan d'action quinquennal 2006-2010 du secteur environnement prévoit la maîtrise des feux de brousse à l'horizon 2010. Mais au regard des faibles résultats enregistrés en 2007, (127,5 km de pare-feux réalisés et 662 ha de boisements brûlés), des efforts supplémentaires sont encore à déployer pour maîtriser correctement les feux de brousse à la fin de l'année 2010.

170. En revanche, dans le domaine de l'information et de la formation des parties prenantes à la gestion rationnelle des ressources naturelles, des progrès ont été réalisés. En effet, des modules d'éducation environnementale pour les écoles primaires et secondaires viennent d'être élaborés. Des séances de formation ont été organisées sur : (i) les techniques et la gestion des inventaires des gaz à effet de serre ; (ii) les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes ; (iii) l'assurance et le contrôle de la qualité ; ; (iv) la gestion des zones humides à Naiyvasa au Kenya ; (v) le monitoring biologique de la qualité de l'eau à Mwanza en Tanzanie ; (vi) l'éducation environnementale à Addis-Abeba et en Ethiopie ; et (vii) la formation sur les lois régissant les aires protégées. En outre, il y a lieu de mentionner les séances de perfectionnement et de formation en matière de sauvegarde de l'environnement et de protection des sols. Ces séances ont été organisées à l'intention de tous les responsables communaux et provinciaux œuvrant dans ce secteur d'activité. Une police de protection de l'environnement et des comités locaux de surveillance ont vu le jour pour assurer la protection des forêts naturelles, des parcs et des reboisements publics et privés. En 2007, une formation a été dispensée à 11 policiers de l'environnement sur un effectif de 456. L'interdiction de la chasse d'animaux sauvages constitue une mesure supplémentaire de protection des ressources naturelles.

171. Les réalisations pour la sauvegarde de l'environnement en milieu urbain ou périurbain sont encourageantes bien que des efforts restent encore à fournir. Dans ces milieux, en particulier en Mairie de Bujumbura et dans d'autres villes secondaires, ces réalisations comprennent l'aménagement de ravins, la réhabilitation, l'entretien et l'extension des jardins publics, et les canalisations pour les eaux usées.

3.2.2. Promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles

172. Une menace réelle pèse sur les ressources naturelles et l'environnement au Burundi. La densité élevée de la population, la topographie accidentée et la pauvreté en accélèrent le processus de dégradation. La conséquence est la baisse de la productivité due à l'érosion et à la surexploitation des terres.

173. La formulation d'une politique nationale d'aménagement du territoire et des terroirs est une étape fondamentale dans l'utilisation planifiée et rationnelle des terres. Cette dernière, à son tour, doit être guidée par une stratégie nationale d'exploitation durable des terres qui est déjà disponible au Burundi. Sur la base de cette stratégie, l'élaboration des schémas provinciaux d'aménagement du territoire a été déjà commencée, mais son rythme reste encore très faible. En effet, seuls deux schémas sont disponibles pour les provinces de Kirundo et de Bubanza sur 17 provinces. En prenant référence au plan d'action quinquennal 2006 -2010, le taux de réalisation est à

améliorer considérablement. Au titre des actions spécifiques initiées, il y a lieu de rappeler : (i) la mise en place et l'installation d'un dispositif antiérosif ; (ii) l'élaboration d'un projet de protection et de réhabilitation du Parc National de la Ruvubu assortie d'une étude d'impact ; et (iii) la réhabilitation de la route Cankuzo-Muyinga sur ce Parc.

3.2.3. Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et assainissement du milieu

174. L'aménagement des bassins versants facilite la préservation et le maintien de la productivité des terres. Dans cette optique, les efforts se poursuivent bien que le taux de réalisation reste insatisfaisant. En effet, les 9703 ha de bassins versants aménagés en 2007 ne permettent pas encore de compenser les pertes en terres observées. L'aménagement et la réhabilitation des marais va contribuer à la maîtrise de l'eau et donc à l'augmentation de la production agricole. Mais, là-aussi, le taux de réalisation est faible. En effet, l'aménagement de 2787 ha de marais et la réhabilitation de 230 ha de marais sont nettement en deçà des prévisions pour l'année 2007 (aménagement de 8000 ha et réhabilitation de 1600 ha) qui ressortent du plan d'action quinquennal 2006-2010 du secteur environnement.

175. Le reboisement et l'inventaire des boisements n'ont pas donné les résultats escomptés pour 2007. D'une part, les actions de reboisement devront aboutir à terme à la reconstitution du couvert végétal détruit et au développement du patrimoine forestier. Cependant, les résultats ne sont pas au rendez-vous puisque les prévisions de 4000 ha d'arbres à planter annuellement surpassent les réalisations qui s'élèvent à environ 3 423 ha de l'année 2007. D'autre part, les actions d'inventaire des boisements sont réalisées à un taux très faible alors qu'elles ne sont menées que dans les boisements de Gakara et de Buhayira, soit 262 ha. Le reste des boisements du pays n'est pas encore inventorié. Ce qui constitue une lacune quant à la connaissance exacte du patrimoine forestier du pays, rendant ainsi difficile sa gestion efficace et durable.

176. Dans le cadre de la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, les réalisations enregistrées tournent principalement autour des volets suivants : (i) Production et diffusion de 4450 foyers améliorés ; (ii) Mise en place de 2 projets biogaz dans 2 écoles secondaires ; (iii) Réhabilitation du laboratoire de l'INECN ; et (iv) Entretien de 137,5 km de pare-feux et de 16.4 km de pistes forestières (cet entretien a concerné uniquement les peuplements forestiers de Gakara et de Buhayira) ; et (v) Création d'un système effectif de monitoring des Aires Protégées en vue de réduire le taux de disparition de la biodiversité en Afrique.

3.3. DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

177. Globalement, les activités industrielles et commerciales ont peu progressé entre 2006 et 2007. En effet, la variation relative de la production industrielle durant cette période n'a été que de 0,3% alors que celle du secteur commercial s'est située à 0,4%. Pour remédier à cette situation, la mise en œuvre des réformes dans le commerce et l'industrie a été accélérée avec des actions visant à améliorer l'environnement des affaires et développer l'initiative privée.

178. Des appuis extérieurs ont apporté des ressources importantes pour relancer le développement commercial et industriel. En ce qui concerne le commerce, le projet

régional de protection des activités commerciales contre les risques politiques a alloué au Burundi une enveloppe de US\$7,5 millions sur une période de 5 ans. Au niveau de la promotion industrielle, le Cadre Intégré pour les PMA a accordé une enveloppe US\$1 million pour soutenir le secteur privé. Cet appui a été orienté vers la production d'huiles essentielles (RUGOFARM), l'extension des cultures de fleurs (projet ATB), le séchage de fruits et légumes (projet COTRIEX), la gestion de la qualité par BBN, et la mise à niveau technologique de l'usine à tuyaux.

179. Les activités de promotion du commerce intérieur ont continué en 2007. Au titre des réalisations enregistrées, il y a lieu de citer la construction des marchés modernes et la réhabilitation des centres de négoce sous la houlette du projet PTPCE. Ces réalisations ont favorisé sans conteste l'expansion de l'activité commerciale. A l'achèvement de ces travaux, des comités de commerçants ont été mis en place pour contribuer à la gestion de ces infrastructures communautaires.

3.4. EXPLOITATION RATIONNELLE DES MINES ET DES CARRIÈRES

180. Le secteur des mines et carrières représente pour le Burundi un enjeu très important en tant qu'opportunité d'accroître et de diversifier les recettes d'exportation. Au cours de l'année 2007, les recettes issues des redevances minières et versées sur le compte du trésor public ont augmenté de 11% par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement des recettes s'explique par l'agrément de 61 comptoirs, l'octroi de 3 permis de recherche en nickel, en or et en vanadium, la livraison de 599 permis d'exploitation et de 1829 autorisations de transport de matériaux de construction. Cette activité de production exclusivement artisanale fait vivre plus de 200.000 personnes, soit à peu près 40.000 ménages à travers le pays. A ce jour, le travail d'encadrement des exploitants de matériaux de construction couvre 13 provinces du pays, soit 76,4% du territoire national.

181. Le renforcement des capacités grâce à l'équipement du Laboratoire de Contrôle et d'Analyse Chimique (LACA) a permis d'améliorer la qualité des analyses. A terme, les travaux de recherche minière doivent être intensifiés pour permettre une exploitation rationnelle des gisements dont le potentiel aura été prouvé.

3.5. PROMOTION DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

182. La promotion de l'artisanat a connu quelques avancées même si elles demeurent insuffisantes au regard des objectifs prévus. Quelques unités artisanales comme les chaudronneries, savonneries, boulangeries, décortiqueuses et motopompes électriques ont pu être mises en place. Dans le domaine du tourisme, des programmes de relance des activités ont pu être réalisés comme ceux concernant la réhabilitation du bureau d'information et de vente. Il s'est agi également de réparer la pyramide à la Source du Nil et de construire une banque de données sur les sites touristiques. L'identification de nouveaux attraits et produits touristiques s'est poursuivie afin de diversifier et rentabiliser le potentiel national en recherchant une meilleure articulation avec les circuits régionaux.

3.6. AUGMENTATION DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET DE REVENU EN FAVEUR DES PAUVRES

183. Cette orientation constitue le pivot central des programmes de lutte contre la pauvreté. Afin d'accroître ces opportunités d'emploi, cinq pistes sont privilégiées, à savoir : (i) l'amélioration de l'accès au crédit ; (ii) la promotion des travaux publics à haute intensité de mains d'œuvre (HIMO) ; (iii) la promotion des activités génératrices des revenus (AGR) et d'insertion professionnelle ; et (iv) la promotion de la culture, du sport et des loisirs.

3.6.1. Vulgarisation du système de microcrédit en milieu rural

184. Ces dernières années ont connu une prolifération des institutions de micro-finance dont la grande majorité n'a pu pérenniser ses activités. Les faillites en cascade sont venues principalement des lacunes relevées dans la gestion. A ce propos, deux écueils majeurs sont souvent cités, à savoir : le manque de probité des promoteurs de micro-finance et la faible capacité de remboursement des clients directement liée aux taux d'intérêt élevés.

185. Le rétablissement de la crédibilité du secteur de la micro-finance est crucial à l'amélioration de l'offre de crédit en milieu rural. Consciente de son rôle primordial pour la croissance et la réduction de la pauvreté, la Banque Centrale du Burundi (BRB) exerce désormais un contrôle sévère sur des activités financières des institutions de micro-finance. Elle a également encouragé la création d'un Réseau des Institutions de Micro-finance (RIM) pour remettre définitivement de l'ordre dans ce secteur. Au total, 26 institutions de micro finances sont agréées par la BRB à fin 2007. Leur financement vient essentiellement des contributions des projets et ONGs intervenant dans le secteur.

186. Les efforts de recadrage du secteur ont permis de relancer l'offre de services de micro-finance malgré les difficultés quotidiennes. Les éléments du Tableau 9 permettent d'apprécier l'importance des activités de micro-finance dans le pays. Ceci étant, la plupart des institutions de micro-finance sont loin d'atteindre leur rythme de croisière. Elles doivent encore améliorer leur capacité d'analyse et de gestion du risque de défaut de remboursement qui est très élevé en milieu rural.

Tableau 9 : Principales caractéristiques de la micro-finance au Burundi, 2007.

Variables	31 /12/2005	31 /12/2006	31 /12/2007
Clients ou membres	311 094	365 074	309 945
Montant des crédits octroyés (Mrds Fbu)	8,7	14,2	20,6
Emprunteurs	63 051	115 997	112 422
Crédit moyen (Fbu)	138 050	122 178	183 437
Cumul de l'épargne collectée (Mrds Fbu)	12,1	13,4	17,7
En cours crédits (Mrds Fbu)	13,9	14,2	18,9

Source : Bulletin d'analyse et d'information sur la micro-finance ZAMUKA, N° 10 mars 2008

187. Parallèlement au développement du microcrédit, l'efficacité du système bancaire classique constitue un élément clé pour stimuler la croissance. Pour que le secteur financier puisse jouer un tel rôle, la Banque Centrale a entrepris des actions de consolidation et de renforcement. Il s'agit essentiellement des mesures visant (i) à accroître le capital des banques dont le montant minimum est désormais fixé à 5 milliards de Fbu et (ii) à accompagner le redressement des banques en difficulté. La BRB envisage également de procéder à la révision des procédures d'agrément des

banques, à l'actualisation de loi bancaire et au lancement d'une étude globale d'évaluation du secteur financier.

3.6.2. Promotion des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre

188. Outre les travaux de pavage des rues en Mairie de Bujumbura, d'importantes activités à haute intensité de main d'œuvre ont été réalisées grâce au PAM. A travers son programme « travail contre nourriture » (FFW), ce dernier a fourni une assistance alimentaire aux personnes vulnérables en échange de leur participation à la construction des écoles et centres de santé. Ce type d'échange a concerné aussi les travaux d'entretien et de réhabilitation des pistes, et de sauvegarde et de protection de l'environnement (traçage des courbes de niveau et reboisement dans le cadre de l'aménagement des bassins versants et de la protection des collines dénudées). Pour le FFW, les 45622 ménages participants aux activités (soit 228112 bénéficiaires) ont reçu 16649 tonnes de vivres. L'approche HIMO a été également mise en pratique par le PNUD à travers ses projets de redressement communautaire qui soutiennent la réhabilitation des infrastructures socio-économiques.

3.6.3. Promotion des activités génératrices des revenus et d'insertion professionnelle

189. Les opportunités d'emploi journalier, première source de revenu pour les ménages ruraux, sont restées très réduites pour l'année 2007. Selon une étude réalisée en avril 2007 par le Centre d'Etude et de Recherche – Développement en Agroéconomie (CERDA), le niveau de satisfaction de la demande de travail journalier était alors de 10 à 20%. Cette situation de crise du marché de l'emploi est aggravée par le niveau des salaires, qui, malgré les efforts visibles du Gouvernement, reste insuffisant au regard des prix des denrées alimentaires sans cesse en augmentation sur les marchés.

190. L'augmentation des revenus des familles rurales table sur l'artisanat et les microprojets créateurs d'emplois non-agricoles. Afin de développer ces activités, le Gouvernement encourage des actions en matière de formation, d'encadrement et de mobilisation des ressources appropriées. L'appui apporté a concerné l'organisation et la création de groupements et d'associations d'artisans et l'octroi de petits crédits à la réhabilitation des unités de production détruites pendant la crise.

191. D'autres activités génératrices de revenus ont également été menées par différentes associations animées par les CDF et d'autres intervenants comme le PNUD. Il s'agit des activités comme la mouture de grains par les décortiqueuses électriques, la menuiserie, la couture, la fabrication et la cuisson des briques et des tuiles par des fours tunnels. Diverses initiatives menées par des ONGs nationales et internationales, qui bénéficient des financements des acteurs de développement, ont aussi permis à de nombreux jeunes vulnérables (ex. enfants vivant dans la rue) de suivre une formation professionnelle. Ces jeunes ont reçu en plus une aide à la création d'une association professionnelle ou d'un projet individuel générateur de revenus.

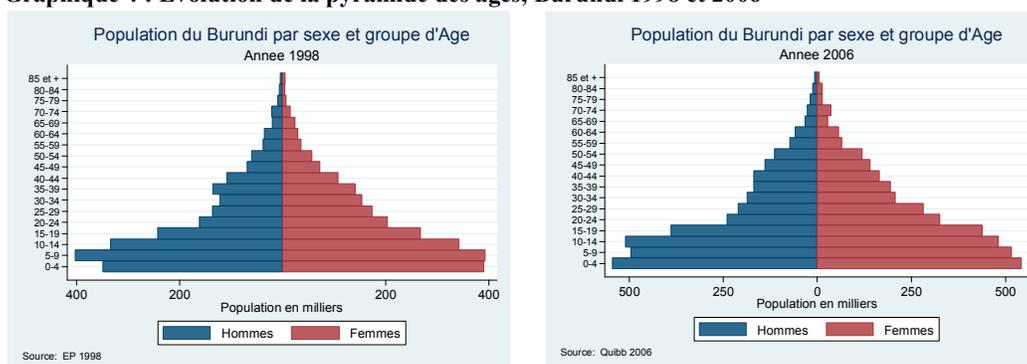
192. Le Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) est l'un des outils privilégiés pour l'insertion professionnelle. Sa mission première est de renforcer les capacités des travailleurs qualifiés des entreprises privées et parapubliques et ceux d'organisations plus spécifiques comme les organisations de

production locales. Ce centre a bénéficié d'un financement de SOS International en vue de restructurer les programmes, de former les formateurs et de renouveler le matériel didactique. Ce dernier volet est essentiel à la poursuite de l'objectif intermédiaire d'adaptation des compétences du Centre aux besoins modernes des bénéficiaires.

3.6.4. Promotion de la jeunesse, du sport et de la culture

193. Compte tenu du poids de la jeunesse dans le pays¹, des actions spécifiques étaient prévues par le CSLP pour faciliter son intégration effective aux activités de production.

Graphique 4 : Evolution de la pyramide des âges, Burundi 1998 et 2006



Source : Calculé à partir des données du Quibb-2006 et de l'EP-1998.

194. Les actions envisagées concernaient essentiellement l'apprentissage des métiers, la formation à l'entrepreneuriat, l'éducation à la paix et à la réconciliation nationale, la création d'un fonds d'insertion économique des jeunes, la mise en place d'antennes régionales de la jeunesse, et la sensibilisation à la pandémie du VIH/SIDA. Des réalisations mineures ont eu lieu au niveau de l'encadrement des jeunes, de la promotion du sport et de la valorisation de la culture nationale. Le Graphique 4 donne une perspective intéressante de l'ampleur de la jeunesse dans la distribution par âge de la population au Burundi. Le poids des jeunes est pratiquement resté le même en huit ans.

3.6.4.1. Jeunesse

195. Pour l'année 2007, les réalisations n'ont pas été à la hauteur des actions envisagées malgré la volonté affichée par le Gouvernement et les bailleurs. Une première réalisation notable a consisté en la construction des bureaux des antennes régionales de la jeunesse. Ces derniers ont vu le redéploiement de leurs personnels, la fourniture des équipements et l'acquisition de véhicules pour faciliter le travail des coordonnateurs régionaux et nationaux. Une seconde réalisation à signaler a consisté en un appui du BINUB pour l'exécution du programme de renforcement de la participation des jeunes à la cohésion sociale au sein de leurs communautés respectives.

196. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'Education et de la Formation en cours de finalisation, l'enseignement professionnel sera appelé à jouer

¹ Selon les estimations de l'ISTEEBU, la jeunesse représente 50% de la population générale et 55% de la population active.

un rôle clé dans la formation des enfants qui ne pourront pas accéder à l'enseignement secondaire formel. Le cadre institutionnel régi actuellement par le décret-loi n°100/066 du 09 avril 2003 portant organisation de l'enseignement professionnel non formel au Burundi permet de faire face à la demande constituée des jeunes déscolarisés, non scolarisés, démobilisés et rapatriés.

197. Le Gouvernement a opté donc pour la promotion de l'enseignement professionnel pour permettre l'insertion sociale de cette jeunesse et sa participation au développement. En 2006, 5000 apprenants étaient enregistrés. Dans les années à venir, environ 20% des élèves ayant échoué le concours national (23 000 élèves selon les prévisions de 2010) en plus des jeunes démobilisés et des jeunes rapatriés seront pris en charge. Ce programme nécessitera un accroissement des capacités d'accueil, des équipements et des enseignants.

3.6.4.2. Sport

198. Les activités sportives se réalisent grâce à quelques infrastructures de très faible qualité². Il s'agit notamment des stades et des terrains aménagés et/ou construits par les pouvoirs publics en Mairie de Bujumbura, à Gitega, à Ngozi, à Bururi et à Makamba. L'initiative privée aussi est mise à contribution dans la promotion du sport par le biais des fédérations sportives. Par ailleurs, le PNUD a contribué, à travers le PRRSLP, à la construction/réhabilitation des terrains de football, des terrains mixtes basket/volley-ball dans certaines provinces (Cankuzo, Karuzi, Makamba, Rutana et Ruyigi).

199. En dehors de la restauration des infrastructures sportives, la promotion du sport s'est opérée également à travers l'élaboration de la politique nationale pour le sport. Sur la base de cette politique, quelques activités importantes ont pu redémarrer. Ainsi, le Burundi a pu participer de nouveau à l'organisation de certaines compétitions internationales. Concernant les institutions sportives, des efforts de suivi du fonctionnement des fédérations nationales, d'organisation de sessions de formation technique et administrative (cadres administratifs, techniques, entraîneurs), et de recherche de financements pour l'exécution des programmes sportifs ont été enregistrés. La sensibilisation à la lutte contre le SIDA autour des activités sportives, des loisirs et des spectacles constitue également un volet important pour la jeunesse.

3.6.4.3. Culture

200. Au cours de l'année 2007, d'importantes activités culturelles ont été organisées. Il s'agit des actions ci-après :

- (i) L'appui aux jeunes pour la création des clubs de théâtre, de musique, de danse, de lecture, et de cinéma ;
- (ii) L'encadrement des jeunes en vacances par le biais des activités de loisirs et de spectacle ;
- (iii) L'organisation des concours de spectacle et de loisirs au niveau national ;
- (iv) L'appui à la participation aux concours et festivals internationaux ;
- (v) L'identification des salles de projection des films, des vidéothèques et dancing en vue d'en assurer le suivi pour une meilleure protection des mœurs ;

² Des travaux d'aménagement à venir vont permettre au pays de disposer très prochainement d'infrastructures de qualité et conformes aux normes internationales.

- (vi) La reconstitution, la formation et l'équipement du groupe des danseurs du Ballet National ;
- (vii) La réhabilitation du Palais des Arts et de la Culture ;
- (viii) La préparation du festival de la jeunesse qui est organisé tous les deux ans autour des danses, des jeux traditionnels et des activités physiques et sportives.

201. Ces efforts encourageants doivent être poursuivis pour que la culture joue son rôle de ciment de la cohésion sociale dans le pays. En particulier, des efforts importants sont à déployer pour que la promotion des activités culturelles bénéficie au plus grand nombre des burundais. La réalisation de cet objectif exige l'élargissement des capacités d'accueil des infrastructures de loisirs et de spectacles (salles, espaces verts, etc.).

3.7. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

202. Le programme d'apurement des arriérés de paiement s'est poursuivi afin de maintenir la dynamique de relance du secteur privé. Etabli de commun accord entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds, ce programme a permis de décaisser 11,9 milliards de Fbu et 21,5 milliards de Fbu respectivement en 2006 et en 2007 au titre du remboursement des arriérés dus au secteur privé. Les sommes dues aux entreprises ont été réglées grâce notamment à l'émission de bons du trésor et d'obligations. A la fin de l'année 2007, l'Etat n'avait plus enregistré d'arriérés envers les opérateurs économiques nationaux.

203. L'encadrement des activités du secteur privé a bénéficié du soutien du Gouvernement à travers notamment l'octroi de subsides au Bureau Burundais de Normalisation (BBN). Pour augmenter la production de l'artisanat, le Gouvernement a également doté les centres de formation artisanale de Kamenge, Kayanza et Gitega de ressources non-négligeables. Les bailleurs de fonds n'ont pas ménagé non plus leurs efforts pour soutenir l'encadrement du secteur privé. A travers son projet Arcane, l'Union Européenne a accordé un appui conséquent à ce secteur : (i) en l'aidant à mettre en place son organisation faîtière ; (ii) en effectuant une étude sur la refonte de la CCIB et en élaborant le guide pratique de l'opérateur économique ; (iii) en lui offrant un site web ; et (iv) en participant au plaidoyer pour la défense de ses intérêts.

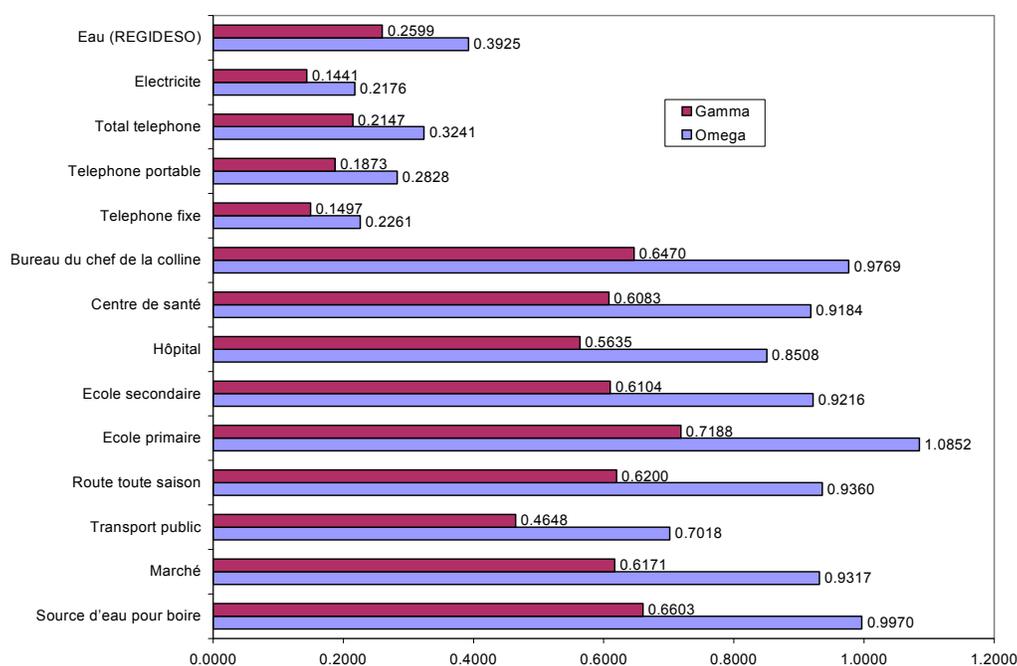
204. Pour consolider le processus de réorganisation et de redynamisation du secteur privé, trois séries d'actions ciblées ont retenu l'attention des autorités burundaises. **Premièrement**, les réformes du cadre légal et réglementaire ont progressé grâce à : la dissémination de la loi sur les faillites et la concurrence, la réactivation du cadre de concertation privé-public, la révision du code des investissements, et à l'actualisation du code des sociétés privées et publiques. Cette dernière action est nécessaire à leur adaptation rapide au nouveau cadre des affaires suscité par l'adhésion du Burundi à l'East African Community (EAC). **Deuxièmement**, l'environnement burundais des affaires est sur le chemin d'une amélioration certaine. Les actions dans ce sens concernent l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer le climat des investissements, la préparation d'une stratégie de développement industriel et commercial et l'actualisation des codes du commerce et minier. **Troisièmement**, la politique de renforcement des incitations à la croissance des investissements privés s'est poursuivie. Cependant, l'extension du réseau bancaire et des assurances sur tout

le territoire n'a pas pu être achevé comme prévu bien que des réalisations soient déjà perceptibles dans les principales villes.

3.8. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'APPUI À LA PRODUCTION

205. Les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures de base sont appréciés sur trois aspects importants, à savoir : l'analyse des améliorations apportées aux infrastructures de transport, celles apportées aux infrastructures de télécommunication, et l'accroissement des capacités de l'offre énergétique. Deux objectifs essentiels sont poursuivis ici, à savoir : (i) augmenter et renforcer la compétitivité des entreprises burundaises ; (ii) veiller à ce que les ménages pauvres accèdent davantage aux activités génératrices de revenus et aux infrastructures de base de qualité. De ce point de vue, la situation en 2006 dénotait d'un ciblage nécessitant de profondes réformes dans l'allocation des dépenses publiques destinées aux infrastructures économiques et sociales (voir Graphique 5). Comme l'indique la valeur du Gamma associée à chaque type d'infrastructure, tous les services publics et infrastructures étaient mal ciblés à l'exception des écoles primaires³. Il en est de même des sources d'eau potable qui ne sont pas très loin de bénéficier à l'entière de la population pauvre.

Graphique 5 : Performance de ciblage des dépenses publiques pour différents services.



Source : Etabli à partir des données du Quibb-2006.

³ En effet, la valeur d'Omega n'est supérieure à 1 que pour l'évaluation des performances de ciblage des écoles primaires. L'indicateur Omega représente la part des subventions aux services publics et infrastructures qui va vers les pauvres relativement à leur poids dans la population totale. Quant à lui, le Gamma représente la part des subventions aux services publics et infrastructures qui bénéficient aux pauvres indépendamment de leur poids dans la population du Burundi. Une valeur supérieure à 1 indique que l'infrastructure ou le service public cible bien les pauvres.

3.8.1. Amélioration des infrastructures de transport

3.8.1.1. Transports intérieurs

206. Les efforts d'asphaltage des routes régionales et internationales sont limités par les faibles moyens financiers alloués à l'entretien du réseau existant. Cette situation risque de handicaper les initiatives de développement économique et social du pays tant le réseau routier est relativement dense. Sans entretien continu, il est difficile en effet de garantir la fluidité du trafic et la maîtrise des coûts d'exploitation des véhicules. La dégradation du réseau routier, qui touche presque toute l'étendue du territoire, pourrait impliquer à terme des charges accrues de réhabilitation et des impacts non négligeables sur le budget. Pour faire face à ces problèmes, l'Office des Routes a déjà procédé aux travaux d'entretien périodique du réseau routier national, en général, et de la ville de Bujumbura, en particulier. Les travaux de réhabilitation de la route Bujumbura-Gatumba et de protection des berges de la Rusizi sont terminés alors que ceux de la route Rugombo-Kayanza sont en cours.

207. Le mauvais état physique des infrastructures routières s'ajoute aux insuffisances relevées en matière d'accessibilité aux transports. Les résultats de l'enquête QUIBB-2006 confirment également ce problème qui se pose avec davantage d'acuité en milieu rural pour lequel la distance moyenne à parcourir avant d'atteindre la route fonctionnelle la plus proche est de l'ordre de 46 minutes contre 6 minutes seulement pour le milieu urbain. Un constat similaire est également établi pour ce qui concerne le transport public. En effet, en milieu urbain, le moyen de transport public accessible se situe à moins de 15 minutes du domicile contre 83 minutes en milieu rural.

208. Concernant l'organisation du transport intérieur, nombreuses sont les insuffisances qui n'ont pas pu trouver de solutions satisfaisantes. Par conséquent, le transport intérieur échappe complètement encore à la maîtrise et au contrôle de l'administration. C'est surtout dans le domaine de la sécurité routière que les insuffisances vont en s'amplifiant. Les principales contraintes relevées sont : (i) l'absence d'arrêts de bus fixes et aménagés, de gares routières, de parkings aménagés et de signalisation routière (horizontale et verticale) ; (ii) l'absence de rigueur dans le contrôle technique et l'octroi du permis de conduire ; (iii) les difficultés manifestes à évaluer et contrôler la capacité de transport en biens et marchandises (manque de données fiables sur le trafic et carences de la réglementation) ; et (iv) l'insuffisance de la formation des agents de contrôle.

209. Le transport des personnes vers l'intérieur du pays connaît quelques améliorations organisationnelles notables. Cette tendance positive arrive alors que les tarifs pratiqués sont encore peu rémunérateurs aussi bien pour l'OTRACO que pour les opérateurs privés. C'est surtout au niveau du transport administratif que les problèmes sont les plus criants (grande vétusté et hétérogénéité du parc automobile). Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a élaboré en 2007 une loi cadre sur le transport routier au Burundi et envisage de tracer les contours d'une nouvelle politique de transport administratif nécessitant un financement global de 30 millions de Fbu. De plus, dans le but de renforcer la sécurité routière, une mesure a été prise pour arrêter l'importation des véhicules de transport en commun avec conduite à gauche à partir de janvier 2008. Pour pouvoir accélérer les réformes indispensables dans ce secteur, le Gouvernement a commandité une étude de faisabilité d'une gare routière dans la Mairie de Bujumbura pour un coût de 20 millions de Fbu et une étude

urgente sur le transport urbain en Mairie de Bujumbura sur un financement Japonais de 3,3 milliards de Fbu.

3.8.1.2. Echanges internationaux

210. Dans sa politique de désenclavement, le Burundi a opté pour la diversification de ses voies de dessertes. Cette politique privilégie dorénavant la connexion ferroviaire au réseau sous-régional⁴. Les programmes réalisés en 2007, et ceux dont les préparatifs sont déjà bien avancés, se présentent comme suit :

- La réalisation de l'étude de faisabilité de la bretelle du chemin de fer ISAKA-NYAKAHURA-GITEGA-MUSONGATI ;
- La construction de la route KIRUNDO-GASENYI sur la frontière du Rwanda ;
- La réalisation de l'étude préliminaire pilotée par le COMESA sur la stabilisation du niveau d'eau du lac Tanganyika ;
- La réhabilitation des feux de balisage et des bouées de signalisation lacustre ;
- Le lancement de l'appel d'offre pour le dragage du bassin principal du port de Bujumbura.

211. Sur le plan institutionnel et réglementaire, des étapes encourageantes ont été franchies. D'une part, le pays a ratifié l'Accord portant établissement de l'Agence de Facilitation du Transport et de Transit sur le Corridor Central. D'autre part, il a aussi entrepris l'élaboration du code de navigation réglementant le Transport Lacustre. Cependant, il importe de faire remarquer la persistance de problèmes épineux qui handicapent énormément le développement du transport international dans le pays. Il s'agit notamment:

- De la vétusté des infrastructures routières, de la flotte aérienne, des infrastructures et des équipements portuaires ;
- Des barrières tarifaires et non tarifaires ;
- De la limitation de la charge à l'essieu ;
- Des dépôts alluvionnaires qui compliquent davantage les effets négatifs de la diminution du niveau d'eau dans les ports du lac Tanganyika ;
- Du manque de législation adaptée au transport lacustre ;
- Du manque de connexion ferroviaire avec la sous région ;
- De l'insuffisance en personnel dans le domaine des transports internationaux.

212. Dans la recherche de solution aux problèmes ainsi posés, le Gouvernement envisage d'entreprendre des actions spécifiques et ciblées. Il s'agit essentiellement : (i) de négocier la création d'entrepôts répondant aux normes dans les ports de transit (Dar Es Salaam, Kigoma et Mpulungu) ; (ii) d'acquérir des équipements modernes pour assurer un transport de qualité sur les différents corridors ; et (iii) de participer à la définition d'une stratégie commune de développement des infrastructures des corridors central et sud (ports, chemins de fer, routes, etc.).

⁴ Les échanges du Burundi avec l'extérieur dépendent en grande partie des pays munis d'une façade maritime. De ce fait, les principales voies de désenclavement sont le corridor sud (via le lac Tanganyika), le corridor nord (route) et le corridor central (voies lacustre et ferrée).

3.8.2. Amélioration des infrastructures de communication et promotion des nouvelles technologies de l'information.

213. La promotion d'une communication opérationnelle et moderne doit permettre au Gouvernement de renforcer la paix et la relance de l'économie. Les actions à mener dans ce cadre ont pour objectifs : (i) d'améliorer la communication et la gestion de l'information pour une meilleure sensibilisation des populations ; (ii) d'encadrer les communicateurs afin de leur permettre de réaliser une communication professionnelle (efficace et de qualité) conformément au code déontologique régissant le métier de journaliste ; (iii) de coordonner les activités de tous les intervenants en matière de communication pour harmoniser les messages à livrer à la population ; (iv) de moderniser et professionnaliser les entreprises de presse ; et (v) de mettre en œuvre la stratégie nationale de développement des NTIC.

214. D'importantes réalisations dans le domaine de l'information et de la communication sont à signaler. Il s'agit notamment : (i) d'un centre d'Appui au Développement Numérique (ADEN) qui a été créé à Gitega ; (ii) des studios radio et TV de la RTNB qui ont été numérisés et de la formation des techniciens aux techniques de numérisation ; et (iii) des travaux d'installation d'Internet qui ont été entrepris à Kiremba en province de Bururi. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique de vulgarisation progressive de l'Internet à l'ensemble du pays. Plus spécifiquement, les journalistes ont pu bénéficier de plusieurs formations organisées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays (séminaires ou ateliers) sur la communication et les NTIC. Parmi les plus importantes, il y a lieu de relever : (i) un séminaire de formation sur la défense des droits des enfants avec l'appui de l'UNICEF ; (ii) un séminaire de formation sur le rôle du journaliste dans le processus de mise en place de la commission Vérité et Réconciliation ; (iii) un atelier sur le cadre légal et réglementaire des médias au Burundi ; (iv) une formation sur le journalisme d'investigation ; (v) la formation du personnel du CIEP en montage numérique ; (vi) cinq sessions de formation des journalistes sur l'éthique, la déontologie, le respect de la loi et la responsabilité des médias et (vii) la participation des journalistes des radios publiques et privées aux séminaires internationaux en matière de communication et des NTIC qui ont eu lieu en Chine, en Belgique, en France, en Italie et en RSA.

215. Dans le secteur des télécommunications, la diffusion du téléphone mobile a fait des progrès impressionnants. A ce propos, les sociétés AFRICEL, ECONET, ONAMOB et Ü-COM ont réussi à étendre leurs réseaux sur la plupart des principales villes du Burundi. La multiplicité des opérateurs téléphoniques à travers le pays facilite énormément la communication. Il reste cependant un effort supplémentaire à faire sur un volet sensible, à savoir le coût de cette communication. Son niveau actuel constitue un frein certain à une utilisation plus élargie du téléphone dans le pays, surtout en zones rurales⁵.

3.8.3. Accroissement des capacités de l'offre énergétique

216. La production de l'énergie électrique dans le pays a connu une forte progression en 2007. Cette augmentation a été facilitée par les pluies fréquentes que le pays a enregistrées en 2007. La production d'électricité a donc été bien meilleure au

⁵ Pour accroître significativement l'accès à la téléphonie dans le pays, un projet très important est actuellement en phase de gestation. Il s'agit notamment du projet de relier le Burundi au réseau de communication internationale par fibre synthétique qui contourne le continent par l'Est et l'Ouest.

cours de cette année qu'elle ne l'avait été en 2006 où un déficit hydrique très marqué et la multiplication des délestages ont été relevés. Le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines en charge de l'électrification du pays, par le biais de la REGIDESO et de la DGHER a augmenté la production d'électricité de 24.2%. Au-delà des conditions pluvieuses favorables, cette augmentation notable s'explique aussi et surtout par le lancement en 2007 des travaux de maintenance et de réhabilitation des centrales hydroélectriques et de leurs réseaux associés⁶.

217. Dans l'immédiat, le Gouvernement a pris l'option d'investir prioritairement dans la réhabilitation des centrales existantes et dans l'extension des réseaux de desserte. Ainsi, les centrales hydroélectriques de la Ruvyironza (Gitega) et de Gikonge (Muramvya) ont pu être réhabilitées. Ces travaux ont fait passer leurs puissances installées respectives de 1,275 MW à 1,5 MW et de 0,85 MW à 1 MW. Parallèlement à cela, les centrales hydroélectriques du nord (CHes Rwegura, Kayenzi et Maramvya) viennent d'être interconnectées en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité et de stabiliser le réseau.

218. Les réalisations en faveur de l'électrification en milieu rural se sont poursuivies et élargies. Au total, la DGHER a électrifié 19 nouveaux centres ruraux supplémentaires par tirage de nouvelles lignes. Ils se répartissent ainsi : 3 centres de la commune Kabarore, 2 dans la commune de Bugendana, 3 dans la commune de Rumonge, 1 dans la commune de Makamba, 1 dans la commune de Bururi, 2 dans la commune de Burambi, 1 à Kiganda, 1 dans la commune de Gitega, 2 dans la commune de Butaganzwa, 1 dans la commune de Muhanga et 2 dans la commune de Mugina. Il importe de souligner également que 9 centres de santé additionnels ont été électrifiés. En appui au programme d'électrification du pays, la Direction Générale de l'Eau et de l'Energie est en train de finaliser l'électrification par système solaire photovoltaïque de 35 centres de santé et 17 collèges communaux, tous du milieu rural. Des travaux d'extension et d'électrification des quartiers périphériques en zones urbaines se poursuivent également dans l'optique d'augmenter le taux d'accès à l'électricité.

219. Les pertes techniques et commerciales de la REGIDESO ont enregistré une certaine amélioration. Ces pertes⁷ mesurent globalement la différence entre la quantité d'énergie produite et celle effectivement facturée. Ainsi, celles-ci ont évolué de 26% en 2006 à 24.4% en 2007, ce qui est déjà une performance. En effet, les indicateurs de performance pour la réduction de ces pertes ont été déjà définis avec la Banque Mondiale de la manière suivante : 24% en 2009, 23% en 2010, 21% en 2011, 19% en 2012 et 18% en 2013. De façon particulière, il est important de souligner l'impact largement positif sur la baisse des pertes commerciales, la diminution des dettes du secteur public et un meilleur recouvrement consécutifs à l'introduction des compteurs avec un système de pré-paiement.

220. Concernant la demande en électricité, le nombre d'abonnés du secteur électrique a connu une augmentation de 6.7%, passant ainsi de 35200 en 2006 à 41074 en 2007. S'agissant du nombre d'abonnés par catégorie, la clientèle pour la catégorie basse tension (BT) a évolué de 35.200 en 2006 à 37.660 en 2007 tandis que la clientèle pour la catégorie moyenne tension (MT) n'a pas évolué du tout. La cause

⁶ Ces travaux se poursuivent à ce jour.

⁷ Les pertes techniques sont liées au transport de l'énergie (pertes liées à la vétusté du réseau). Les pertes commerciales sont liées à la défectuosité des appareils de comptage et aux fraudes éventuelles commises par certains clients (branchements directs, manipulations des compteurs).

principale de cette stagnation semble être la crise sociopolitique qui a sévi au Burundi pendant ces dernières dix années. C'est ainsi que le nombre de clients moyenne tension est passé de 129 en 2006 à 115 en 2007. L'évolution des abonnés à l'électricité par centre de consommation est retracée au Tableau 10.

Tableau 10 : Evolution des abonnées à l'électricité.

Centres	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Taux d'accroissement (%)
Bujumbura	19.466	20.754	21.025	20.256	21.510	22.974	4,5
Région Sud	2.061	2.208	2.366	2.494	2.754	3.827	10,4
Région Nord	3,351	3.707	3.932	4.039	4.409	3.225	9,1
Régions Ouest	2.183	2.340	2.492	2.492	2.905	2.923	16,5
Région Est	2.168	2906	3257	3.257	3.558	4.711	9,2
Gros consommateur Intérieur				64	64		-
Total	29.674	31.915	32.889	32.986	35.200	41.074	6.7

Source : Ministère de l'Energie et des Mines

221. La promotion des autres ressources énergétiques a connu une évolution très contrastée. **Premièrement**, l'utilisation de la biomasse et des énergies renouvelables est difficile à apprécier à cause du manque de données fiables⁸. **Deuxièmement**, la production de tourbe a perdu beaucoup de terrain puisqu'elle est passée de 9762 tonnes en 2006 à 7450 tonnes en 2007. Cette régression d'environ 30% a deux origines, à savoir : la vétusté de l'outil de production et le manque de pièces de rechange. Ce type de combustible est principalement consommé par les camps militaires et les maisons de détention⁹. **Troisièmement**, l'utilisation des foyers améliorés, qui permet la limitation de la dégradation de l'environnement par la déforestation, a connu un début de mise en œuvre. L'impact réel de ces foyers sur l'environnement ne sera perceptible que dans une dizaine d'années à condition qu'ils soient réalisés correctement et en parallèle avec une politique d'intensification du reboisement.

3.9. L'INTÉGRATION RÉGIONALE

222. Le Burundi est convaincu que la création des ensembles économiques régionaux constitue un créneau de développement important qu'il compte bien exploiter. Plus encore, le Gouvernement est persuadé qu'il s'agit là de l'une des voies appropriées pour amorcer et renforcer la croissance grâce notamment à l'élargissement des débouchés et aux facilités d'approvisionnement en produits de base. A cet effet, l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine (EAC) depuis le 18 juin 2007 représente une avancée significative dans ce sens. Dorénavant, il participe aux efforts d'intégration globale (politique, économique et sociale) qui devront aboutir respectivement à une union douanière, un marché commun, une union monétaire et une fédération politique comme ultime étape¹⁰.

⁸ Les difficultés viennent de l'absence de données actualisées sur leur potentiel (réserves), leur production et leur consommation quantitative. Ce qui ne facilite pas le travail de planification et de gestion dans ce domaine.

⁹ La mise en place d'une unité de carbonisation de l'énorme potentiel dont dispose le pays pourrait réduire la pression exercée sur le couvert végétal et sur les ressources forestières.

¹⁰ Bien plus encore, l'appartenance du Burundi à l'EAC contribuera à stabiliser le pays au niveau politique et sécuritaire, à favoriser l'élaboration d'une politique de migrations dans la région et à assurer les bases d'un développement durable.

223. Le Burundi a ainsi déjà commencé à participer aux divers programmes réalisés dans le cadre de la coopération communautaire. Ces programmes couvrent des domaines très étendus comme:

- (i) La coordination de la politique étrangère,
- (ii) La coopération en matière de défense et de sécurité ;
- (iii) La coopération en matière juridique et judiciaire ;
- (iv) La coopération interparlementaire ;
- (v) La fédération politique ;
- (vi) La coopération dans le domaine du commerce, des finances et des investissements ;
- (vii) La coopération dans les secteurs productifs ;
- (viii) La coopération dans les secteurs des infrastructures et des services¹¹ ;
- (ix) La contribution au budget de la communauté ;
- (x) La facilitation des mouvements des personnes ressortissantes de la communauté.

224. Le Burundi dispose d'un délai de douze mois à partir de la date de signature du Traité pour mettre en application la législation communautaire et lui donner effet¹². En particulier, il s'agit de conférer à la Communauté la capacité légale et la personnalité juridique requises pour l'accomplissement de ses missions. En d'autres termes, le Burundi doit reconnaître à la législation, aux Règles et Directives de la Communauté et à ses Institutions la force de Loi à l'intérieur de son territoire. Il est donc important que les autorités Gouvernementales entreprennent les réformes nécessaires pour s'y conformer et ainsi disposer des mêmes instruments que ses partenaires de la Communauté.

225. Il importe de noter que le Burundi a choisi d'appartenir l'EAC tout en restant membre des ensembles régionaux où il a des intérêts stratégiques et vitaux. Il s'agit de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), et du Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

226. La CEEAC fonctionne dans son volet politico diplomatique au niveau de la défense commune et de l'entraide judiciaire. Mais son fonctionnement doit être renforcé en ce qui concerne le volet économique. En revanche, le COMESA se trouve à un stade avancé sur le plan de l'intégration régionale. La Zone de libre échange fonctionne déjà entre le Burundi et les Etats membres qui se préparent pour une Union Douanière imminente. Une délégation du COMESA a également visité le Burundi début novembre 2007 pour faire la promotion du projet « Commerce pour la paix ». Ce projet vise à intensifier les flux commerciaux dans la région des Grands Lacs et l'élaboration des stratégies de reconstruction et développement post-conflit. De son côté, la CEPGL est encore au niveau de sa relance après une longue interruption des activités consécutive aux guerres civiles qui ont frappé les trois pays membres depuis 1994. Le Secrétariat Exécutif a été mis en place et devra être complété prochainement par la nomination des cadres représentant la République Démocratique du Congo.

¹¹ Cela concerne notamment le Projet du Réseau routier et l'Accord tripartite sur le transport routier, le plan directeur de développement des chemins de fer, l'aviation civile et la navigation aérienne, les projets postaux, le plan directeur de l'énergie prévoyant l'interconnexion des réseaux des pays membres et l'exploration de leurs ressources pétrolières.

¹² Selon l'article 2 du Traité d'Accession du Burundi à la EAC.

Concernant l'IBN, des programmes sont initiés en particulier pour la gestion de l'eau et la protection de l'environnement même s'il manque encore un cadre institutionnel de coopération entre les Etats membres. Le Burundi fait en outre partie de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs et abrite le secrétariat de cette dernière¹³.

227. Pour rationaliser sa participation aux entités d'intégration régionale, le Burundi a activement participé à la réalisation de deux études d'impact sur son entrée dans l'EAC. Les appuis financiers sont venus de la Banque Mondiale et de la GTZ. Leurs conclusions devraient être disponibles au cours de l'année 2008. D'ores et déjà, le Burundi doit prendre des mesures politiques conséquentes pour tirer profit de cette intégration. Non seulement il aura à harmoniser ses politiques avec celles de ses partenaires, mais il devra aussi initier des mesures nouvelles dans les différents cadres de coopération afin de créer les cadres institutionnels et réglementaires adéquats.

¹³ La mise en œuvre du Pacte Régional de Sécurité, de Stabilité et de Développement couvre de nombreux domaines d'intervention nécessaires à la consolidation de la paix, tant au Burundi que dans la région.

CHAPITRE 4. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

4.1. PROMOTION DE L'ÉDUCATION

4.1.1. Le cadre de partenariat et les principales réalisations

228. Les axes de développement futur du secteur éducatif burundais sont clairement indiqués dans le RESEN¹⁴. Cinq objectifs ont été ainsi définis dans une lettre de Politique Educative adoptée par le Gouvernement à la fin de 2006 et la mise en œuvre des actions nécessaires à leur réalisation a aussitôt démarré. Pour rappel, ces objectifs sont (i) d'atteindre l'achèvement universel du cycle primaire en 2015 ; (ii) de gérer de manière contrôlée les flux d'élèves au-delà de l'enseignement primaire; (iii) d'améliorer la qualité et la pertinence dans l'enseignement public ; (iv) de garantir un système éducatif équitable ; et (v) d'assurer une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources.

229. La création d'un cadre de coordination a été effectuée par le Gouvernement et ses partenaires pour canaliser les interventions dans une optique de résultats. Plus précisément, le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a développé, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, un cadre de coordination permettant d'asseoir les synergies nécessaires et un plan sectoriel réaliste et cohérent avec le CSLP. A l'actif de ce cadre de partenariat, il faut signaler les réalisations telles que (i) l'élaboration du Plan Sectoriel pour le Développement de l'Education et de la Formation ; (ii) l'élaboration du plan d'action détaillant les activités à mettre en œuvre d'ici 2010 ; (iii) le lancement d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) permettant de garantir la soutenabilité financière du plan d'action ; et (iv) la mise en place d'un Fonds commun de l'Education (FCE) soutenu par les bailleurs de fonds et déjà opérationnel. Ce cadre de partenariat est un atout majeur pour accéder aux différents appuis financiers extérieurs. De plus, la mobilisation des communautés a permis de renforcer le programme d'extension des capacités d'accueil spécialement au niveau du primaire.

230. En tant que principal intervenant dans l'éducation, l'Etat du Burundi a continué à financer les dépenses courantes et d'investissement d'appui à ce secteur vital. La plus grande partie de ces dépenses couvre les salaires des enseignants et les frais de fonctionnement des écoles. Ces dépenses sont étroitement liées à la mise en place progressive d'un ensemble de mesures et d'actions au niveau sectoriel visant à reconstruire et réhabiliter les infrastructures scolaires, élargir et former le corps des enseignants et améliorer les programmes. Il s'agit aussi de fournir aux écoliers et enseignants des moyens matériels et pédagogiques adéquats, sans oublier l'encadrement pédagogique qui va avec.

4.1.2. Financement du secteur éducatif

231. La formation et le perfectionnement des enseignants se poursuivent dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et la qualité du système éducatif. De même, en vue de faciliter l'intégration du pays aux ensembles sous-régionaux, le Gouvernement

¹⁴ Le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) paru en décembre 2006 découle d'un diagnostic approfondi de la situation du secteur de l'enseignement qui a débuté en 2005.

vient d'introduire l'anglais et le kiswahili dans les programmes d'enseignement, et ceci depuis l'enseignement primaire.

232. Depuis 2006, le Gouvernement dispose aussi de ressources importantes provenant de l'initiative PPTE. Principalement utilisées pour le financement des infrastructures, les ressources PPTE ont ainsi permis la construction d'environ 1100 nouvelles salles de classes dans les écoles primaires et la réhabilitation d'autres au cours de deux dernières années.

Tableau 11 : Financements extérieurs du secteur de l'éducation en 2007 (millions de Fbu).

Niveau d'enseignement	B.M.	UNICEF	PAM	CTB	AFD	Coop. Française	CNR	Autres	Total	%
Préscolaire	0	320	0	0	0	0	0	0	320	1
Primaire	8.053	12.653	6.896	6.514	0	69	1.618	0	35.803	72
Secondaire général	961	0	0	833	0	235	0	0	2.029	4
Secondaire technique	0	0	0	2.924	0	0	0	0	2.924	6
Supérieur	0	0	0	0	0	593	0	0	593	1
Autres niveaux	0	0	0	254	0	6	380	2.680	3.314	7
Aide non affectée à un niveau	165	0	0	0	3.120	0	0	0	4.745	10
Total	10.638	12.993	6.896	10.525	3.120	897	1.998	2.680	49.747	100

Source : Ministère des Finances.

233. Les financements extérieurs du secteur de l'éducation ont été prioritairement orientés vers l'enseignement primaire à hauteur de 72%. Le reste des ressources financières extérieures est orienté vers la formation des personnels, le fonctionnement courant, les investissements et les équipements, les aides diverses aux élèves et les autres financements divers. Le niveau préscolaire ne semble pas constituer une priorité dans le financement de l'éducation, même si l'on reconnaît son importance dans le développement de l'enfant. Ce déséquilibre mérite d'être corrigé le plus vite possible.

234. En effet, le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation prévoit une série d'actions pour développer le préscolaire. L'effort financier prévu représentera un peu plus de 5% du PIB/tête par élève en 2015 et permettra notamment la construction de 8 salles de classe/ an et la réhabilitation d'une dizaine d'autres. Pour les structures d'accueil communautaires, il est envisagé la construction de 133 salles/an, quelques actions de réhabilitation et la fourniture des kits de jeux éducatifs.

235. Concernant l'enseignement secondaire, le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation prévoit une certaine régulation à l'entrée qui sera compensée par une montée en puissance de la formation professionnelle et par la modification des programmes du primaire en vue de mieux les adapter au contexte régional pour que les sortants de 6^{ème} année puissent s'intégrer plus facilement dans l'environnement économique local.

236. La forte expansion des enseignements primaires et secondaires annonce une vive pression sur l'enseignement supérieur et le Gouvernement devra arrêter des

stratégies pour déterminer les flux d'étudiants à former à l'horizon 2015 pour répondre aux besoins du marché de l'emploi. A ce propos, il est important de noter que la simulation des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur pour la période 2008-2015 montre un accroissement relativement important des effectifs de la part de l'enseignement supérieur privé qui passe de 11200 à 18403 soit un accroissement annuel de 8%.

4.1.3. Résultats de l'enquête QUIBB-2006

237. Les estimations les plus récentes indiquent un niveau d'alphabétisation globalement faible dans le pays. Les taux d'alphabétisation, qui permettent d'évaluer les aptitudes de lecture et/ou d'écriture de la population, soit en Kirundi ou en langues étrangères, sont présentés au Tableau 12.

Tableau 12 : Distribution des inscriptions scolaires en 2006.

	Alphabétisation		Inscriptions scolaires - Année courante			
	Kirundi	Autres	Maternelle	Primaire	Secondaire	Université
Garçon	57.69	31.41	54.52	52.19	56.53	64.22
Fille	50.18	25.36	45.48	47.81	43.47	35.78
Quintile 1	44.15	20.41	15.03	22.22	11.62	1.94
Quintile 2	48.71	22.30	8.56	22.37	13.59	1.80
Quintile 3	51.29	25.99	11.61	20.76	20.75	11.49
Quintile 4	54.94	28.40	19.09	20.08	21.14	11.34
Quintile 5	62.59	39.59	45.71	14.58	32.90	73.44
Urbain	75.43	58.91	27.86	6.26	21.55	67.91
Rural	50.91	25.41	72.14	93.74	78.45	32.09
Bubanza	50.44	24.03	0.00	3.85	2.96	0.00
Bujumbura Mairie	76.29	60.29	19.65	4.53	18.00	67.56
Bujumbura Rural	57.70	34.75	2.69	9.00	9.35	13.79
Bururi	59.74	38.39	2.13	8.64	14.66	13.93
Cankuzo	50.29	20.53	0.00	1.81	1.51	0.00
Cibitoke	47.04	27.64	0.82	5.27	4.71	0.00
Gitega	63.48	32.06	7.01	9.39	8.68	1.92
Karuzi	63.85	33.57	16.28	7.86	6.86	0.00
Kayanza	45.80	15.51	0.96	4.98	1.05	0.00
Kirundo	39.51	13.52	14.64	7.98	4.20	0.00
Makamba	54.22	29.25	0.00	5.79	5.42	0.00
Muramvya	55.30	24.58	0.00	4.32	4.06	0.00
Muyinga	42.18	18.45	19.69	5.71	4.65	0.00
Mwaro	56.88	31.77	1.12	3.84	3.93	0.00
Ngozi	41.90	20.69	15.01	7.29	4.54	2.79
Rutana	43.39	21.86	0.00	4.95	3.54	0.00
Ruyigi	46.76	21.88	0.00	4.79	1.88	0.00
Total	52.32	27.32	100	100	100	100

Source: Estimations basées sur le Quibb-2006.

238. Selon les estimations des deux premières colonnes, un peu plus d'un burundais sur deux sait lire et/ou écrire en Kirundi en 2006. Concernant les langues étrangères, les taux sont nettement plus faibles puisque moins d'une personne sur trois affirme avoir des capacités en lecture et/ou d'écrire dans le pays. L'examen de ces

indicateurs simples de qualité permet de constater les difficultés du système éducatif burundais à remplir l'une de ses missions fondamentales déjà en 2006.

239. Les faibles niveaux d'alphabétisation s'accompagnent en plus de disparités importantes selon le genre, le statut de pauvreté et le lieu de résidence. D'abord, les hommes sont indéniablement plus alphabétisés que les femmes quelle que soit la langue. Ensuite, les aptitudes de lecture et d'écriture sont sensiblement plus grandes lorsque l'individu vit dans un ménage riche (Quintile 5) que dans un ménage pauvre (Quintile 1). Enfin, les zones urbaines en général, et Bujumbura Mairie (79,3 et 60,3 respectivement en Kirundi et autres langues) en particulier, sont nettement favorisées.

240. La distribution des inscriptions scolaires est également marquée par des disparités frappantes, indépendamment du niveau scolaire pris en considération. D'une part, les filles sont systématiquement moins nombreuses à la maternelle, au primaire, au secondaire, et même à l'université où l'écart atteint le niveau le plus élevé. Il faut noter cependant une répartition plus égalitaire des effectifs entre filles et garçons dans l'enseignement primaire. D'autre part, le statut de pauvreté du ménage d'origine apparaît clairement comme un facteur déterminant de l'incitation à inscrire son enfant à l'école. Ce facteur semble jouer avec davantage de force pour la maternelle, le secondaire et l'enseignement supérieur. En effet, les écarts entre riches et pauvres sont particulièrement dramatiques pour ces niveaux d'éducation. Le primaire offre une situation plus équilibrée à en croire la répartition des inscriptions scolaires à travers les quintiles de consommation en équivalent-adulte par tête

241. Une étude récente de la Banque Mondiale¹⁵ montre que les performances de l'enseignement primaire en 2006 auraient bénéficié de la politique de gratuité des frais scolaires décrétée en septembre 2005 par le Gouvernement. Trois résultats sont particulièrement intéressants à commenter. D'abord, l'étude a mis en évidence l'impact de la gratuité du minerval sur la scolarisation primaire des enfants issus des ménages pauvres. En effet, si l'école primaire n'avait pas été sans frais scolaire, un peu plus de 41% des ménages pauvres avaient affirmé que certains de leurs enfants inscrits au primaire en 2006 seraient restés à la maison. Pour les ménages riches, cette proportion était seulement de 13%. Ensuite, l'étude a montré qu'avant l'année scolaire 2006, environ 32% des ménages pauvres affirmaient qu'au moins un de leurs enfants n'avait pas pu aller à l'école par manque d'argent pour payer les droits d'inscription. Enfin, l'autre résultat intéressant à soulever est qu'environ 38% des ménages pauvres avec des enfants restés à la maison en 2005 à cause du minerval ont pu inscrire certains de ces enfants à l'école en 2006. Le coût du matériel scolaire, du vêtement (des uniformes) et surtout le coût d'opportunité sont encore très élevés pour les familles pauvres.

4.1.4. Analyse des performances enregistrées

242. Les différents moyens mobilisés par le Gouvernement et les bailleurs ont permis d'atteindre des résultats appréciables. Ces moyens ont facilité la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques du secteur éducatif et accéléré les réformes institutionnelles engagées. La situation actuelle est caractérisée par l'expansion récente et rapide des effectifs dans l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement secondaire. Cette expansion notable est

¹⁵ Sommeiller, E. et Q. T. Wodon (2007). « Impact de l'Education Primaire Gratuite sur la Scolarisation au Burundi », Région Afrique, La Banque Mondiale, Washington, DC.

évidemment le résultat de plusieurs facteurs parmi lesquels le retour de la paix et la suppression des frais de scolarité dans le primaire jouent un rôle central. Le Tableau 13 ci-après visualise cette évolution fulgurante des taux de scolarisation dans le primaire.

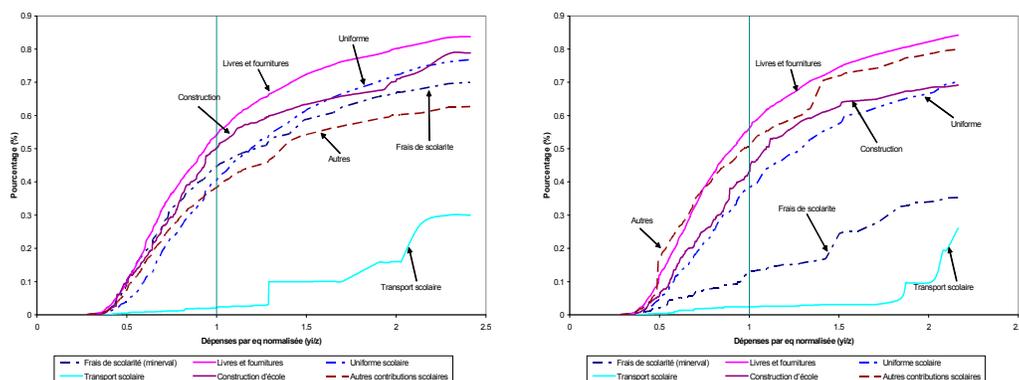
Tableau 13 : Evolution des taux bruts de scolarisation du primaire par province (%)

PROVINCE	2003 – 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007
BUBANZA	70,5	71,2	86,6	95,2
BUJUMBURA-MAIRIE	101,8	124,3	141,9	119,8
BUJUMBURA-RURAL	92,3	86,9	95,6	116,6
BURURI	112,5	108,3	122,2	140,9
CANKUZO	75,8	74,9	97,5	79,8
CIBITOKÉ	77,2	74,6	91,9	101,7
GITEGA	93,8	88,9	106,6	112,0
KARUSI	78,9	83,2	100,1	104,5
KAYANZA	68,7	75,2	102,8	97,2
KIRUNDO	70,3	63,9	88,8	86,7
MAKAMBA	78,7	82,6	101,2	114,3
MURAMVYA	96,2	96,3	115,4	125,3
MUYINGA	57,8	56,4	74,7	85,7
MWARO	111,1	106,8	122,0	128,7
NGOZI	58,3	57,1	86,4	91,5
RUTANA	85,3	90,9	117,8	96,3
RUYIGI	63,5	80,1	105,8	101,4
Total	81,0	81,6	101,3	105,2

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

243. L'amélioration des taux brut de scolarisation est le fruit de la synergie des actions gouvernementales et des partenaires. Ces mesures ont consisté en : (i) l'abolition des frais scolaires dans l'enseignement primaire ; (ii) la construction des cantines scolaires assortie de mesures d'incitation visant le maintien des jeunes filles à l'école primaire ; (iii) des efforts de construction, réhabilitation et équipement d'écoles (latrines séparées pour les filles et les garçons et points d'eau) ; (iv) la fourniture de manuels et d'autre matériel scolaire ; et (v) le recrutement d'enseignants. Pour les cantines scolaires, le PAM a distribué 5972 tonnes à 248256 bénéficiaires en 2007. Le rapport PAGE sur les déterminants de l'éducation a montré en particulier que les dépenses consacrées aux livres et fournitures scolaires, aux frais de scolarité, et aux contributions aux écoles étaient parmi celles qui maintenaient les ménages dans la pauvreté en 2006 (voir Graphique 6). Les programmes que le Gouvernement a lancés dans l'optique de lever ces barrières doivent être continués puisqu'étant bien ciblés vers les ménages pauvres.

Graphique 6 : Dominance des postes de dépenses d'éducation pour le primaire
 Primaire 2004/05 Primaire 2005/06



Source : Rapport Banque Mondiale

244. Dès lors, il est évident que les capacités d'accueil actuelles se trouvent largement dépassées du fait de l'afflux de nouveaux enfants qui, pour la plupart, n'ont plus l'âge requis pour le primaire. Suite à l'augmentation rapide des effectifs d'élèves, le ratio élèves par enseignant est passé de 67.2 en 2000 à 86.3 en 2006. Le Burundi est ainsi caractérisé par un ratio élevé/enseignant très élevé. Cette hausse mécanique risque de compromettre significativement la qualité générale de l'enseignement dispensé dans le primaire. D'un autre côté, malgré l'amélioration progressive des taux de scolarisation, il reste des efforts appréciables à fournir pour atteindre l'éducation primaire universelle dans les prochaines années.

245. De façon générale, l'efficacité du système éducatif est demeurée faible. En effet, sur un effectif de 100 élèves inscrits en première année de l'école primaire, 37 seulement entreront dans l'enseignement secondaire, et uniquement 8 et 4 élèves atteindront respectivement la première année du second cycle du secondaire et la dernière année du lycée. Au niveau de l'Université, le problème des infrastructures académiques est un véritable obstacle à la promotion de l'enseignement universitaire même si des universités privées sont venues atténuer quelque peu cette situation. Le taux de scolarisation universitaire est estimé à 2,6%, ce qui place le Burundi parmi les pays d'Afrique à très faible taux de scolarisation universitaire.

4.1.5. Perspectives d'avenir

246. L'ambition de scolariser dans les écoles primaires tous les enfants âgés de 7 à 12 ans en 2015 implique des efforts considérables et soutenus sur les années à venir. Il faut rappeler qu'actuellement seulement 4 enfants sur 10, qui sont entrés en première année, terminent leur scolarité primaire. Malgré les efforts¹⁶ mis en œuvre pour accroître les performances, les besoins à couvrir restent néanmoins importants. La persistance de la double vacation est l'une des manifestations de ces besoins quand elle n'est tout simplement pas un inconvénient majeur pour la qualité de l'enseignement. A ce propos, deux indicateurs simples donnent une idée intéressante sur la qualité générale de l'éducation au primaire, à savoir : la proportion des redoublants (30,3%) et celle des abandons (7,2%) en 2005-2006. Il est pertinent de se concentrer aussi sur les efforts 'software' pour améliorer la qualité, notamment le renforcement de la capacité des enseignants à travers la formation initiale et continue.

¹⁶ Construction de nouvelles salles de classe au primaire.

L'amélioration de l'environnement d'apprentissage et la pédagogie doivent être aussi renforcés.

247. La scolarisation universelle à la rentrée scolaire 2015-2016 devrait se traduire concrètement par l'obligation d'avoir fait inscrire tous les enfants en première année dès la rentrée scolaire 2010-2011. Des mesures d'accompagnement concernant la production suffisante de matériel didactique et l'élargissement des possibilités d'accueil au niveau secondaire, en particulier, la multiplication des écoles de métiers devront être soigneusement étudiées et mises en œuvre. Mais la scolarisation universelle exige aussi de porter le taux d'achèvement du primaire à 100% à la rentrée 2015-2016 contre un niveau actuel de 37%. En conséquence, la population scolaire devrait tourner autour de 2 millions d'écoliers. La réalisation d'un tel objectif exige un accroissement considérable des capacités¹⁷. Les estimations pour l'année 2007 montrent une augmentation jusqu'à 95 %.

248. En termes d'orientation pour les politiques éducatives futures, il apparaît que la priorité pour les prochaines années est d'accroître la couverture du pays en écoles. Ceci va requérir corollairement le recrutement de maîtres avec, comme conséquence, la montée des coûts récurrents dans le système. Il est donc impératif qu'une réflexion profonde soit menée sur la future politique éducative dans une perspective de financièrement soutenable à moyen terme. La mise en place accélérée du PSDEF s'impose à cet effet. Les actions nécessaires à la réalisation de la scolarisation universelle primaire ne doivent pas cependant occulter les besoins d'une politique globale de renforcement l'offre d'éducation qui inclut le secondaire et l'universitaire. Le tableau 37 indique clairement qu'une telle approche globale est essentielle à la lutte contre la pauvreté dans le pays. En effet, les gains de l'éducation en termes de réduction de la pauvreté monétaire sont substantiels pour les chefs de ménages ayant atteint le secondaire et le supérieur. Cette politique va naturellement créer des besoins en termes de formation du personnel enseignant auxquels il faudra répondre.

Concernant la scolarisation des filles, la tendance actuelle indique des effectifs inférieurs à ceux des garçons quoique des progrès remarquables aient été observés. Le ratio des effectifs de filles par rapport à ceux des garçons dans le primaire est passé de 80% en 2000 à 91 % en 2005. Une analyse plus systématique des déterminants de la demande d'éducation en général indique que ces efforts d'équité doivent être maintenus (voir tableau 38). Les résultats montrent en effet que les filles avaient toujours moins de chances que les garçons d'accéder à l'éducation en 2006.

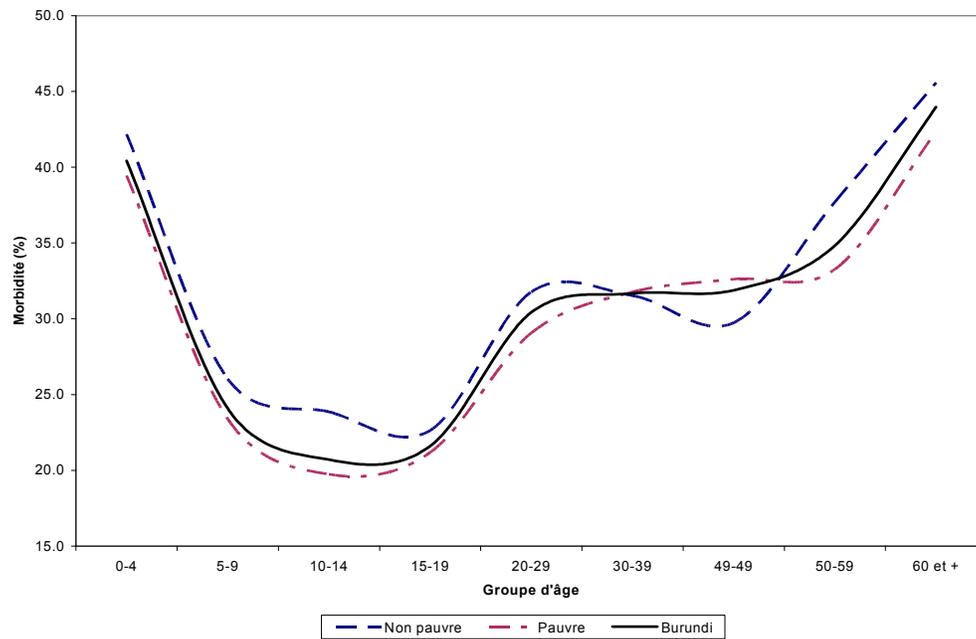
4.2. L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

249. Le but recherché est de mettre en place un système sanitaire performant afin d'élargir la couverture sanitaire sur toute l'étendue du territoire et permettre à la population d'accéder aux soins de santé de qualité. Dans cette optique, quatre objectifs généraux avaient été définis, à savoir : (i) réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale ; (ii) réduire les taux de mortalité infantile et juvénile ; (iii) réduire la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles ; et (iv) renforcer la performance du système national de santé. Un système sanitaire à couverture élargie doit cependant veiller au ciblage effectif des groupes vulnérables. Selon les données d'enquête récentes, les deux groupes vulnérables face à la maladie

¹⁷ Cette évaluation est basée sur le GPI (indice de parité) et le taux brut de scolarisation.

sont globalement les moins de cinq ans et les personnes âgées (voir Graphique 7). Cette caractérisation est indépendante du statut de pauvreté monétaire de l'individu.

Graphique 7 : Morbidité selon l'âge et le niveau de vie.



Source : Calculé à partir des données du Quibb-2006.

4.2.1. Etat des lieux sur les principales causes de la morbi-mortalité

250. Un accent particulier est mis sur plusieurs cibles sanitaires que sont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Ici, la priorité est clairement accordée à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Le choix de ces cibles est dicté par la situation sanitaire du Burundi qui est caractérisée par une forte morbi-mortalité affectant particulièrement les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. En effet, le ratio de mortalité maternelle est de 615 pour cent mille naissances vivantes (Enquête MICS 2005) alors que le taux de mortalité périnatale est de 34 pour mille dans les structures sanitaires (Bilan des activités du PNSR 2007). Selon l'enquête MICS-2005, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 176 pour mille. Il se situe donc parmi les plus élevés d'Afrique Subsaharienne. Les principales maladies responsables de cette forte morbi-mortalité sont le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition et le SIDA.

251. Le paludisme sévit toujours au Burundi sous forme endémo-épidémique. Il représente le premier problème de santé publique parce qu'il demeure encore la première cause de mortalité et de morbidité dans le pays. D'après le rapport annuel 2006 du Programme LMTC, plus de deux millions de cas (2.265.970 cas) de paludisme ont été enregistrés dans les centres de santé. Cette maladie représentait à elle seule 77% des cas de morbidité pris en charge dans les centres de santé si l'on tient compte uniquement des maladies entrant dans le cadre du programme de Surveillance de la Maladie et de la Riposte (SMIR). La recrudescence du paludisme a entraîné l'adoption d'un nouveau protocole de traitement à base d'artémisinine depuis novembre 2003. Cependant, il n'existe pas à ce jour de traitement intermittent pour les femmes enceintes qui doivent utiliser la moustiquaire imprégnée comme moyen de

prévention. En 2006, environ 1.102.800 moustiquaires ont été distribuées. Le taux d'utilisation de ces moustiquaires était de 16,2% pour les enfants de moins de cinq ans. Pour 2007, le taux d'utilisation globale est de 29,42%.

252. Le poids de la tuberculose est aussi considérable. Les personnes touchées se retrouvent dans toutes les couches de la population. Mais la tranche d'âge la plus touchée est celle comprise entre 15 et 44 ans. Les groupes les plus exposés à la maladie sont les prisonniers, les réfugiés, les malnutris et les personnes séropositives pour le VIH. Le rapport annuel 2006 du PNLT montre que près de 7000 nouveaux cas de tuberculose, toutes formes confondues, sont découverts chaque année. Dans ces nouveaux cas, plus de 3000 tuberculeux pulmonaires à microscopie positive ont été dénombrés, soit une incidence annuelle de 100/100.000 habitants. La tuberculose est la première infection opportuniste chez les PVVIH. Le Programme National de Lutte contre la Lèpre et la Tuberculose (PNLT) vient de mettre en route une enquête sur la prévalence du VIH chez les tuberculeux. Les premiers résultats révèlent un taux de co-infection de 26%.

253. Les maladies diarrhéiques sont la troisième cause de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans. Le déficit d'assainissement et d'hygiène, l'insuffisance accrue en eau potable, la déficience du système d'évacuation des excréta expliquent en grande partie la forte prévalence des maladies diarrhéiques au sein de la population en général et, en particulier, chez les enfants de moins de 5 ans. Le choléra et la dysenterie bacillaire sévissent souvent sous forme endémo-épidémique.

254. Le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants âgés de moins de cinq ans au Burundi a connu une amélioration depuis 2007 qui reste encore faible. Il est passé de 39,2 % en 2005 à 35,2 % en 2007. En milieu rural, il s'élève à 40,8% contre 21,8% en milieu urbain. Au cours de la même période, le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est passé de 52,5% à 46%. Depuis 2005, le taux de malnutrition aiguë est maintenu en dessous de 10 % (seuil critique). Il a atteint 5,6 en 2007.

Tableau 14 : État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans par provinces (%)

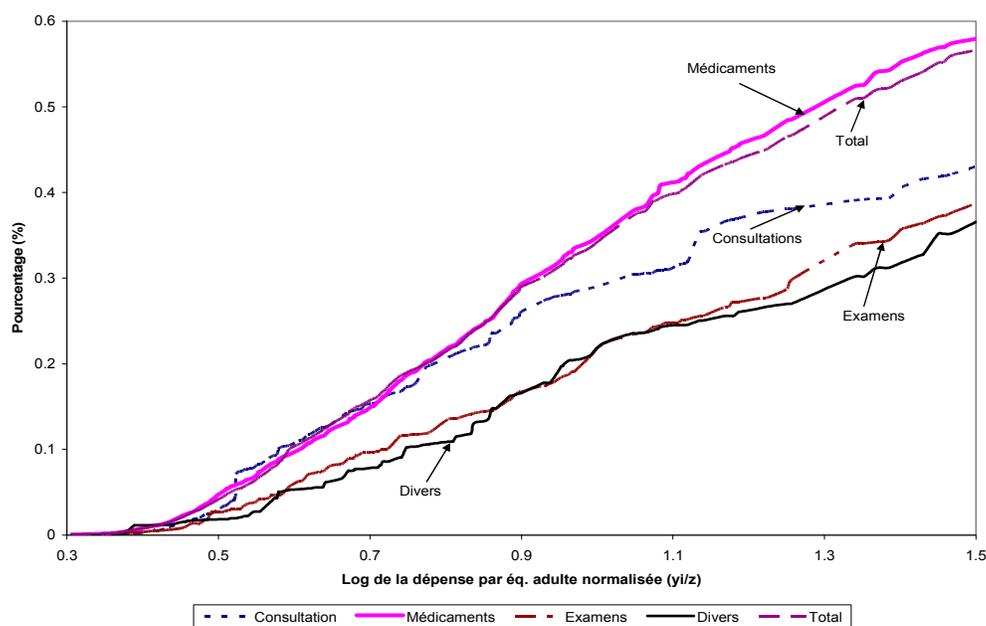
Province de Résidence	Insuffisance pondérale			Retard de croissance		
	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère
Bubanza	38,7	30,3	8,4	43,2	22,6	20,6
Bujumbura Rural	32,0	24,2	7,8	40,6	24,6	16,0
Bururi	31,7	29,7	2,1	37,9	24,8	13,1
Cankuzo	33,0	20,8	12,3	39,6	23,6	16,0
Cibitoke	32,5	27,0	5,5	52,0	29,5	22,5
Gitega	33,3	25,2	8,1	50,2	31,1	19,1
Karusi	40,0	33,3	6,7	48,2	31,3	17,0
Kayanza	38,8	30,4	8,4	52,3	28,4	23,9
Kirundo	34,8	25,9	8,9	49,4	25,3	24,1
Makamba	13,0	10,4	2,6	30,8	24,4	6,4
Muramvya	28,7	17,0	11,7	37,2	20,2	17,0
Muyinga	45,5	34,3	11,1	56,2	29,0	27,6
Mwaro	39,7	33,3	6,3	42,9	27,0	15,9
Ngozi	35,3	28,1	7,2	46,3	30,0	16,3
Rutana	42,3	29,8	12,5	51,0	24,0	26,9
Ruyigi	37,6	29,3	8,3	47,1	27,4	19,7
Bujumbura Mairie	21,1	16,1	5,0	26,3	15,0	11,3
Ensemble du pays	35,2	27,3	7,9	46,0	26,6	19,4

Source : Enquête nutritionnelle nationale réalisée par ISTEERU et UNICEF en 2007.

4.2.2. Actions menées et résultats atteints

255. Pour assurer des soins de santé en quantité et qualité suffisantes, le Gouvernement fait face à deux défis majeurs, à savoir : (i) l'accroissement de l'accès aux soins des populations et (ii) l'amélioration de la performance du système national de santé. En décidant de subventionner totalement les soins de maternité et les soins des enfants de moins de cinq ans, le Gouvernement a inscrit la réduction de la mortalité maternelle et infantile dans ses priorités de Santé Publique. Cette gratuité a permis d'augmenter significativement l'utilisation des services de santé. La gratuité des soins de santé pour les Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) et de celles atteintes de tuberculose, ainsi que la forte subvention des antipaludéens, ont également contribué à l'amélioration de l'accès aux soins de santé. Comme le montrent les courbes de dominance du Graphique 8, les dépenses en médicaments sont celles pour lesquelles il y a le plus de ménages pauvres en matière de santé. La subvention des médicaments est donc une initiative compatible avec la réduction de la pauvreté au Burundi.

Graphique 8 : Dominance en consommation des sous postes de dépenses en santé des ménages



Source : Calculé à partir des données du Quibb-2006.

256. Ces mesures ont été directement suivies par l'accroissement du taux d'accouchement en milieu de soins passant de 22,9% en 2005 à 41% en 2007 (Bilan des activités du PNSR 2007). Cependant, l'accès aux soins de santé de maternité reste limité. En effet, environ 66,1% seulement des centres de santé disposent d'une maternité. Ce qui s'ajoute au fait que le personnel ayant bénéficié d'une formation pratique en soins obstétricaux de base n'est que de 12%.

257. Le Gouvernement a entrepris d'autres actions de nature à renforcer les services de santé. Il a notamment renforcé le système de suivi et d'alerte précoces contre les maladies endémiques (polio, tétanos néonatal, rougeole) ou potentiellement épidémiques (choléra, méningite, tuberculose). Dans le même ordre d'idées, la multiplication des campagnes de vaccination contre les maladies endémiques a permis d'améliorer considérablement la protection des enfants. La couverture vaccinale en

2007 était de 97% pour la BCG, 93% pour la VPO3, 94,3% pour la DTDHib/HepB, 93,7% pour la rougeole, et 93,5% pour la supplémentation avec la vitamine A chez les enfants âgés de moins d'un an. Au niveau national, la couverture vaccinale globale reste au dessus de 80%. Par ailleurs, les autorités sanitaires ont organisé des campagnes de vaccination contre la méningite cérébro-spinale et exigent la vaccination des contacts suspects de rage.

258. Des progrès encourageants ont été constatés en ce qui concerne la santé maternelle et la lutte contre la malnutrition. Dans le cadre de la promotion de la santé maternelle, les progrès appréciables viennent surtout de l'utilisation de la contraception. En effet, le taux de prévalence contraceptive a atteint 4,7% contre des performances nettement inférieures enregistrées dans les années antérieures. Toutefois, ce taux reste très bas pour permettre une réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, les activités prévues ont été globalement réalisées. D'une part, il s'est agi de poursuivre et d'étendre les programmes de supplémentations en micronutriments, de promouvoir l'allaitement maternel et les aliments de compléments et, d'autre part, de relever le taux d'utilisation du sel iodé qui était de 98% en 2006.

4.2.3. Financements des programmes prioritaires

259. Le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour mobiliser les fonds, tant internes qu'externes, nécessaires au financement du secteur de la santé. Ces fonds ont permis de réhabiliter et d'équiper des structures de soins, de rendre disponible les médicaments, tout en augmentant le personnel de santé.

260. Les ressources pour financer le secteur de la santé proviennent du budget national, de l'aide extérieure, de l'assurance maladie et du paiement direct par les usagers. Le programme coûte en moyenne 50 millions de dollars par an. En 2007, le Burundi a engagé 5 millions de dollars au titre du BO et 7,4 millions de dollars pour le BEI. Le financement de la santé sur ressources propres a connu une augmentation importante ces deux dernières années. Sous l'effet des fonds IPPTE, le budget a plus que doublé atteignant ainsi 2% du PIB et 6% du budget global de l'Etat. Toutefois, le Burundi reste le pays d'Afrique subsaharienne avec la plus faible part des dépenses étatiques allouée à la santé par tête (un peu moins de 2 dollars par habitant en 2006).

Tableau 15 : Le financement intérieur à travers le budget de l'Etat

	2004	2005	2006	2007
Budget de la santé en % du total des dépenses du Gouvernement	3	2	7	6
Budget de santé en % du PIB	1	1	3	2
Variation annuelle du budget de la santé en %	19	-11	277	-23
Budget de la santé/habitant en US\$	1	1	2	2

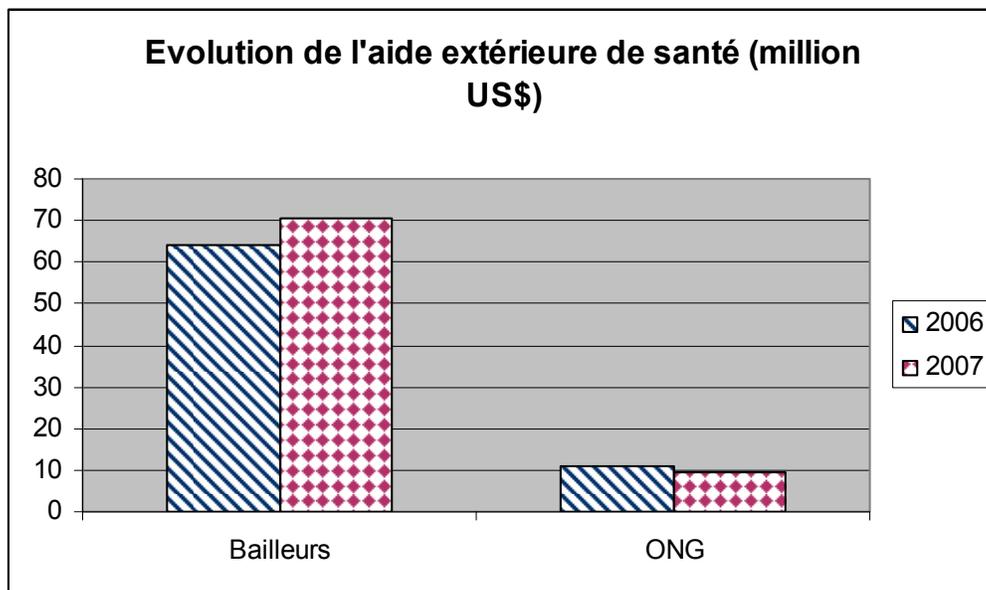
Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement

261. L'aide extérieure est la principale source de financement du secteur de santé. Elle a atteint 11,2 dollars par habitant en 2006. Cependant, le Burundi reçoit moins d'aide que d'autres pays¹⁸ en situation post-conflit, excepté pour l'année 2005 où le montant global de l'APD perçue par habitant était légèrement supérieur aux montants

¹⁸ En 2005, la Sierra Leone, le Rwanda et le Libéria ont reçu respectivement 62US\$, 64\$US et 72\$US d'aide extérieure par habitant.

reçus en moyenne dans les autres pays d'Afrique subsaharienne (ASS). L'aide extérieure en appui au secteur de santé Burundais traverse une phase de transition au cours de laquelle l'aide d'urgence devra laisser place à un financement durable du système.

Graphique 9 : Répartition de l'aide entre donateurs et ONGs.



Source : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA.

262. L'aide reçue est multiforme. Elle est soit en nature, soit sous forme de prêts et dons publics (l'appui budgétaire). D'importantes ressources sont décaissées directement par les partenaires (bailleurs, agences autonomes, ONGs nationales et internationales, fondations et églises). Un quart du financement des bailleurs alloué au secteur était inscrit au budget de 2006 tandis que les trois quarts restants étaient hors budget.

4.2.4. Contraintes et perspectives d'avenir

263. Les contraintes suivantes ont entravé la réalisation des objectifs fixés dans le CSLP. Il s'agit : (i) de l'insuffisance et de la mauvaise répartition des ressources humaines ; (ii) de la faible couverture du pays en infrastructures sanitaires et équipements ; (iii) des faibles capacités techniques et institutionnelles ; (iv) de l'insuffisance des financements ; (v) des lourdes procédures de décaissement de fonds.

264. Quant aux perspectives du secteur, elles se résument en la mise en place urgente de certaines réformes essentielles à l'atteinte des objectifs du CSLP. Il s'agit de :

- (i) L'approche sectorielle santé ;
- (ii) L'élaboration d'un plan de développement des ressources humaines ;
- (iii) La mise en place des districts sanitaires ;
- (iv) Le renforcement des systèmes de distribution des médicaments ;
- (v) La poursuite de la réhabilitation et de l'équipement des structures des soins ;
- (vi) Le renforcement du système statistique.

4.3. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE, À L'HYGIÈNE, À L'ASSAINISSEMENT ET À UN LOGEMENT DÉCENT

265. Quatre pivots importants dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sont notamment constitués de (i) de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement ; (ii) de l'amélioration de l'habitat et d'une urbanisation rationnelle ; (iii) de l'appui aux groupes vulnérables et (iv) de la promotion du genre.

4.3.1. Accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement

266. L'objectif poursuivi vise essentiellement (i) l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations des zones les moins desservies en milieu rural et périurbain, et les groupes vulnérables ; (ii) l'amélioration de l'hygiène (eau et assainissement) en milieu sanitaire et scolaire ; et (iii) une meilleure implication des communautés dans la planification et l'organisation des systèmes d'eau et d'assainissement.

267. Avec l'appui des partenaires, le Gouvernement a consenti beaucoup d'efforts pour que l'eau potable soit de plus en plus accessible à la majorité de la population. Néanmoins des efforts restent à fournir parce que, selon l'enquête MICS-2005, 64,3% des ménages utilisent des sources d'eau potable améliorées et 31,7% des ménages utilisent des installations sanitaires améliorées. Les actions réalisées au titre de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural ont porté sur l'aménagement des sources d'eau, la construction et la réhabilitation des adductions d'eau potable et des latrines publiques, ainsi que sur la distribution des latrines familiales suivies de séances d'éducation à l'hygiène.

268. Les priorités du Gouvernement pour le secteur de l'eau potable sont celles de remettre en état les infrastructures, de rétablir l'accès au service et de procéder à son extension. Dans le milieu urbain, ceci implique d'achever la réhabilitation des installations de la REGIDESO, de retrouver des rendements satisfaisants pour les réseaux de distribution afin de faire face à la demande des populations déplacées¹⁹ et au retour des réfugiés. Dans le milieu rural, la réhabilitation et le développement des infrastructures doivent impérativement être accompagnés par une remise à niveau de la gestion. Ceci passe par une redynamisation des régies communales, la sensibilisation au coût du service et la recherche d'un système adapté de recouvrement des coûts.

269. Sur le plan organisationnel, l'effectif des agents sanitaires et des fontainiers a été accru, et des séances de formation ont été organisées à leur intention. Ces agents sanitaires mènent déjà des campagnes de sensibilisation auprès de la population ainsi que des actions de désinfection et de désinsectisation. Dans ce travail, la priorité est accordée aux établissements publics (écoles, centres de santé et les hôpitaux). Au fur et à mesure que les ouvrages d'adduction d'eau sont réceptionnés, leur gestion est confiée à la population des communes concernées par le biais des régies communales de l'eau (RCE).

270. Pour une meilleure planification dans ce domaine d'intervention, des enquêtes ont été menées sur l'eau potable, l'habitat et l'évacuation des déchets. Les études ont porté sur les besoins en eau potable et les disponibilités en sources d'eau aménageables, les possibilités d'alimentation en eau par un système gravitaire ou par

¹⁹ Elles se sont majoritairement installées dans les villes.

des puits, ainsi que la situation des infrastructures sanitaires et d'assainissement dans les établissements publics, particulièrement les écoles.

271. En milieu urbain, l'approvisionnement en eau potable s'est fait à Bujumbura Mairie et dans 22 centres de l'intérieur du pays respectivement à travers 35002 branchements et de 600 bornes-fontaines²⁰. La REGIDESO ne peut satisfaire la demande de branchements faute de moyens matériels²¹. De plus, la distribution se fait essentiellement par pompage, et les stations de refoulement nécessitent des remises en état. Le fonctionnement hydraulique du réseau est loin d'être optimal parce qu'il n'y a plus d'étages de pression. Ce qui conduit à aggraver les fuites. La densité du réseau de distribution (550km, soit 1.1m par habitant) est faible. La REGIDESO a réalisé de petites extensions sur le réseau eau totalisant une longueur de 11.558 m.

272. La Regideso a produit 39 millions de m³ d'eau durant l'année 2007, dont 31 millions de m³ pour la ville de Bujumbura, occupant à elle seule 80% de cette production.

273. Les pertes sont élevées, de l'ordre de 46%, et leur origine est liée (i) aux incertitudes de comptage (y compris à la production), (ii) aux branchements clandestins, (iii) à la vétusté des conduites et branchements et (iv) à la pression excessive dans les zones basses. La Regideso a dans ses objectifs de réduire ces pertes de 46% à 20% entre 2006 et 2013. L'évolution de la production totale d'eau potable et des abonnés à ce secteur à Bujumbura et dans les régions est retracée dans les deux tableaux ci-dessous.

Tableau 16 : Production d'eau potable (m3).

Centre	2003	2004	2005	2006	2007
Bujumbura	25313828	27883675	28166589	27539004	31256807
Région Est	1741578	1627984	1384608	1656412	2151529
Région Sud	799264	709783	639433	816355	1807074
Région Nord	1377026	1378872	1209193	1059645	1634543
Région Ouest	1513518	1789500	1676871	1886702	2065730
Total	30745214	33389814	33076694	32645875	38915683

Source : Ministère de l'Eau et Energie

Tableau 17 : Evolution des abonnés à l'eau potable.

Centre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Taux d'accroissement (%)
Bujumbura	19 237	20 180	21 201	21 784	24 308	24 435	11.5
Région Est	1 364	1 470	1 548	1 616	1 742	1 911	7.7
Région Sud	2 204	2 521	2 671	2 765	3 039	3 357	9.9
Région Nord	1 438	1 595	1 675	1 705	1 963	2 257	15.1
Région Ouest	2 133	2 231	2 508	2 654	2 829	3 042	6.5
Gros consommateur intérieur				21	21		0
Total	25 150	26 474	28 274	30 545	33 902	35 002	10.9

Source : Ministère de l'Eau et de l'Energie

274. En milieu rural, l'approvisionnement en eau potable reste encore précaire. Les problèmes relevés sont : le manque d'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement décents et les mauvaises pratiques d'hygiène personnelle et du

²⁰ Beaucoup d'entre elles ne fonctionnent plus.

²¹ La REGIDESO réalise environ 1000 branchements par an.

milieu. Ces insuffisances sont les principales causes de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans. Cet état de fait constitue un grand problème de santé publique.

275. L'année 2007 a connu quelques réalisations qui ont concerné les systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement²². Sur financement du fonds PPTE, la DGER a en effet réalisé 10 adductions d'eau potable (AEP) dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Gitega, Bujumbura Rural, et Ngozi. Il s'agit de : l'AEP Muyebe en commune de Musigati ; l'AEP Ruce en commune Rugazi ; l'AEP Burenza en commune Mubimbi ; l'AEP Gisagara en commune Mubimbi ; l'AEP Ruyaga en commune Kanyosha ; l'AEP Mugina en commune Mugina ; l'AEP Mutwenzi en commune Gitega ; l'AEP Gacekeri en commune Ngozi ; l'AEP Mureke en commune Ngozi ; et de l'AEP Buhanda en commune Mwumba. D'autres adductions d'eau potable et d'assainissement ont également pu être réalisées par les projets PTEPEC, CRE, FIDA et ABUTIP.

4.3.2. Habitat et urbanisation

276. En général, les ménages burundais vivent dans leurs propres maisons (en milieu rural plus particulièrement) puisque environs 93% sont propriétaires. Cette proportion est quasi-constante depuis une dizaine d'années. Cependant, la qualité de ces habitations est plutôt précaire puisque seulement 57% d'entre elles ont une couverture en tôles ou en tuiles. Le Burundi est un pays sous-urbanisé du fait que les villes sont de création récente et n'exercent pas encore de réelle attraction sur la campagne pour créer des mouvements continus d'exode rural. Par ailleurs, la décennie de crise sociopolitique a malheureusement engendré de lourdes pertes en vies humaines, des déplacements de population et la destruction massive des habitations.

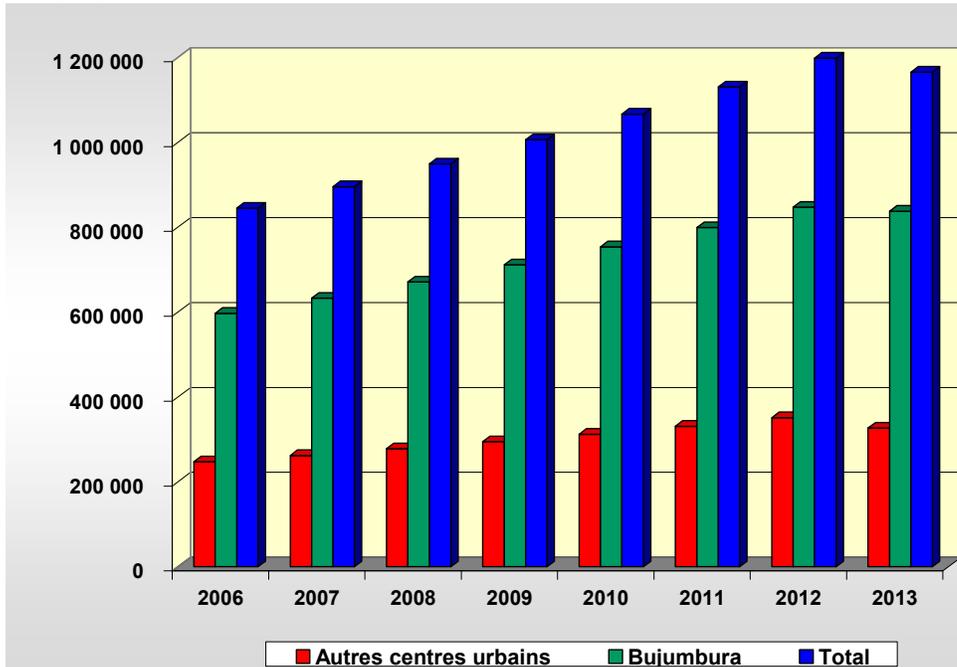
277. En matière d'habitat, le principal défi du Burundi est d'accroître l'offre foncière, la production immobilière et le taux d'équipement tout en élargissant l'accès aux services de base. En matière d'urbanisation, les défis du pays sont de trois ordres : (i) une forte densité de population ; (ii) un très faible taux d'urbanisation ; et (iii) une faible proportion de la population urbaine à l'abri des besoins vitaux. Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a conduit depuis 2006, avec l'appui du PNUD et d'ONU-HABITAT, un processus participatif de formulation de sa politique d'habitat et d'urbanisation. A ce jour, il dispose d'une étude diagnostique globale et d'une Lettre de Politique Nationale dans le secteur.

278. Cette politique a deux objectifs globaux à atteindre à l'horizon 2020. D'une part, elle veut doter le Burundi d'une armature urbaine équilibrée, bien structurée et rayonnant régionalement comme un ensemble de pôles de développement socioéconomique. D'autre part, la politique gouvernementale ambitionne de permettre à chaque burundais d'accéder à un habitat adéquat et à des services de base de qualité. La mise en œuvre de cette politique nécessite la formulation d'une stratégie et d'un plan d'actions dont l'élaboration va bientôt commencer. Par ailleurs, la majorité des burundais vivent encore dans les campagnes. Le taux d'urbanisation est de 13% en 2007. Il était de 11% une année auparavant. Cette évolution récente dénote d'un taux

²² L'année 2006 a vu uniquement la réalisation des études d'exécution des adductions d'eau pour certaines provinces (Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Rural, Gitega et Ngozi) et la formation des fontainiers communaux (Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Rural, Ngozi et Mwaro) à raison de deux fontainiers par commune.

de croissance urbaine très rapide. Le Graphique 10 qui suit montre les tendances de l'urbanisation au Burundi.

Graphique 10 : Tendence de l'urbanisation au Burundi



Source : Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics.

279. La plupart des centres secondaires sont encore des entités caractérisées par quelques activités administratives, commerciales et artisanales. L'agriculture occupe une place importante dans l'économie de ces centres secondaires. Ces derniers sont également marqués par la prolifération des quartiers spontanés, le manque d'infrastructures d'assainissement, les difficultés d'accès aux services de base, le manque d'entretien des infrastructures existantes, les faibles capacités de gestion des Communes et l'absence d'outils de planification et de gestion urbaine.

280. De façon générale, les problèmes saillants du secteur de l'urbanisme et de l'habitat sont :

- (i) L'absence d'une politique de gestion de l'espace tenant compte des contraintes de superficie et de population ;
- (ii) La rareté des terres domaniales à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres des centres urbains et la faiblesse des revenus des ménages face au coût du logement;
- (iii) les capacités limitées dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la planification et la gestion urbaines, y compris l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et l'absence d'outils techniques et juridiques nécessaires ;
- (iv) L'exode rural de jeunes en quête de plus de sécurité et d'emploi dans les centres urbains ;
- (v) Le renchérissement du coût des matériaux de construction ;
- (vi) La destruction massive des infrastructures socio-économiques suite à la crise de 1993.

281. Quelques actions ont été menées pour l'extension des villes aussi bien à Bujumbura que dans les villes de l'intérieur du pays. Il s'agit notamment des lotissements de terrains et de la mise à disposition des parcelles pour les constructions à Bujumbura (Carama, Gasekebuye, Kanyosha) et dans certains centres urbains de l'intérieur du pays (Cibitoke, Gitega, Ngozi, Makamba, Mwaro, Ruyigi).

282. Pour ce qui concerne les grandes agglomérations à vocation urbaine, les commissions communales d'urbanisme déjà créées orientent et supervisent le lotissement et le bornage des sites choisis. Des travaux d'aménagement des rivières traversant la ville de Bujumbura ont été également entrepris afin de préserver les habitations et les équipements fortement menacés. Néanmoins, des efforts restent à faire surtout au niveau des ravins Vugizo et Rubanza.

4.4. APPUI AUX GROUPES VULNÉRABLES

283. La création, en juin 2007, de la Commission Intégrée *Ad Hoc* sur le Rapatriement et la Réintégration est une réalisation importante qui permet désormais de mieux coordonner les réponses au processus de rapatriement. Cette Commission a adopté, en septembre 2007, un plan d'action pour le rapatriement et la réintégration. Elle réunit les représentants du Gouvernement, des agences des Nations Unies, des bailleurs de fonds et des ONGs actives dans le rapatriement et la réintégration. Cette dernière est sous la tutelle du MSNRDPHG. En partenariat avec les Gouvernement et les agences des Nations Unies, l'UNHCR a alloué 17 millions USD en 2007 à la distribution de paquets retours, allocations financières et cartes nationales d'identité, aux visites de monitoring des ménages rapatriés, aux médiations des conflits fonciers et assistance juridique, aux projets de microcrédit et aux constructions d'abris et reboisement. Le rapatriement des réfugiés burundais reste à un niveau élevé et, depuis 2002, plus de 400.000 sont rentrés d'exil. L'évolution des effectifs des rapatriés est illustrée à travers Tableau 18 ci-après.

Tableau 18 : Evolution des effectifs de rapatriés

Année	Effectifs
2002	45 623
2003	90 191
2004	98 440
2005	72 056
2006	48 123
2007	41 718
Total	396 151

Source : Ministère de la Solidarité Nationale.

284. L'auto-construction d'abris par les rapatriés constitue une activité clé de la réintégration des rapatriés. En effet, en 2007 le Burundi a reçu 9721 expulsés de Tanzanie, soit un total de 15609 depuis mai 2006²³. Généralement, tous les rapatriés sans abris sont considérés comme vulnérables et peuvent par conséquent bénéficier de ce programme. Néanmoins, vu les moyens limités, les ménages avec une vulnérabilité extrême sont prioritaires. C'est le cas des femmes chefs de ménages, des personnes âgées et des handicapés. Dans le cadre de la construction d'abris, le programme

²³ Depuis 2002, le PNUD, à travers ses programmes, a contribué à la construction de 1900 maisons en faveur des ménages vulnérables (rapatriés, déplacés intérieurs et ménages vulnérables des communautés d'accueil).

habitat de UNHCR et ceux de ses partenaires ont construit 6750 maisons en 2007²⁴. Pour les personnes sans logement dans les communautés d'accueil des rapatriés, ces programmes ont construit 8000 maisons²⁵, soit 20% du total. Dans le cadre de la construction des abris, le Gouvernement a initié la construction des villages de paix pour la réinstallation des rapatriés sans terre et sans référence, les déplacés intérieurs et les vulnérables proches de ces villages. Entre 2006 et 2007, quatre villages de paix ont été construits à Nyarunazi/Muyinga (3000 maisons), Muyinga/Bubanza (3000 maisons), Buhonga/Bujumbura Rural (3000 maisons). Le seul handicap de ces villages est l'insuffisance des terres cultivables rendant ainsi les occupants momentanément dépendants des bienfaiteurs au niveau alimentaire.

285. Le programme de prise en charge des indigents, des enfants vulnérables et des réfugiés a dû faire face à des besoins additionnels urgents. D'une part, la crise a considérablement accru les effectifs d'indigents et d'enfants de la rue. Dans ce cadre, plus de 7600 indigents ont été assistés au niveau des soins de santé, de la fourniture des vivres et des non vivres. Les enfants de la rue n'ont pas pu bénéficier de l'assistance nécessaire à leur resocialisation qui ne peut attendre longtemps. D'autre part, le Burundi accueille également 32545 réfugiés et demandeurs d'asile dont 31904 Congolais, qui sont installés dans les camps de Gihinga (Mwaro), de Gasorwe (Muyinga) et de Musasa (Ngozi), et 11755 réfugiés urbains. Il y a également 233 Rwandais installés dans le camp de Giharo à Rutana. Tous ont été assistés sous diverses formes qui respectent les standards en termes d'assistance et de protection.

286. La fermeture des camps de réfugiés burundais en Tanzanie et le retour programmé des réfugiés exilés depuis 1972 ont accéléré le mouvement de retour. Ces bouleversements ont entraîné la mise en chantier de programmes d'augmentation des capacités d'accueil, de réinsertion et de scolarisation des enfants rapatriés. Le Gouvernement a donc préalablement entrepris des travaux d'identification de nouveaux sites de réinstallation avant d'adopter des mesures d'accompagnement pour la réintégration des rapatriés et autres sinistrés sans terre.

287. Depuis mai 2006, le Gouvernement du Burundi, en partenariat avec l'UNICEF a assisté 21,296 Burundais expulsés de Tanzanie. Ces personnes ont bénéficié d'appui à la réintégration au même titre que les personnes rapatriées, notamment dans le domaine de l'habitat et de la scolarisation.

288. L'assistance aux vulnérables s'est également manifestée à travers la poursuite des programmes de réhabilitation de leurs conditions socio-économiques. Depuis 2005, le PNUD, à travers son Programme de Réintégration/Réhabilitation des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté (PRRSLP), contribue à l'amélioration du cadre socio-économique des sinistrés et vulnérables (rapatriés, déplacés internes vulnérables des communautés d'accueil). Il s'agit, d'une part, de réhabiliter, voire de construire, les écoles, les centres de santé et, d'autre part, de faciliter l'accès des bénéficiaires aux moyens et facteurs de production. En 2007, le PAM a aussi assisté, à travers les Institutions Sociales (IS), 7022 vulnérables de ce type.

²⁴ Ces nouvelles maisons sont venues compléter le parc de 51153 logements déjà construits entre 2003 et 2006.

²⁵ En 2008, l'UNHCR prévoit la construction de 14300 maisons, soit plus du double de 2007.

4.5. PROMOTION DU GENRE

289. A l'actif de la promotion du genre, il faut noter des progrès substantiels en ce qui concerne l'insertion des filles au système éducatif²⁶ et la responsabilisation des femmes. Concernant l'éducation des filles, il est important de souligner que leurs effectifs au primaire, qui représentaient moins de 80% en 2000 comparés aux effectifs des garçons, ont atteint 91% en 2006-2007. Des progrès moins rapides s'observent cependant dans le secondaire et dans le supérieur. Ceci a une conséquence directe sur la participation de la femme dans la vie socio-économique du pays. En ce qui concerne la responsabilisation des femmes, il convient d'indiquer que le pourcentage de femmes occupant des postes de prise de décisions politiques et économiques n'a cessé de croître ces dernières années. Pour consolider ce mouvement encourageant, la constitution en vigueur au Burundi consacre la participation de la femme dans toutes les institutions des pouvoirs législatif et exécutif. C'est ainsi que près de 35% des postes ministériels sont occupés par des femmes, tandis que le pourcentage de femmes ayant accès aux postes de prise de décisions politiques et économiques²⁷ est passé de 11,2% en 2003 à plus de 20% en 2007.

290. Du fait de son caractère transversal, les résultats concernant la prise en compte du genre doivent être évalués dans tous les secteurs socio-économiques. Cependant, des actions spécifiques et ciblées ont été initiées en faveur de la promotion de la femme. Elles se retrouvent essentiellement dans les 6 domaines suivants :

- (i) **Education** : des documents ont été élaborés dans l'optique d'une prise en compte plus efficace de la dimension genre tandis que des manuels centrés sur la formation des para-juristes ont été confectionnés pour appuyer les connaissances de ces derniers sur les droits de la femme.
- (ii) **Renforcement du pouvoir économique de la femme** : des appuis multiformes ont été effectués en faveur des groupements féminins pour la promotion des activités génératrices de revenus tandis que des séances de formation en matière d'élaboration et de gestion des micro-projets ont été organisées à l'intention des jeunes filles et des femmes. Dans ce cadre, des microcrédits ont été accordés aux associations féminines notamment pour faciliter l'accès aux intrants agricoles et d'élevage et pour encourager les jeunes filles ayant acquis des compétences à se professionnaliser et à acquérir ainsi une indépendance économique. Un fonds de 800.000 dollars a été ainsi constitué par UNIFEM pour contribuer au renforcement de l'accès des femmes aux crédits.
- (iii) **Appui aux différents intervenants dans la promotion de l'égalité des genres** : une étude sur la répression du crime de viol au Burundi a été réalisée par l'association des femmes juristes.
- (iv) **Renforcement des capacités des CDFs** : les actions menées visent la formation et le recrutement des assistants psycho-sociaux et l'acquisition du matériel didactique.
- (v) **Traduction, simplification et diffusion des textes de lois et codes existants en vue de promouvoir la protection des droits de la femme** : environ 156 ouvrages sont disponibles tandis que le rapport de la revue technique de

²⁶ La notion de genre est transversale puisqu'elle se retrouve pratiquement à tous les axes du CSLP. Ici, on se focalise uniquement sur l'éducation qui constitue la clé pour l'épanouissement et l'accès à la plupart des opportunités offertes dans la vie.

²⁷ Dans les institutions précédentes, la femme n'avait jamais dépassé le cap des 20% pendant la période de transition.

l'étude sur l'état des lieux de l'harmonisation de code des personnes et de la famille et autres instruments sont terminés.

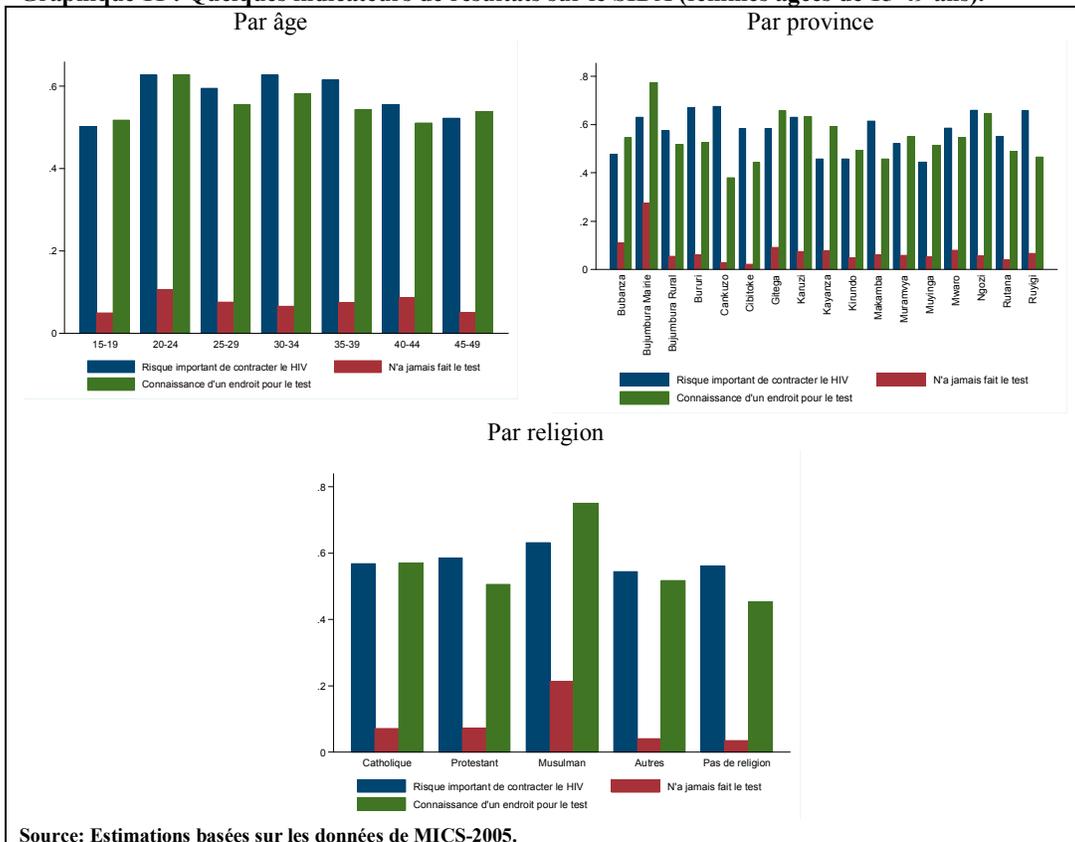
CHAPITRE 5. LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

5.1. ETAT DES CONNAISSANCES DU VIRUS AU BURUNDI EN 2005

291. La population burundaise a été sensibilisée au fléau du SIDA à travers diverses actions menées par les intervenants du secteur public et de la société civile. Une analyse de la situation générale du virus sur une année de référence est cependant primordiale pour juger des progrès accomplis et évaluer les prochaines étapes à franchir. Les données exploitées à cet effet proviennent de l'enquête MICS-2005 réalisée par l'UNICEF.

292. Trois séries de résultats essentiels sont à relever dans la perspective des objectifs ambitieux du programme national de lutte contre la pandémie des prochaines années. D'abord, les données ainsi recueillies permettent de constater qu'un nombre important de femmes de 15-49 ans (près de 57%) étaient persuadées d'être en situation de risque sérieux de contracter le virus du SIDA en 2005. Des différences non négligeables sont observées face au risque de contamination selon le niveau d'éducation, la situation matrimoniale, la région et le lieu de résidence de la femme. Les différences les plus frappantes viennent principalement du niveau d'éducation qui semble numériquement défavoriser les femmes ayant été au secondaire et à l'université.

Graphique 11 : Quelques indicateurs de résultats sur le SIDA (femmes âgées de 15-49 ans).



Source: Estimations basées sur les données de MICS-2005.

293. Par ailleurs, il est utile de relever qu'au fur et à mesure que le niveau d'éducation de la femme augmente, les taux respectifs de dépistage/test volontaire et

de connaissance d'un lieu de test proche du domicile augmentent substantiellement. Le Graphique 11 illustre les perceptions par âge, par lieu de résidence et par religion.

294. Ensuite, l'examen des moyens de protection utilisés par les femmes indique que la plupart d'entre elles adoptaient encore en 2005 des méthodes de protection plutôt archaïques. L'abstinence sexuelle (44%) et la fidélité (47%) étaient, et de très loin, les deux méthodes « préférées » des femmes burundaises pour se prémunir des risques de contamination du SIDA. En revanche, l'utilisation des préservatifs connaissait un taux d'utilisation insignifiant. Le résultat le plus frappant concerne encore une fois l'influence du niveau d'éducation sur le comportement des femmes face à l'usage des préservatifs. En effet, les taux d'utilisation de ce moyen de protection moderne varient de 1% pour les femmes sans éducation dite formelle à 12.6% pour les femmes ayant été à l'université. Ce résultat montre une certaine limite de la politique actuelle de distribution massive de préservatifs. Par conséquent, il faudrait cibler davantage la population féminine en fonction de ce critère éducatif et renforcer un peu plus les campagnes de sensibilisation en direction des femmes moins instruites.

295. Enfin, il est utile d'analyser le niveau des connaissances des femmes vis-à-vis de la pandémie du SIDA cette année là. Premièrement, il apparaît que les connaissances sur les vecteurs de transmission de la maladie entre adultes sont entourées d'une certaine confusion. Par exemple, environ 14% des femmes pensent encore que la transmission du virus est possible par sorcellerie, et pas moins de 28% d'entre elles perçoivent les moustiques comme un vecteur réel de transmission. Plus inquiétant encore est le fait que seulement 61% des femmes restaient convaincues en 2005 que l'usage régulier des préservatifs protégeait significativement contre la maladie. Deuxièmement, l'examen des indicateurs relatifs aux canaux de transmission de la mère à l'enfant met également en évidence des lacunes importantes. D'une part, il y a lieu de noter que 79% des femmes pensaient que le virus pouvait se transmettre pendant la grossesse alors que l'application stricte des protocoles actuels laisse penser que cette transmission est devenue improbable. Dans ce cas aussi, les écarts de niveau d'éducation introduisent de grandes différences dans la perception que les femmes ont de ce canal de transmission, mais également des risques de transmission pendant l'accouchement et l'allaitement.

296. Un dernier point important à signaler est relatif aux attitudes générales de la société vis-à-vis des personnes infectées par le SIDA. Les estimations semblent également confirmer les confusions importantes quant à la manière idoine de percevoir et d'accompagner le séropositif membre ou non de la famille proche. De même, les informations recueillies montrent que la place entière du séropositif dans la société Burundaise était loin d'être acquise et bien comprise.

5.2. ETAT D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES PRIORITAIRES

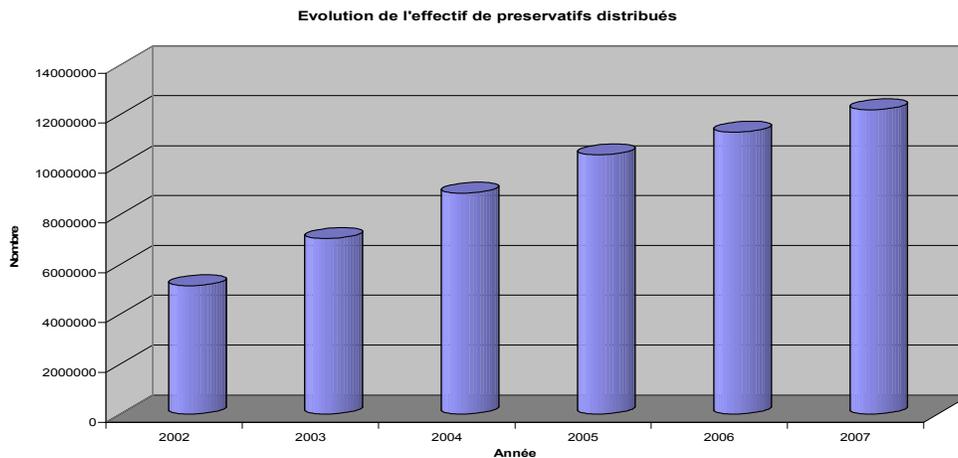
5.2.1. Prévention de la transmission du VIH

297. La sensibilisation a été renforcée sur trois aspects fondamentaux. D'une part, les autorités gouvernementales ont affecté deux animateurs communautaires sur chaque colline de recensement. Pour l'ensemble du pays, un total de 6550 animateurs a donc été mis à disposition. Les actions menées à la fois par les animateurs communautaires et les pairs éducateurs ont permis la réalisation des résultats appréciables au niveau de la prévention. D'autre part, la sensibilisation aux

comportements préventifs à travers les émissions radiodiffusées a aussi connu un grand essor. Ainsi, plus de deux millions de personnes comprenant aussi bien des jeunes que des adultes (femmes et hommes) ont bénéficié de cette sensibilisation à la prévention. A la faveur de cette sensibilisation offensive, un effectif de 147575 personnes s'est fait volontairement dépister tandis qu'un total de 31790 cas d'infections opportunistes a été traité alors que l'on tablait sur 19000 cas.

298. Les actions de prévention se sont déroulées sur plusieurs fronts à la fois. Premièrement, il s'est agi d'accélérer la distribution au niveau de la commune du préservatif par le biais des animateurs communautaires. Deuxièmement, un programme de dépistage précoce, de prévention²⁸ et de traitement du VIH/SIDA a pris racine dans la majeure partie des hôpitaux et des sites de surveillance épidémiologique du pays. Par ailleurs, les centres de dépistage volontaire sont passés de 89 en 2002 à 151 en 2006. Troisièmement, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) a connu, avec l'appui de différents intervenants dont l'UNICEF, des progrès. Les sites consacrés à ce programme ont augmenté d'un seul site en 2002 à 18, puis à 27 et 34 sites, respectivement en 2005, 2006 et 2007. Actuellement, le pays compte 51 sites PTME qui ont permis de traiter 1102 femmes séropositives et 796 nouveau-nés. Enfin, la prévention s'est déroulée dans les écoles primaires, secondaires et supérieures à travers les clubs « Stop-SIDA ». Ces derniers sont actuellement au nombre de 972 unités auxquelles il faut ajouter 129 « centres jeunes » opérationnels dans toutes les communes du pays.

Graphique 12 : Tendence de la distribution des préservatifs



Source : CP/CNLS, Rapport annuel 2007

299. Divers centres gouvernementaux et non gouvernementaux ont pris en charge les victimes de violences sexuelles. Les services offerts ont concerné la prise en charge médicale, psychosociale et juridique, sans omettre la protection contre leurs agresseurs. Ces services respectent le protocole national de prise en charge qui comprend, entre autres, le dépistage et la mise à disposition d'une prophylaxie post-exposition pour prévenir, dans les 48 heures suivant l'agression, tout risque d'infection au virus.

²⁸ Notamment chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, enceintes ou séropositives.

5.2.2. Prise en charge des patients infectés par le VIH

300. Pour mieux assurer la prise en charge des PVVIH, le Burundi s'est doté d'une stratégie nationale d'accès aux ARV et aux soins des infections opportunistes. Pour assurer la qualité des prestations du corps médical, les autorités ont préalablement mis à exécution un programme de formation des prestataires de soins pour la prise en charge des infections opportunistes (IO). Ce programme a bénéficié à 175 médecins et à 544 infirmiers. Tous ces moyens appréciables ont permis de traiter sans grand mal 38146 cas d'infections opportunistes en 2007. S'agissant du traitement aux ARV, le nombre de PVVIH bénéficiant de ces soins est passé de 600 en 2002 à 8048 en 2006. Pour 2007, cette progression s'est poursuivie puisque les effectifs concernés se sont situés à 10865²⁹ sur une prévision de 11616 dont 2817 nouvelles PVVIH. Ces chiffres ont ainsi permis d'atteindre 93.5% de l'objectif initial. En même temps, les sites de traitement aux ARV, qui étaient au nombre de 5 en 2002, ont atteint 39 unités dans tout le pays en 2007. De même, les soins à domicile ont continué à être dispensés à 42252 PVVIH³⁰.

301. En rapport avec la prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH, un total de 209 prestataires a été formé sur la prise en charge psychosociale. Près de 34239 PVVIH ont bénéficié de cette prise en charge tandis que 12769 PVVIH ont bénéficié d'un soutien nutritionnel. Il reste encore cependant à assurer que les enfants atteints par la pandémie puissent bénéficier d'une prise en charge pédiatrique qui leur soit adaptée, ainsi que de l'assistance médicale et nutritionnelle adéquate pour compléter le traitement ARV.

5.2.3. Réduction de l'impact chez les personnes affectées par le VIH

302. Le Gouvernement considère que la pandémie du VIH/SIDA aggrave la pauvreté dans les ménages. C'est pour cette raison qu'il est constamment en alerte pour apporter une réponse nationale à la pandémie du VIH/SIDA et qu'il a mis en place des mécanismes permettant de freiner la propagation du VIH et de réduire son impact sur l'individu, la famille et la communauté. Il s'agit notamment de prévenir l'expansion du VIH/SIDA par un soutien social permanent et des soins appropriés pour les personnes déjà infectées et affectées par la pandémie.

303. Pour réduire l'impact du VIH chez les personnes affectées, le Gouvernement a pris des mesures tendant à limiter les nouvelles infections et à faciliter la prise en charge les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. Ainsi, dans le souci d'améliorer les conditions de vie des PVVIH, un total de 75 sous-projets (dont 62 nouveaux) a été financé en faveur des PVVIH. Les bénéficiaires sont au nombre de 8915 PVVIH pour l'année 2007.

304. Concernant la prise en charge des OEV, un appui en matériel scolaire a été apporté à 492401 d'entre eux avec l'appui de l'UNICEF, tandis que 14869 ont bénéficié d'une assistance médicale. L'assistance psychosociale a touché 26382 OEV et un effectif de 10319 OEV a bénéficié d'une prise en charge nutritionnelle. De plus, il y a lieu de signaler que 32281 familles d'accueil ont reçu des intrants agricoles et que 2865 OEV ont été formés à divers métiers.

²⁹ ...dont 1195 enfants de moins de 15 ans.

³⁰ Actuellement, en 2008, 48 centres de traitement ARV accrédités sont opérationnels.

305. En vue de diversifier les sources de financement des activités de lutte contre le SIDA, le Parlement Burundais a récemment adopté la loi relative à la solidarité internationale sur les billets d'avion. Dans le même chapitre des lois adoptées face au SIDA, le Gouvernement a promulgué une autre loi qui porte cette fois-ci sur la protection des PVVIH pour laquelle les textes d'application sont en train d'être finalisés.

5.2.4. Renforcement des capacités institutionnelles

306. Face à l'expansion de la pandémie du sida, le Gouvernement est convaincu qu'il doit tout mettre en œuvre pour réussir le pari du dépistage de la population dans la mesure où la connaissance du statut sérologique est la clé de la lutte contre le sida. Pour cela, la mobilisation du leadership politique, administratif et religieux doit rester constante. Des stratégies innovatrices pour la mobilisation des ressources internes et externes sont en train d'être mises sur pied. En particulier pour les ressources internes, il est envisagé de faire émarger sur le Budget Général de l'Etat des rubriques devant financer les activités de lutte contre le SIDA dans les diverses unités sectorielles relevant de l'administration publique.

307. Des efforts se poursuivent pour l'amélioration et l'efficacité de la coordination des interventions. Il s'agit notamment de la mise au point d'une cartographie des intervenants dans la lutte contre le SIDA. De plus, il revient désormais à tous les intervenants dans les différents secteurs d'enregistrer leur activité au ministère en charge de la lutte contre le SIDA en vue d'établir un partenariat d'action qui coordonne au mieux les efforts. Ces efforts de recadrage se sont traduits par une amélioration sensible de la gestion et de la coordination du programme national de lutte contre le SIDA, qui n'a pas manqué parallèlement de mettre à profit les recommandations du CNLS, CCM, GTO et de la Banque Mondiale dans ce sens. La question de l'information statistique est aussi centrale à l'harmonisation des efforts dans le sens des résultats poursuivis. Pour consolider le système d'information, les sites de prise en charge disposent désormais de la base de données SIDA Info et d'un personnel formé à son utilisation.

308. Pour atteindre des résultats tangibles en matière de dépistage, le Gouvernement a mis en place des structures de lutte contre le SIDA aussi bien à l'échelle centrale qu'au niveau décentralisé. Il a aussi prévu différents outils destinés à mieux répondre à la pandémie par le biais de son plan stratégique 2002-2006 dont les acquis sont indéniables. Un nouveau plan d'action 2007-2011 vient d'être lancé avec deux ambitions claires : (i) arrêter les nouvelles infections et (ii) prendre efficacement en charge les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.

309. Les obstacles sont cependant encore nombreux pour s'assurer d'une bonne mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le SIDA. Ces obstacles sont de trois ordres :

- a) Les résultats encourageants enregistrés pendant les dernières années de lutte contre le sida créent de nouveaux défis.
- b) Le cadre institutionnel actuel est différent de celui tracé dans le PSNLS 2007-2011, celui adopté par le Gouvernement et ses partenaires
- c) La « multisectorialité » de la lutte contre le SIDA implique que l'action de lutte contre le VIH/SIDA se mène à travers tous les secteurs de la vie nationale (Ministères sectoriels). Les actions conduites dans ces ministères sont insuffisamment coordonnées.

CHAPITRE 6. PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES

6.1. LE SECTEUR RÉEL

310. La croissance annuelle du PIB retenue par le CSLP était de 6% sur une période de 3 ans. Celle-ci se fondait sur la mise en œuvre des réformes structurelles telles que prévues dans le cadre de la première FRPC et sur une disponibilité accrue des ressources financières sous forme d'appui budgétaire. Le taux de croissance réalisé en 2007, 3,2%, s'est révélé très dépendant des performances du secteur du café dont la production est tombée à 8.000 tonnes contre 30.000 tonnes en 2006 et de la faible progression de la production vivrière.

Tableau 19 : Évolution du taux de croissance du PIB réel (aux prix 1996).

	2006			2007		
	Projection	Réalisation	Ecart	Projection	Réalisation	Ecart
Secteur Primaire						
Mrds Fbu	142.1	143.7	+ 1.6	150.8	143.5	-7.3
% PIB	44.4	45.2	+0.8	44.1	43.7	-0.4
Secteur Secondaire						
Mrds Fbu	50.7	48.7	- 2.0	56.8	51.5	-5.3
% PIB	15.8	15.3	-0.5	16.6	15.7	-0.8
Secteur Tertiaire						
Mrds Fbu	105.2	104.4	-0.8	110.5	111.3	+1.3
% PIB	32.8	32.8	0.0	32.3	33.9	+1.6
Taxes Indirectes						
Mrds Fbu	22.5	21.2	-1.3	23.9	22,0	-1.9
% PIB	7.0	6.7	-0.3	0,7	22,0	+15
Taux de Croissance du PIB réel	6.1%	5.1%	-1,0	6.6%	3.2%	-3.4

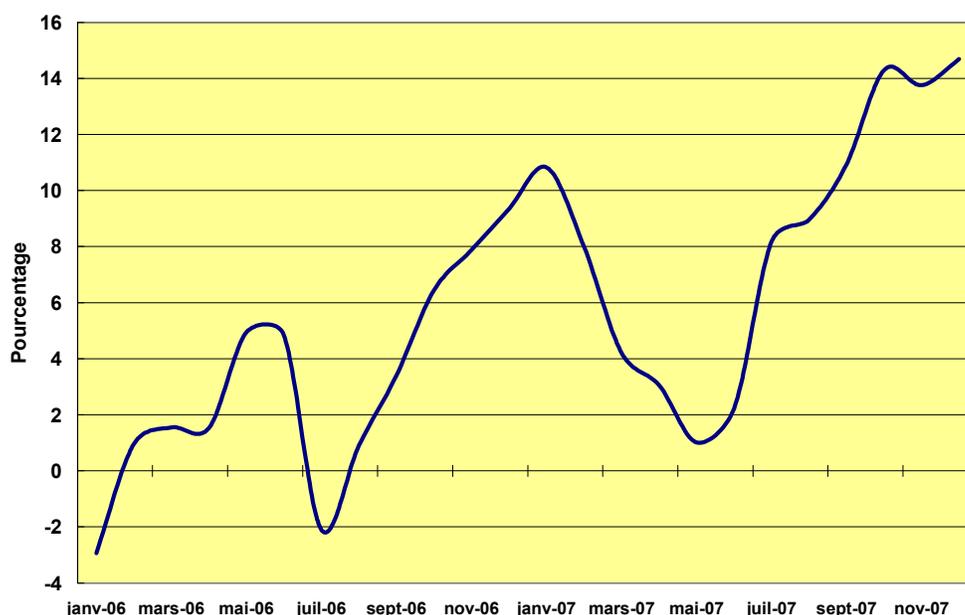
Source : CSLP Complet et Vice-Ministère Chargé de la Planification.

311. A partir de 2007, un début de transformation de la structure de l'économie a pu être noté. Le poids du secteur primaire a progressivement diminué en faveur du secteur secondaire. Le secteur tertiaire, avec 33.9% du PIB, a progressé de 1.6% par rapport à 2006. C'est cette augmentation du secteur tertiaire qui a empêché un taux de croissance négatif de l'économie burundaise.

6.2. ÉVOLUTION DE L'INFLATION

312. Le CSLP avait fixé comme objectif de limiter l'inflation à 4,8 et 5% pour les années 2006 et 2007 respectivement. Toutefois, comme l'illustre le Graphique 13 ci-après, les taux d'inflation réalisés pour les années 2006 et 2007 ont été de 9,6% et 14,4%. La hausse générale des prix en 2007 peut être expliquée par la flambée des prix des produits alimentaires due aux aléas climatiques, ainsi qu'au relèvement du prix du carburant qui est passé de 1100 Fbu en janvier 2006 à 1620 Fbu en décembre 2007.

Graphique 13 : Evolution de l'inflation.



Source : ISTEERU.

6.3. LE SECTEUR EXTÉRIEUR

313. Au niveau de la balance commerciale, les exportations mais surtout les importations ont largement dépassées les projections du CSLP, en 2006 comme en 2007. En 2006, les recettes d'exportation dépassaient de 21.2 milliards de Fbu les valeurs projetées tandis que les dépassements étaient de 142.1 milliards pour les importations. Néanmoins, entre les années 2006 et 2007, les recettes d'exportation ont régressé passant de 95.8 milliards de Fbu à 90.6 milliards. Cette chute est largement attribuable à la baisse de la production du café. La valeur des importations a été de 142.1 milliards et de 86.1 milliards de Fbu de plus respectivement par rapport aux prévisions de 2006 et de 2007. Entre 2006 et 2007, la valeur des importations a cru de 10.6 milliards de Fbu, soit une augmentation en valeur de 2.3%. Cette augmentation ne reflète pas un accroissement de la demande interne tangible, mais plutôt le renchérissement des prix des produits pétroliers et la forte dépréciation du Fbu. La conséquence est un déficit de la balance commerciale bien plus important que prévu en 2006 comme en 2007.

Tableau 20 : Situation de la Balance Commerciale.

	2006			2007		
	Projection	Réalisation	Ecart	Projection	Réalisation	Ecart
Balance Commerciale	-243	-363.9	-120.9	-299.4	-379.7	-80.3
Exportations (biens et services) (Mrds Fbu)	74.6	95.8	+21.2	84.8	90.6	+5.8
Importations (Mrds Fbu)	317.6	459.7	+142.1	384.2	470.3	+86.1

Source : BRB Bulletin Annuel 2007.

314. Entre 2006 et 2007, les états du compte de capital et du compte des opérations financières étaient bien en deçà des projections du cadrage macroéconomique du

CSLP. Les écarts étaient de l'ordre de 60 à 140 milliards de Fbu en 2006. Cette situation est expliquée par des transferts en capital nets et un niveau d'engagement extérieur net (prêts, arriérés) moins importants que projetés. Toutefois, les résultats de 2006 à 2007 témoignent tout de même de changements positifs. En effet, le compte capital a cru de 57.9 milliards de Fbu entre 2006 et 2007, grâce aux allègements de la dette obtenus dans le cadre de l'initiative PPTE. Parallèlement, le compte des opérations financières a régressé de 4.1 milliards de Fbu, en raison notamment des amortissements de la dette extérieure.

Tableau 21 : Situation de la Balance des Capitaux

	2006			2007		
	Projection	Réalisation	Ecart	Projection	Réalisation	Ecart
Compte de capital (Mrds Fbu)	209.8	69.5	-140.3	205.7	127.4	-78.3
Compte des opérations financières	148.7	88.7	-60	199.4	84.6	-114.8

Source : BRB, Bulletin Annuel 2007

6.4. SITUATION MONÉTAIRE

315. La Banque Centrale a renforcé les instruments de politique monétaire visant une gestion prudente de la monnaie. Ces instruments sont compatibles avec les objectifs de croissance et de stabilisation macro-économique et ont, dans une certaine mesure, permis de contenir l'élan inflationniste qui s'annonçait avec davantage de force depuis deux ans environ. Elle a également enregistré des progrès notables quant à la mise en œuvre de nouvelles réformes touchant à la gestion des liquidités et au renforcement de la politique de change. Une plus grande autonomie de la Banque Centrale devrait permettre de pérenniser les résultats atteints dans ce cadre.

316. La politique monétaire et de change préconisée pour le court et le moyen terme sera axée sur l'objectif primordial de contenir l'inflation. L'ambition affichée est de ramener cette dernière à un chiffre. La contribution du secteur monétaire sur cet aspect sera d'autant plus essentielle que la conjoncture actuelle est particulièrement difficile en raison de la forte pression sur les prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers.

6.4.1. Evolution des principaux agrégats

317. L'évolution de la situation monétaire reflète les résultats des politiques prudentes mises en œuvre par la Banque Centrale depuis quelques années.

Tableau 22 : Evolution des principaux agrégats monétaires

Rubriques	2006	2007	Prévision 2007	Ecart	Ecart en %
Situation monétaire					
Avoirs extérieurs nets	76,0	110,9	97,8	13,1	13,4
Banque Centrale	42,9	77,4	54,8	22,6	41,2
Banques commerciales	33,1	33,5	43,0	-9,5	-22,1
Avoirs intérieurs nets	276,2	296,8	307,1	-10,3	-3,4
Crédit intérieur	337,4	374,0	376,8	-2,8	-0,7
Crédit au Gouvernement	141,2	157,4	179,4	-22	-12,3
Crédits à l'économie	196,2	216,6	197,4	19,2	9,7
Autres postes	-61,2	-77,2	-69,7	-7,5	10,8
M3	352,2	407,8	404,9	2,9	0,7
Dépôts en devises	52,3	77,7	60,2	17,5	29,1
M2	299,9	330,1	344,7	-14,6	-4,2
Circulation fiduciaire	68,4	84,2	83,5	0,7	0,8
Dépôts en monnaie locale	231,5	245,9	261,2	-15,3	-5,9
Banque Centrale (dépôts quasi monnaie)					
Avoirs extérieurs nets	42,9	77,5	54,8	22,7	41,4
Avoirs extérieurs	132,7	201,1	172,7	28,4	16,4
Engagements extérieurs	89,8	123,6	117,9	5,7	4,8
Avoirs intérieurs nets	63,5	47,5	65,2	-17,7	-27,1
Crédits intérieurs	137,8	138,8	132,5	6,3	4,8
Crédit au Gouvernement	144,4	134,7	162,9	-28,2	-17,3
Crédits l'économie	-6,6	4,1	-30,5	34,6	-113,4
Autres postes nets	-74,3	-91,3	-67,3	-24,0	35,7
Base monétaire	106,4	125,0	119,9	5,1	4,3

Source : BRB et projections FMI, Sixième revue de l'accord au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance, p.17.

318. Les avoirs extérieurs nets ont affiché une nette progression, de 13,4% supérieure aux prévisions, entre 2006 et 2007. Alors qu'ils s'élevaient à 76 milliards en décembre 2006, ils se sont établis à 110,9 milliards en décembre 2007, soit une augmentation de 45,9%. Cette évolution positive résulte de l'amélioration des réserves officielles de la Banque Centrale alors que les avoirs des banques commerciales ont stagné. Au 31 décembre 2007, les avoirs extérieurs de la Banque Centrale représentaient 3,6 mois d'importation, contre 4 mois d'importation en décembre 2006.

319. Les crédits intérieurs ont également enregistré une évolution positive, passant de 337,4 milliards en décembre 2006 à 374,9 milliards en 2007. Durant cette période, les créances nettes sur l'Etat ont enregistré une légère baisse (de l'ordre de 0,5%) s'inscrivant ainsi dans la logique des mesures prises par le Gouvernement visant à réduire progressivement le recours aux avances de la Banque Centrale pour financer les déficits du Trésor. En revanche, les crédits à l'économie ont été marqués par une augmentation de 10,4%, ce qui traduit également une avancée encourageante dans le sens de la mise en œuvre de politiques contribuant à stimuler le secteur privé.

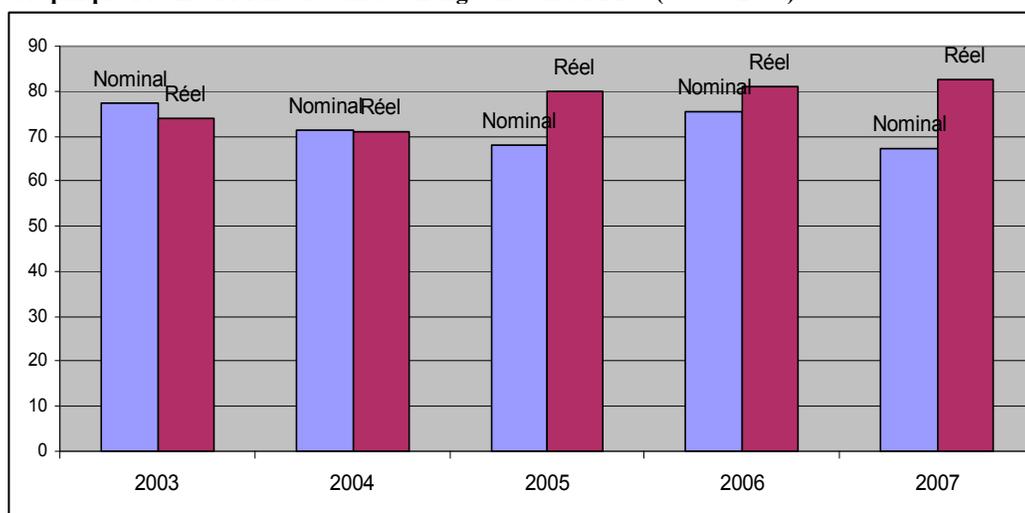
320. Les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale ont connu une baisse de 3,4% par rapport aux prévisions. Ceci s'explique par la baisse du crédit au Gouvernement et en dépit du fait que le crédit à l'économie ait connu une augmentation de 9,7%. La croissance de la masse monétaire (M2) a été de 10,1% en 2007, reflétant une augmentation légèrement supérieure par rapport à celle du PIB nominal qui était de l'ordre de 8,4%. Comparativement aux prévisions de 2007, la masse monétaire M2 est

inférieure de 4.2%, ce qui laisse à penser que la production n'a pas atteint les niveaux prévus. Cette évolution s'inscrit dans les objectifs de la Banque Centrale qui implique que l'augmentation de la masse monétaire doit suivre l'évolution de la production. Par contre, la masse monétaire M3 a augmenté de 0.7% par le fait que les dépôts en devises ont augmenté de 17.5 milliards.

6.4.2. Evolution des cours de change

321. Le franc burundais s'est déprécié par rapport aux principales devises dont l'Euro (14,9), la livre sterling (14,3%) et le dollar américain (5%). Le taux de change qui était de 1026,07 FBU pour un dollar américain en décembre 2006 a atteint 1137,91 un an plus tard. Les cours de change annuels moyens sont de 1028,97 et de 1081,93 respectivement pour 2006 et 2007. Le taux de change moyen effectif nominal s'est déprécié entre ces deux périodes tandis que le taux de change moyen effectif réel s'est légèrement apprécié.

Graphique 14 : Evolution du taux de change effectif du FBU (base = 2000)



Source : BRB.

6.5. MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES DE POLITIQUE MONÉTAIRE ET DE CHANGE

6.5.1. Système d'appel d'offres de reprise et/ou d'apport des liquidités

322. La Banque Centrale a dû faire face à des situations contrastées en 2007. La surliquidité qui a prévalu de janvier à février et d'avril à la mi-août 2007 a fait place à des périodes de tensions de liquidité de février à avril et de la mi-août à fin octobre 2007. Pour s'adapter à ces deux situations, la Banque Centrale a dû recourir, selon le cas, à l'appel de reprise ou d'apport de liquidité. Il est à noter que la Banque Centrale a développé une facilité de prêt marginal en faveur des banques à court de trésorerie momentanée, facilité de prêt qui lui a permis de répondre positivement et intégralement aux besoins de celles-ci.

6.5.2. Développement du marché des bons et obligations du Trésor

323. A partir de décembre 2006, la Banque Centrale a instauré un marché de bons et d'obligations du Trésor afin de garantir des financements appropriés aux besoins de trésorerie de l'Etat. Ainsi, le marché des bons du trésor s'est progressivement développé avec des termes variant de 13 à 16 et 52 semaines. Ce marché est aujourd'hui organisé sur une base hebdomadaire. Toutefois, la demande reste relativement modeste puisqu'elle n'a représenté que 49% des émissions, tandis que plus de 93,9% des transactions sont concentrées sur les bons à courte échéance (13 semaines). C'est sans doute à cause de cette méfiance affichée vis-à-vis du risque que les souscriptions aux obligations dont le terme se situe entre 2 et 5 ans sont pratiquement nulles, une seule ayant pu être enregistrée durant toute l'année.

6.5.3. Renforcement de la politique de change

324. La Banque Centrale a joué un rôle clé dans l'amélioration de la gestion du taux de change en consolidant les opérations sur le marché aux enchères des devises et en rationalisant les activités des bureaux de change. Cette politique a permis de freiner le développement du marché parallèle et de réduire l'écart entre le taux de change de ce dernier et celui du marché officiel.

6.6. CADRAGE BUDGÉTAIRE

6.6.1. Lien entre le CSLP et le budget

325. La distinction entre les dépenses non pauvres et les dépenses pro pauvres constitue une importante innovation du CSLP. Elle permet aux ministères techniques, d'une part, une allocation des ressources budgétaires mieux axée sur les préoccupations de la population pauvre, et d'autre part, d'établir, durant la phase préparatoire du budget, une prévision systématique des dépenses qui prend explicitement en compte les programmes sectoriels de réduction de la pauvreté.

326. La détermination actuelle des dépenses pro pauvre prend en compte les éléments ci-après : (i) **le caractère social inhérent aux missions des différents ministères** : l'option retenue est de prendre en compte, de façon systématique, les dépenses effectuées au niveau de tous les ministères classés comme « services sociaux » et (ii) **la prise en considération des rubriques pertinentes** des ministères classés comme « services généraux » et « services Economiques » après analyse consensuelle sur leur caractère social et leur alignement sur les axes du CSLP.

327. Le suivi budgétaire clarifie les éléments à prendre en considération au niveau des dépenses courantes et des dépenses en capital. Il met un accent particulier sur les domaines de concentration en rapport avec les allocations des ressources PPTE. Le mécanisme de suivi s'est renforcé grâce au SIGEFI dont la conception permet une codification adaptée des rubriques budgétaires à partir de l'exercice 2006. Le Tableau 23 ci-dessous rappelle les principaux objectifs fixés par le CSLP en ce qui concerne les progrès attendus en termes de dépenses pro pauvres.

Tableau 23 : Ventilation des dépenses publiques en Non et Pro pauvres

Type de dépenses	2006	2007	2008
Dépenses ordinaires			
Non pauvres	37 %	34 %	30 %
Pro pauvre	22 %	29 %	29 %
Sous total	59 %	60 %	59 %
Dépenses d'investissements			
Non pauvres	1 %	1 %	1 %
Pro pauvre	40 %	39 %	40 %
Sous total	41 %	40 %	41 %
Grand Total	100 %	100 %	100 %

Source : CSLP Complet, Septembre (2006).

328. Le suivi budgétaire prend comme référence les objectifs ainsi fixés et tente, au-delà du relevé des fonds effectivement décaissés en faveur des pauvres, d'analyser les causes des tendances constatées. Ce système devra être progressivement développé, notamment sur base des résultats de l'enquête sur le suivi des dépenses publiques et de satisfaction des bénéficiaires, en vue de renforcer les flux financiers en direction des pauvres et d'en assurer un meilleur impact.

6.6.2. Structure des recettes et des dépenses

329. La politique budgétaire prônée par le Gouvernement vise non seulement la maîtrise et la rationalisation de l'allocation des dépenses publiques, mais également un effort d'accroissement des recettes de l'Etat, afin de pouvoir résorber le déficit budgétaire devenu chronique. L'appréciation des performances réalisées au niveau de chacun de ces deux objectifs prend comme référence les prévisions initiales retenues par le cadrage budgétaire du CSLP et les objectifs quantitatifs prévus dans le cadre de la FRPC. De façon générale, la première année de mise en œuvre du CSLP est caractérisée par la poursuite de l'assainissement des finances publiques à travers un bon niveau de recouvrement des recettes et une gestion prudente des dépenses. Le niveau d'exécution est globalement satisfaisant.

6.6.2.1. Recettes intérieures

330. En 2007, les recettes ont augmenté par rapport à 2006. Cette augmentation peut s'expliquer par plusieurs décisions de politique fiscale dont la nouvelle augmentation des taxes sur les produits pétroliers qui avait été réduites en 2006, l'augmentation des taxes sur biens et services (glissement annuel de 6,9%), et l'accroissement de l'impôt sur les revenus, qui a enregistré un taux de croissance de 19,0%. Par ailleurs, d'importants progrès ont pu être réalisés au niveau des recettes non fiscales qui ont représenté 15 milliards de Fbu au lieu des 12,1 milliards projetés. Le niveau total des recettes dépasse d'environ 5 milliards celui qui était prévu au programme du FRPC.

Tableau 24 : Recettes prévues et réalisées

Année	Prévision du CSLP	Prévision FRPC	Réalisation	Pression fiscale (% PIB)
2006	181,60	-	178,8	18,9%
2007	210,20	192,9	197,6	18,7%

Sources : CSLP Complet, p.70, pour les prévisions du CSLP et MEFCD.

6.6.2.2. Dépenses et prêt nets

6.6.2.2.1. Tendances générales

331. Les dépenses budgétaires sont restées importantes, passant de 361 milliards en 2006 à 408,3 milliards en 2007, soit une progression de 13 %. Au cours de cette période, les dépenses et prêts nets représentaient respectivement 38,2% et 38,5% du PIB. Des dépenses de démobilisation beaucoup moins importantes que prévues (12,2 milliards contre 33 milliards de Fbu) ont réduit le montant des dépenses totales par rapport à celui projeté par le FRPC. Hormis les dépenses de démobilisation et des projets, les autres postes budgétaires se sont accrus afin de financer la politique sociale du Gouvernement, surtout en matière d'éducation et de santé.

Tableau 25 : Evolution des dépenses publiques (milliards de Fbu).

Rubrique	2006	2007		Ecart (3-2)
	Réalisation (1)	FRPC (2)	Réalisation (3)	
Dépenses et prêts nets	361,0	421,3	408,3	-13,0
Dépenses courantes	221,5	253,0	261,2	8,2
Traitements	93,9	112,2	114,0	1,8
Biens et services	63,8	66,8	70,7	3,9
Transferts et subventions	39,5	44	46,7	2,7
Intérêts dus	24,3	30	29,9	-0,1
Démobilisation	23,5	33	12,2	-20,8
Dépenses projets	116,8	137,3	134,8	-2,5

Source : MEPCD.

6.6.2.2.2. Dépenses courantes

332. Par rapport à 2006, les dépenses courantes évoluent en hausse sous l'impulsion concomitante des salaires et de l'acquisition des biens et services. En 2007, les rémunérations se sont établies à 114,0 milliards de Fbu, enregistrant du coup une progression sensible de 21,4% par rapport au niveau atteint en 2006. Les dépenses consacrées aux biens et services ont connu également une hausse de l'ordre de 10,8% sur la même période.

6.6.2.2.3. Dépenses sur BEI

333. Les dépenses d'équipement ont augmenté de 116,8 milliards de Fbu en 2006 à 134,8 milliards de Fbu en 2007, soit un taux de croissance de 15,4%. Les dépenses d'investissement ont été financées à raison de 81,5 milliards de FBU sur ressources extérieures et 35,3 milliards sur ressources intérieures en 2006. Ces montants se sont élevés respectivement à 105,9 milliards de FBU et à 28,9 milliards de FBU en 2007. Il est important de constater une évolution à la hausse des dépenses d'investissement sur ressources extérieures (29,9%) et une chute des investissements sur ressources intérieures estimée à 18,0%. Par ailleurs, le faible taux d'exécution au niveau du BEI est la conséquence des difficultés persistantes des capacités de conception et d'exécution des projets de développement. Celles-ci avaient déjà été soulevées et discutées lors de l'élaboration du CSLP et méritent donc une attention toute particulière, surtout au niveau des départements techniques. Les cadres de ces départements doivent acquérir une bonne maîtrise du management des projets afin que cette lacune ne constitue pas une entrave majeure à la mise en œuvre réussie du CSLP.

6.6.2.3. Besoins de financement

334. Le déficit base engagement (hors dons) est de 210,4 milliards en 2007 Fbu contre 182,2 milliards l'année précédente. Ceci s'explique par une plus forte progression des dépenses que celle des recettes. Le déficit persistant qui s'observe d'une année à l'autre n'a pu être résorbé que grâce aux appuis extérieurs, ainsi qu'il ressort des éléments repris dans le Tableau 26 ci-après. L'écart de 17.9 milliards entre les réalisations et les prévisions est surtout dû à la diminution des dépenses au niveau de la démobilisation et des projets.

Tableau 26 : Financement des déficits budgétaires (Milliards Fbu)

Rubrique	2006	2007		
	Réalisation (1)	FRPC (2)	Réalisation (3)	Ecart (3-2)
Solde base engagement	-182,2	-228,4	-210,5	17,9
Après dons	-17,1	22,4	10,8	-11,6
Solde primaire	-53,7	-61,5	-62,5	-1,0
Financement	199,7	263,6	232,3	-31,3
Dons extérieurs	168,9	250,8	221,4	-29,4
Dons budgétaires	67,5	96,0	87,4	-8,6
PPTÉ	36,7	40,7	40,0	0,0
MDRI	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons projets	41,2	81,1	81,1	0,0
Programmes spéciaux	23,5	33,0	12,2	-20,8
Emprunts extérieurs	6,4	-8,8	-9,3	-0,5
Dette intérieure	21,3	21,6	20,1	-1,5
Secteur bancaire	20,1	7,8	16,2	8,4
Secteur non bancaire	1,2	13,8	3,9	-9,9
Produit de la privatisation	3,1		0,1	0,1
Erreurs et omissions	-3,8	0,0	-0,1	-0,1

Source : MEPCD.

335. Les ressources extérieures ont globalement augmenté au cours de la période considérée. Elles sont constituées essentiellement de dons. Le déficit dons compris se réduit considérablement en 2006 pour devenir positif en 2007. Cependant, les ressources attendues n'ont pas pu être entièrement mobilisées puisque les fonds décaissés sont inférieurs de 31,3 milliards de Fbu aux prévisions. Il est important de noter également la baisse de l'endettement vis-à-vis du secteur bancaire dont le montant est passé de 20,1 milliards de FBU de 2006 à 16,2 milliards à 2007.

6.6.2.4. Suivi des dépenses pro pauvres

6.6.2.4.1. Importance des dépenses pro pauvres dans les budgets 2006 et 2007

336. Un système de codification spéciale pour les dépenses de lutte contre la pauvreté a été introduit dans le système informatique. Il utilise un marquage particulier, c'est-à-dire qu'un code spécial dans la grille des dépenses permet d'identifier les dépenses de lutte contre la pauvreté.

Tableau 27 : Dépenses budgétaires 2006 révisées (millions de Fbu).

	Libellé	Dépenses pro pauvre	%	Dépenses non pauvres	%	Dépenses globales	%
01	Services généraux	32345,7	6,87	144204,5	30,65	176550,2	37,52
02	Défense	24583,9	5,23	48274,2	10,26	72858,1	15,49
03	Sécurité publique	3047,1	0,65	29392,5	6,25	32439,7	6,89
04	Affaires économiques	56602,2	23,04	1158,4	0,25	57760,6	12,28
05	Environnement.	304,2		223,1	0,05	527,2	0,11
06	Logements et équipements collectifs	1912,2	0,41	149,2	0,03	2061,5	0,44
07	Santé	22599,2	4,80	14,0	0,00	22613,2	4,81
08	Loisirs, culture et culte	879,1	0,19	68,7	0,01	947,8	0,20
09	Enseignement	37573,8	7,99	735,2	0,33	38309,0	8,14
10	Protection sociale	1650,0	0,35	634,4	0,13	2284,4	0,49
	Total	245634,9	52,21	224854,2	47,79	470489,1	100,00

Source : MEFCD, Loi de Finances 2006.

337. Il convient tout d'abord de noter que les prévisions budgétaires 2006 reflètent une augmentation considérable de la part des dépenses pro pauvres. Celle-ci atteint 52,21%, contre 43,2% l'année précédente. La loi de Finances 2007 confirme d'ailleurs cet engagement du Gouvernement : dans le budget 2007, la part des dépenses pro pauvres atteint 57,0 %.

Tableau 28 : Dépenses budgétaires votées, 2007.

Code	Libellé	Dépenses pro pauvre	%	Dépenses non pauvres	%	Dépenses globales	%
01	Services généraux	47147,8	9,7	118647,4	24,4	165795,2	34,1
02	Défense	40385,1	8,3	52779,2	10,9	93164,2	19,2
03	Sécurité publique	8757,3	1,8	33854,7	7,0	42612,0	8,8
04	Affaires économiques	73140,4	15,1	1332,4	0,3	74472,8	15,3
05	Environnement.	411,4	0,1	251,0	0,1	662,5	0,1
06	Logements & équipements collectifs	5323,2	1,1	151,5	0,0	5474,7	1,1
07	Santé	18163,1	3,7	60,0	0,0	18223,2	3,8
08	Loisirs, culture et culte	1227,4	0,3	29,7	0,0	1257,1	0,3
09	Enseignement	80094,2	16,5	802,6	0,2	80896,8	16,7
10	Protection sociale	2424,6	0,5	733,4	0,2	3158,0	0,7
	Total	277074,5	57,0	208642,0	43,0	485716,5	100,0

Source : MEFCD, Loi de Finances 2007.

6.6.2.4.2. Exécution budgétaire et dépenses effectives pro pauvres

338. Les ressources semblent avoir été effectivement allouées en faveur des programmes de réduction de la pauvreté tels que préconisés par le CSLP. Il convient toutefois d'expliquer le taux d'exécution du budget prévu en 2006 (78,2%) par le non décaissement des fonds prévus au titre de l'appui budgétaire. Cette situation difficile a contraint le Gouvernement à réduire les dépenses pro pauvres pour effectuer prioritairement les dépenses incompressibles liées aux rémunérations des fonctionnaires et à la sécurité. Ainsi, l'allocation de 47,1% des rares ressources aux

programmes de lutte contre la pauvreté peut-être considérée comme un effort important.

Tableau 29 : Exécution des dépenses budgétaires, année 2006

Code	Libellé	Dépenses pro pauvre	%	Dépenses non pauvres	%	Dépenses globales	%
01	Services généraux	6.8	1.8	117.9	32.0	124.7	33.9
02	Défense	24.3	6.6	47.5	12.9	71.8	19.5
03	Sécurité publique	6.1	1.7	26.7	7.3	32.8	8.9
04	Affaires économiques	44.2	12.0	1.0	0.3	45.2	12.3
042	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	23.4	6.4	0.0	0.0	23.4	6.4
05	Environnement	0.3	0.1	0.2	0.1	0.5	0.1
06	Logements et équipements collectifs	3.2	0.9	0.0	0.0	3.2	0.9
07	Santé	19.9	5.4	0.0	0.0	19.9	5.4
08	Loisirs, culture et culte	0.9	0.2	0.1	0.0	1.0	0.3
09	Enseignement	64.7	17.6	0.5	0.1	65.2	17.7
10	Protection sociale	3.0	0.8	0.8	0.2	3.8	1.0
	Total	173.4	47.1	194.6	52.9	368.0	100.0

Source : MEPCD, Rapports mensuels des dépenses sur base engagement.

339. Au cours de l'exercice 2007, les dépenses pro pauvres ont représenté plus de 52% des dépenses totales. Cette tendance positive est le résultat d'une meilleure maîtrise de la sécurité qui a prévalu au cours de cette période. En conclusion, il est important de souligner que, malgré les difficultés budgétaires consécutives à la faible mobilisation de l'aide publique au développement, l'engagement du Gouvernement à œuvrer en faveur des pauvres s'est bien concrétisé dans l'exécution budgétaire.

Tableau 30 : Exécution des dépenses budgétaires, année 2007

Code	Libellé	Dépenses pro pauvre	%	Dépenses non pauvres	%	Dépenses globales	%
01	Services généraux	44.4	10.3	118.7	27.4	163.1	37.7
02	Défense	11.5	2.7	52.2	12.1	63.7	14.7
03	Sécurité publique	8.7	2.0	32.2	7.4	41.0	9.5
04	Affaires économiques	54.7	12.7	1.1	0.3	55.9	12.9
042	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	19.8	4.6	0.0	0.0	19.8	4.6
05	Environnement	0.4	0.1	0.0	0.0	0.4	0.1
06	Logements et équipements collectifs	6.8	1.6	0.0	0.0	6.8	1.6
07	Santé	23.8	5.5	0.0	0.0	23.8	5.5
08	Loisirs, culture et culte	1.2	0.3	0.0	0.0	1.3	0.3
09	Enseignement	73.5	17.0	0.4	0.1	74.0	17.1
10	Protection sociale	1.9	0.5	0.9	0.2	2.9	0.7
	Total	227.0	52.5	205.7	47.5	432.7	100.0

Source : MEPCD, Rapports mensuels des dépenses sur base engagement

6.6.2.4.3. Ciblage des pauvres dans les dépenses publiques

6.6.2.4.3.1. Dépenses publiques de santé

340. La politique de gratuité des soins des enfants en bas âge et l'accouchement gratuit pour les mères a eu un impact significatif sur le budget dès 2006. Les produits, appareils et matériels médicaux, rubrique directement concernée par cette politique, ont alors occasionné des dépenses équivalentes à 10,7 milliards de Fbu soit plus de la moitié (54%) du budget alloué au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le VIH SIDA. Les services de Santé Publique viennent en deuxième position avec 5,8 milliards. Une partie moins importante est allouée aux services hospitaliers pour un montant de 2,4 milliards soit 12%. Les investissements se sont également avérés nécessaires pour accroître les capacités d'accueil. Sur un budget total de 19,9 milliards, 10,7 milliards y ont été consacrés.

Tableau 31 : Répartition des dépenses pro pauvres du secteur de la santé (milliards de FBU).

Code	Libellé	2006	2007
07	Santé	19.9	23.8
071	Produits, appareils et matériels médicaux	10.7	8.5
072	Services ambulatoires	0.8	0.5
073	Services hospitaliers	2.4	7.7
0740	Services de santé publique	5.8	7.0
0750	R-D dans le domaine de la santé.	0.0	0.0
0760	Santé, n.c.a	0.2	0.1

Source : MEPCD, Rapports mensuels des dépenses sur base engagement.

341. Les allocations se répartissent différemment en 2007. Environ 8,5 milliards de FBU soit 36% du budget ont été consacrés aux produits, appareils et matériels médicaux. Les services hospitaliers viennent en deuxième position avec 7,7 milliards soit 32% du total des dépenses. Le montant des dépenses des services de santé publique a augmenté en valeur absolue de 5,8 milliards en 2006 à 7,0 milliards en 2007, mais pas en valeur relative. La rubrique services ambulatoires a perdu légèrement en importance puisque son budget est passé de 0,8 milliards à 0,5 milliards et que sa part se situe à 2% du budget pro pauvres du secteur santé contre 4% l'année précédente. Enfin, les dépenses d'investissement sont passées de 10,7 à 10,2 milliards de Fbu.

6.6.2.4.3.2. Dépenses d'éducation

342. La majeure partie (54%) du budget de l'enseignement pour l'année 2006 a été consacrée à l'éducation préélémentaire et primaire qui prend à elle seule 35 milliards de Fbu. Elle est suivie de l'enseignement secondaire qui a bénéficié de 15,1 milliards de Fbu, soit 23%. Environ 11,4 milliards de FBU soit 17% ont été affectés aux services annexes tandis que les autres catégories de l'enseignement ont utilisé un budget ne dépassant pas 3%. Ces éléments montrent que la gratuité de l'enseignement au niveau du primaire a bénéficié d'une attention toute particulière dès l'exécution du budget 2006. En revanche, sur un budget total de 65,2 milliards, 8,1 milliards seulement sont consacrés à l'investissement alors que des programmes importants pour la construction de nouvelles classes étaient nécessaires.

Tableau 32 : Dépenses pro pauvre du secteur de l'enseignement (milliards de Fbu).

Libellé	Année 2006	Année 2007
Enseignement	65.2	74.0
Enseignement préélémentaire et primaire	35.0	39.9
Enseignement secondaire	15.1	17.2
Enseignement postsecondaire non supérieur	0.0	0.0
Enseignement supérieur	2.0	2.0
Enseignement non défini par niveau	1.2	1.2
Services annexes à l'enseignement	11.4	13.4
R-D dans le domaine de l'enseignement	0.0	0.0
Enseignement, n.c.a.	0.3	0.3

Source : MEPCD, Rapports mensuels des dépenses sur base engagement

343. La part du budget consacrée aux dépenses de l'enseignement préélémentaire et primaire reste la même en 2007, avec un montant de 39,9 milliards de Fbu. L'enseignement secondaire occupe la deuxième place avec 17,2 milliards. Les services annexes à l'enseignement occupent encore une fois place non négligeable avec 13,4 milliards de FBU, ce qui représente 17% du budget pro pauvre pour le secteur éducation. Les efforts se sont concentrés dans un premier temps sur la fourniture du matériel didactique et le recrutement de nouveaux enseignants pour faire face au flux sans précédent de nouveaux écoliers. Enfin, sur un budget total de 74 milliards, seulement 10 milliards sont consacrés à l'investissement dans les infrastructures scolaires, ce qui n'en représente que 14%. Le rythme d'investissement ne semble pas avoir suivi l'ampleur des besoins, essentiellement en raison des longs délais impliqués pour le démarrage des travaux de construction de nouvelles écoles.

6.6.2.4.3.3. Les domaines de concentration des dépenses PPTE

344. Les allègements de la dette obtenus lors de l'accès du Burundi au point de décision ont permis d'augmenter les ressources à allouer en faveur des populations démunies. En 2006, 52,5% des dépenses PPTE est orientée dans l'enseignement. Le secteur de la santé est doté de 15,6% des engagements, avec comme volets prioritaires les services d'hospitalisation, les services ambulatoires et de la santé publique. Les dépenses PPTE participent également à hauteur de 10,7% dans la protection sociale. Il y a une nécessité urgente de renforcer les capacités des différents services intervenant dans l'utilisation des ressources PPTE, afin de combler l'écart entre les prévisions et les réalisations effectives. Il s'agit notamment des capacités permettant la maîtrise des procédures, la conception et l'exécution des projets prioritaires à réaliser. L'amélioration des taux d'absorption constitue donc un défi majeur à lever à très court terme.

Tableau 33 : Exécution des dépenses PPTE

Code	Libellé	Année 2006		Année 2007	
		Montant	%	Montant	%
01	Services généraux des administrations publiques	0.3	2.1	1.7	6.5
013	Services généraux	0.3	2.1	1.7	6.5
02	Défense	0.0	0.0	0.0	0.0
03	Ordre et sécurité publics	0.2	1.4	0.0	0.0
0340	Administration pénitentiaire	0.2	1.4	0.0	0.0
04	Affaires économiques	2.5	17.2	4.5	17.5
042	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	0.0	0.3	0.1	0.3
0421	Agriculture	0.0	0.3	0.1	0.3
043	Combustibles et énergie	0.8	5.5	1.1	4.2
0431	Charbon et autres combustibles minéraux solides	0.4	2.5	0.1	0.3
0436	Énergie non électrique	0.4	3.0	0.7	2.8
045	Transports	1.6	11.0	1.0	3.9
0451	Transports routiers	1.6	11.0	1.0	3.9
048	R-D concernant les affaires économiques	0.1	0.4	2.3	9.1
0482	R-D concernant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse	0.1	0.4	2.3	9.1
06	Logements et équipements collectifs	0.1	0.5	0.1	0.4
0630	Alimentation en eau	0.1	0.5	0.0	0.0
07	Santé	2.2	15.6	8.5	33.3
071	Produits, appareils et matériels médicaux	0.1	0.6	1.1	4.5
072	Services ambulatoires	0.8	5.8	0.5	1.8
0721	Services de médecine générale	0.5	3.8	0.4	1.5
0722	Services de médecine spécialisée	0.3	2.0	0.1	0.4
073	Services hospitaliers	0.5	3.8	5.6	22.0
0740	Services de santé publique	0.6	4.4	1.2	4.6
0760	Santé, n.c.a	0.2	1.1	0.1	0.5
08	Loisirs, culture et culte	0.0	0.0	0.0	0.0
09	Enseignement	7.6	52.5	9.7	38.1
091	Enseignement préélémentaire et primaire	7.4	51.4	9.4	37.0
0912	Enseignement primaire	7.4	51.4	9.4	37.0
092	Enseignement secondaire	0.2	1.0	0.3	1.1
0921	Enseignement Secondaire Général	0.1	0.5	0.0	0.0
0922	Enseignement Secondaire Technique	0.1	0.6	0.3	1.1
10	Protection sociale	1.5	10.7	1.1	4.2
101	Maladie et invalidité et vieillesse	0.0	0.1	0.0	0.0
1011	Maladie	0.0	0.1	0.0	0.0
1040	Famille et enfants	1.4	9.8	0.5	2.0
1070	Exclusion sociale, n.c.a.	0.1	0.7	0.0	0.0
1090	Protection sociale, n.c.a.	0.0	0.1	0.6	2.2
	Total	14.4	100.0	25.5	100.0

Source : A partir des données du MEFCD sur base engagement.

345. Pour l'année 2007, la répartition des dépenses PPTE a changé de profil. L'enseignement occupe certes toujours la première place, mais la proportion des dépenses PPTE allouée s'est réduite à 38,1% et semble se confiner un peu plus dans l'enseignement primaire (37,0%). La santé vient en deuxième position avec 33,3% des dépenses, consacrées en grande partie aux services hospitaliers. Il y a lieu de noter également qu'une partie (9,1%) est orientée vers la recherche agricole. Les transports connaissent une diminution de leur allocation pour ne représenter que 3,9% des dépenses PPTE. Ces proportions ne traduisent cependant pas une baisse des montants alloués dans la mesure où les fonds PPTE sont plus importants en 2007 qu'en 2006.

346. De façon générale, les dépenses PPTE ont été effectuées au titre des investissements. En 2006, sur un budget total disponible de 14,4 milliards, seuls 4 milliards, soit 28%, sont considérés comme des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont de 10,4 milliards (72%). En 2007, la part de l'investissement dans les dépenses PPTE a chuté à 68%. Ces investissements représentent toutefois 17,4 milliards de Fbu, dont 15,6 milliards en immobilisations.

Encadré 1 :

L'ensemble des ressources PPTE est consécutif aux allègements de la dette obtenus lorsque le Burundi a atteint le point de décision en 2005. Le Burundi espère atteindre le point d'achèvement vers fin 2008. A cet effet, le Gouvernement est en train de mettre en œuvre les conditions convenues avec les partenaires:

- (i) **CSLP** : Rédaction d'un CSLP complet suivant un processus participatif et application satisfaisante de la stratégie pendant au moins un an, confirmée par le rapport d'étape annuel analysé dans une note consultative conjointe des services du FMI et de l'IDA.
- (ii) **Stabilité macroéconomique** : Stabilité macroéconomique attestée par la mise en œuvre satisfaisante du programme soutenu par la FRPC.
- (iii) **Utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à l'allègement de la dette accordée au titre de l'Initiative PPTE durant la période intérimaire** : Utilisation des économies budgétaires dans le respect des priorités identifiées au point de décision et dans le CSLP, dûment décrites et analysées tous les six mois par un comité national de surveillance indépendant.
- (iv) **Gestion des dépenses publiques** : Mise en place d'un système informatisé intégré de dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté, et établissement d'au moins deux rapports trimestriels sur l'exécution du budget au moyen de la nouvelle nomenclature budgétaire unifiée.
- (v) **Mesures relatives à la gouvernance et prestation des services dans les secteurs clés** : Pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, (i) assurer un suivi des dépenses publiques (suivi budgétaire) engagées pour assurer des services destinés aux pauvres ; (ii) faire évaluer par les utilisateurs la qualité de ces services ; (iii) faire évaluer par les fournisseurs les obstacles à la prestation efficace de ces mêmes services; (iv) établir un plan d'action en vue de résoudre les problèmes relevés.
- (vi) **Démobilisation** : Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration conformément à l'échéancier et aux objectifs finaux énoncés dans la lettre sur la politique de démobilisation à la Banque Mondiale, datée du 19 février 2004.
- (vii) **Mesures structurelles** : Lancement d'appels d'offres en vue de la vente de la participation de l'Etat dans la plupart des stations de lavage de café. Ce déclencheur a été reformulé dans le sens de l'adoption d'un plan d'action qui sera défini dans l'étude portant sur la stratégie de désengagement de l'Etat de la filière café.
- (viii) **Secteurs sociaux** :
 - (a) *Education* : Augmenter le taux de scolarisation national brut de 74% en 2003/2004 à 77% en 2006/2007 au niveau primaire, et de 16 à 18% au niveau secondaire. L'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces qui affichaient un taux de scolarisation inférieur à la moyenne en 2004 doit cependant être supérieure à l'accroissement du taux national durant la même période ;
 - (b) *Santé* : Accroître le taux d'immunisation national des enfants de moins d'un an de 75% en 2004 à 85% en 2006. L'augmentation moyenne enregistrée dans les provinces qui affichaient un taux d'immunisation inférieur à la moyenne en 2004 doit toutefois, être supérieure à la progression du taux national durant la même période.
- (ix) **Gestion de la dette** : Production de rapports mensuels externes sur la dette, qui renferment des projections pour les trois mois suivants et au moins pour les six mois qui précèdent le point d'achèvement.

6.7. PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES

347. L'analyse des résultats macroéconomiques enregistrés au cours de ces dernières années permet de bâtir des hypothèses sur les tendances attendues au cours

des trois prochaines années. D'après le rapport du FMI, la structure de croissance projetée, qui ressemble à celle observée dans d'autres pays sortant d'un conflit, repose sur trois facteurs: (i) la poursuite de l'élimination des principales distorsions économiques, en particulier dans le secteur du café, ce qui stimulera la productivité totale des facteurs; (ii) un accroissement substantiel de l'investissement, tiré par l'aide internationale et consistant principalement en rénovation de l'infrastructure, ce qui aidera à atténuer les principaux goulets d'étranglement; et (iii) de nouveaux progrès de la libéralisation du commerce avec l'adhésion à la CAE, qui contribueront à diversifier l'économie, stimuler la concurrence et attirer davantage d'investissements. Les projections des principaux aspects sont renseignées dans le Tableau 34 ci-après.

Tableau 34 : Prévisions économiques 2008-2011.

Rubrique	2007	2008	2009	2010	2011
Croissance réelle (%)	3.6	4.5	5.0	5.0	5.0
Inflation (%)	8.3	19.1	9.4	8.2	6.8
Exportations (millions US\$) (% PIB)	50.2	69.6	68.3	75.3	78.1
	5.2	6.1	5.0	5.0	4.8
Importations (millions US\$) (% PIB)	256.4	346.7	363.4	409.3	371.6
	26.3	30.4	26.8	27.1	23.0
Balance commerciale (millions US\$) (% PIB)	-206.1	-277.1	-295.2	-333.9	-293.5
	-21.2	-24.3	-21.8	-22.1	-18.2
Compte courant (hors transferts officiels)	-328.5	-394.3	-446.9	-478.8	-451.7
Compte de capital (millions US\$)	127.4	145.0	1196.5	143.3	150.3
Compte financier (millions US\$)	84.6	79.4	-948.0	99.1	87.8
Recettes de l'Etat (milliards de Fbu)	197.6	249.8	288.6	330.3	371.5
Dépenses et prêts nets (milliards de Fbu)	407.9	551.1	619.2	703.0	752.4
Solde global (base engagements) (milliards de Fbu)	-210.4	-301.3	-330.6	-372.7	-380.9

Source : Estimations et projections des services du FMI.

348. Les données projetées se fondent sur un taux de croissance d'environ 5% par an pour les années à venir. L'inflation pourrait baisser jusqu'à 6,8% en 2011, avec un pic pour l'année en cours (2008). Ce niveau relativement élevé est la conséquence de la hausse sur plusieurs années du prix des matières premières, due en grande partie au renchérissement du pétrole et des denrées alimentaires à l'échelle internationale, et *a fortiori*, au Burundi. Le Burundi aura besoin de plusieurs années pour augmenter significativement la productivité agricole, ce qui explique la faiblesse attendue du montant de ses exportations, qui à court terme, resteront à prédominance agricole.

349. En revanche, la reconstruction du pays et la satisfaction des besoins élémentaires des populations, financées largement par l'aide internationale, exigent d'importantes importations qui devraient influencer sur la balance commerciale pour un

certain temps encore. La prise en compte d'autres éléments comme la balance des transactions courantes, conduit à un compte courant hors transfert très négatif.

350. Le Burundi demeurera vraisemblablement surendetté même après réception de l'assistance de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM. Il importe donc que le Burundi maintienne une orientation budgétaire prudente et recoure surtout aux dons et aux prêts à des conditions fortement concessionnelles afin d'éviter un endettement insoutenable.

351. Cependant, les aides publiques à l'investissement et les remises de dettes permettent d'obtenir des comptes de capital et financier positifs sur l'ensemble de la période de projection. Il est important de noter que, lorsque sera atteint le point d'achèvement fin 2008, l'allègement de la dette entraînera automatiquement de grandes répercussions financières sur les comptes de capital et financier.

352. Le Gouvernement met en avant l'importance primordiale de mobiliser des recettes intérieures suffisantes, pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses de réduction de la pauvreté. Les recettes de l'Etat devraient augmenter régulièrement, suite à une rationalisation du prélèvement des impôts et à l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée, en même temps que les dépenses vont s'accroître, afin de financer la montée en puissance des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. En conséquence, l'appui des partenaires du Burundi demeurera indispensable pour contribuer au financement des dépenses du gouvernement, d'environ 50%, pour équilibrer son budget.

353. Dans cette même optique, il accordera une haute priorité à l'amélioration de la composition de la dépense. En effet, la masse salariale du secteur public qui s'élevait à 10,8 % du PIB en 2007, est inférieure à la moyenne de 12,1 % des pays d'Afrique sub-saharienne. Cependant, afin d'éviter des risques supplémentaires pour le budget, le Gouvernement veillera à maintenir une masse salariale viable.

CHAPITRE 7. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DU CSLP

7.1. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'EVALUATION

354. La stratégie de suivi et d'évaluation du CSLP repose sur la consolidation des systèmes de suivi et d'évaluation existants, la mise à jour des indicateurs de suivi dans les secteurs prioritaires et la conduite des revues annuelles pour préparer le prochain CSLP. Elle prévoit également l'implication continue et permanente des bailleurs de fonds en vue d'une mise en place d'un cadre de partenariat dynamique d'une coordination de l'aide améliorée.

7.1.1. La problématique de l'appropriation

355. L'appropriation du CSLP suppose d'abord une bonne connaissance du document de base, de son contenu, de sa portée et de sa finalité par l'ensemble des acteurs du processus. Elle repose ensuite sur une implication totale des parties prenantes dans le processus d'élaboration du suivi et de l'évaluation. Si l'élaboration du CSLP a satisfait aux exigences des consultations participatives, le processus de suivi évaluation du CSLP a souffert d'une implication insuffisante de l'ensemble des acteurs. Au niveau de l'administration, la faiblesse des capacités dans les ministères n'a pas facilité une liaison cohérente et harmonieuse entre les politiques sectorielles et la stratégie globale de réduction de la pauvreté. Le secteur privé n'a pas bien intégré et internalisé son rôle moteur notamment dans la mise en œuvre de l'axe n° 2 (Promotion d'une croissance durable et équitable) pendant que la société civile, du fait de son faible niveau d'organisation, n'a pas joué son rôle de force de proposition.

356. Lors des ateliers d'évaluation, il a été constaté que les responsables administratifs et certains services déconcentrés de l'Etat ne disposaient pas de documents du CSLP. Les rapports établis au moment des consultations n'ont pas non plus été transmis aux utilisateurs respectifs. Les organes consultatifs mis en place pour assurer la diffusion et le suivi de l'exécution du CSLP, en l'occurrence les CPDLP et les CCDLP, n'ont pas été opérationnels. Leur ancrage institutionnel n'est en effet toujours pas clarifié, et ils ont été dilués dans les autres structures communautaires de développement comme les CDC et les CCDC. A titre illustratif, sur 129 communes, seules deux ont organisé des réunions du CCDLP après les consultations préparatoires du CSLP en 2004 et 2005. Les autres communes paraissent avoir complètement ignoré ce cadre stratégique et en imputent la responsabilité aux efforts insuffisants déployés pour sa vulgarisation.

357. En vue de légitimer ces comités, un guide de fonctionnement doit être élaboré et préciser leurs relations avec l'administration, les services techniques et les autres structures communautaires. Pour éviter les chevauchements entre les différentes structures communautaires existantes, la refonte de tous les comités de développement en un seul comité, animateur et catalyseur de toutes les actions de développement, est à proposer. Les comités sectoriels et thématiques, œuvrant au sein de l'Administration Centrale, doivent être également restructurés pour répondre au mieux aux impératifs d'une coordination efficace des stratégies relevant des domaines prioritaires du CSLP.

7.1.2. Forum des partenaires au développement

358. Dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement a organisé, au mois de mai 2007, une table ronde des bailleurs de fonds. Ce forum a constitué une opportunité pour le Burundi de présenter à ses partenaires les priorités retenues par le CSLP et les appuis attendus de la communauté internationale. Ce forum a permis de confirmer le consensus général autour du CSLP et de faire de celui-ci un cadre de référence pour la coopération économique et financière. A cette occasion, les donateurs ont encouragé le Gouvernement à mettre sur pied un groupe de coordination des partenaires (GCP) pour appuyer les institutions gouvernementales à mettre en œuvre le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté. Ils ont promis des soutiens techniques et financiers importants pour accompagner les efforts du Gouvernement.

7.1.2.1. L'Architecture du GCP

359. Cette structure d'évaluation conjointe est articulée autour d'un dispositif à trois niveaux : (i) A la base, le premier niveau comprend les groupes sectoriels qui traiteront de tous les aspects techniques liés à l'élaboration et au suivi de leurs stratégies sectorielles et mèneront des discussions techniques liées à la coordination de la mise en œuvre des programmes. Le suivi global du CSLP est assuré par un groupe de suivi évaluation du CSLP constitué par le Secrétariat Permanent chargé des Réformes Economiques et Sociales (REFES), le Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination des Aides et le Vice-Ministère Chargé de la Planification.(ii) Au deuxième niveau, le Forum Stratégique du Groupe de Coordination des Partenaires, traitera des questions clés qui émergent des groupes sectoriels conformément à la mission du GCP. (iii) Le troisième niveau est constitué par le Forum politique du GCP. Ce dernier réunit en plus des hautes autorités politiques de l'Etat, des chefs de mission des pays partenaires et des représentants des organisations internationales.

7.1.2.2. Promesses des donateurs

360. A l'issue de la table ronde, d'importantes annonces d'aide au développement ont été formulées par les bailleurs. Elles concernent pour 71,4% les projets retenus par le PAP et pour 18,6% l'appui budgétaire.

Tableau 35 : Promesses des donateurs lors de la table ronde, 2007.

Partenaires	Financements programmés			Promesses Table ronde			Total global	%
	Projets et actions 2007-2010 (En millions de \$)	Appuis budgétaires 2007-2010 (En millions de \$)	S/T 1	Financements PAP- CSLP 2007-2010 (En millions de \$)	Appuis budgétaires 2007-2010 (En millions de \$)	S/T 2		
BM	176.00	55.00	231.00	145.00	110.00	255.00	486.00	30.34
Union Européenne	207.40	40.00	247.40				247.40	15.44
Pays Bas	4.50	10.00	14.50	88.80	53.28	142.08	156.58	9.77
Belgique	94.90	2.60	97.50	0.00	5.46	5.46	102.96	6.43
BADEA			0.00	72.00	0.00	72.00	72.00	4.49
RU	14.70		14.70	66.00	0.00	66.00	80.70	5.04
Allemagne	62.00		62.00				62.00	3.87
Norvège		10.00	10.00	30.00	20.00	50.00	60.00	3.75
BAD/FAD	58.70		58.70				58.70	3.66
France	49.80	2.70	52.50	1.90	2.70	4.60	57.10	3.56
USA	7.60		7.60	38.50	0.00	38.50	46.10	2.88
PBF	34.20		34.20				34.20	2.13
Fonds Mondial	31.00		31.00				31.00	1.94
Suisse	14.70	0.00	14.70	14.50	0.00	14.50	29.20	1.82
FIDA	20.20	0.00	20.20	6.00	0.00	6.00	26.20	1.64
UNICEF	12.40		12.40				12.40	0.77
Chine			0.00	12.00	0.00	12.00	12.00	0.75
Suède			0.00	7.00	0.00	7.00	7.00	0.44
PNUD	4.90		4.90				4.90	0.31
Japon	4.00		4.00				4.00	0.25
Genève Global			0.00	3.50	0.00	3.50	3.50	0.22
GLIA			0.00	3.00	0.00	3.00	3.00	0.19
FNUAP	2.40		2.40				2.40	0.15
Luxembourg			0.00	1.30	0.00	1.30	1.30	0.08
ACBF	1.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.06
CEEAC			0.00	0.20	0.00	0.20	0.20	0.012
Maroc			0.00	0.10	0.00	0.10	0.10	0.006
Total Financements	800.40	120.30	920.70	489.80	191.44	681.24	1601.94	100.00

Source : Rapport table ronde, mai 2007.

361. A fin 2007, environ 30% des fonds promis avaient été effectivement décaissés. Le renforcement du partenariat qui est appelé à être progressivement opérationnel au niveau de tous les secteurs prioritaires identifiés par le CSLP et le renforcement des comités associés permettra de meilleures performances aussi bien au niveau de la coordination de l'aide qu'à celui de l'exécution des programmes retenus.

7.2. LE SYSTÈME STATISTIQUE

362. L'ISTEEBU a mis en place un dispositif de suivi-évaluation du CSLP qui se propose d'accroître les capacités des systèmes statistiques national et sectoriels. Il doit garantir la production d'indicateurs de résultats pertinents et accessibles dans les

temps. Le premier volet de ce dispositif consiste en des actions de renforcement du système de production statistique de l'ISTEEBU afin de lui permettre de mettre à disposition les indicateurs de suivi et d'évaluation des programmes de développement du CSLP. Le second volet de ce dispositif consiste en l'appui des structures sectorielles de production statistique externes à l'ISTEEBU pour qu'elles améliorent la qualité des statistiques dont elles ont la responsabilité. Dans ce processus, la préoccupation constante est de pouvoir renseigner statistiquement l'efficacité et l'impact des différentes politiques, réformes et programmes initiés par le Gouvernement en termes de relance du secteur économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie de la population.

7.2.1. Le renforcement du système statistique national

363. A fin 2007, l'ISTEEBU a déjà pu enregistrer un certain nombre de résultats dont les plus notables sont passés en revue dans les paragraphes qui suivent.

7.2.1.1. Renforcement institutionnel

364. L'adhésion du Burundi à AFRISTAT à la fin de l'année 2006 et la promulgation de la Loi Statistique en Septembre 2007 auront été le couronnement des efforts d'amélioration de la coordination institutionnelle et technique du système statistique. Les efforts visant à renforcer le système de production des données statistiques de qualité sont actuellement concentrés dans l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) incluant un Plan d'actions National et assortie d'un calendrier réaliste de mise en œuvre des actions retenues et budgétisées.

365. Pour faciliter l'identification des forces et faiblesses du système statistique, il sera préalablement établi un diagnostic sur tout le système statistique du Burundi. Devrait s'y ajouter à moyen terme l'adhésion du Burundi au SGDD du FMI, système auquel participent déjà 84 pays. Dans le cadre de cette participation, le Burundi diffusera sur le tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI ses pratiques statistiques actuelles (métadonnées) et les projets de développement de son système statistique national.

7.2.1.2. Redynamisation de la production statistique

366. Les efforts menés sont articulés autour de la mise à disposition de statistiques fiables qui puissent permettre de mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats telle que proposée dans la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*. L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données produites passe par la publication périodique de documents officiels. Ceux-ci créent les conditions d'une amélioration graduelle de l'expertise et d'un réel débat sur les méthodes de calcul des indicateurs statistiques produits.

7.2.2. Publications habituelles

367. La production statistique a été redynamisée. Ce qui a permis de réduire à zéro tous les retards dans les publications courantes proposées par l'ISTEEBU. Il s'agit principalement :

- De l'Indice des Prix à la consommation des ménages de Bujumbura
- Du Bulletin mensuel des prix, publié à la fin de chaque mois

- De l'Annuaire statistique de 2006 qui vient d'être publié et celui de 2007 qui est en cours de finalisation.

368. A la fin de l'année 2007, de nouvelles publications intéressant le suivi-évaluation ont été programmées. Il s'agit de l'Annuaire Agricole 2006 et de l'Annuaire des Statistiques du Commerce Extérieur 2006.

7.2.3. Publications ponctuelles

369. L'Année 2007 a enregistré à l'actif de l'ISTEEBU l'exécution et la publication de résultats d'une série d'enquêtes ponctuelles avec l'appui des donateurs. Les plus importantes auront été :

- (i) L'Enquête 1-2-3 (portant sur les secteurs Emploi, Secteur Informel et Dépenses de Consommation) à Bujumbura, Gitega, Makamba et Kirundo.
- (ii) L'Enquête MICS 3 qui a été finalisée au niveau de l'analyse de ses résultats et de la confirmation par le Siège de l'UNICEF de leur bonne qualité, permettant aujourd'hui de les diffuser.
- (iii) Le Recensement Général des Caféiers sur financement de l'OCIBU.
- (iv) L'Enquête sur le Profil des marchés sur financement du PAM.
- (v) L'Enquête Socio-économique sur le Transport Urbain à Bujumbura sur financement de la Coopération Japonaise dont les résultats ont permis de préparer des projets et des programmes d'amélioration du transport à Bujumbura.
- (vi) L'Enquête Nationale de Surveillance Nutritionnelle avec le financement de l'UNICEF et du PAM.
- (vii) L'Enquête Prioritaire-Panel 2007.

370. Avant la fin de l'année 2008, il est prévu que ces actions soient complétées en vue de répondre aux besoins pressants liés au suivi de la pauvreté, à l'évaluation du CSLP et à la gestion macro-économique. C'est ainsi que les relevés des prix ont gardé la même intensité et la même couverture malgré la clôture du programme PCI-Burundi. De plus, l'ISTEEBU est membre du Bureau Central du recensement et suit de près la préparation de cette activité hautement stratégique pour le système statistique national.

7.3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

371. Les indicateurs identifiés permettent de visualiser les premières tendances et ainsi d'identifier les secteurs dans lesquels il y a des avancées significatives et d'autres où, en revanche, la situation stagne ou empire. L'information synthétique qui se dégage de la matrice des indicateurs renseignés est que les résultats de la première année de mise en œuvre du CSLP sont globalement encourageants. En procédant à une analyse synthétique des résultats par axe stratégique, la situation se présente comme suit :

372. Concernant le premier axe stratégique « **Amélioration de la gouvernance et de la sécurité** », les indicateurs en rapport avec la justice suggèrent que des efforts importants sont encore à faire. Il faudrait relever le pourcentage de jugements rendus par rapport aux affaires inscrites, la part de jugements exécutés par rapport aux jugements rendus et la proportion de dossiers répressifs clôturés par rapport aux dossiers ouverts. Il en est de même de l'accélération de la construction des tribunaux de résidence afin de faciliter l'accès des populations aux services de la justice. Les

données relatives à la démobilisation et à la réintégration, ceux en rapport avec la professionnalisation des corps de défense et de sécurité indiquent aussi que des progrès ont été enregistrés mais qu'ils méritent d'être poursuivis.

373. Au niveau du deuxième axe stratégique « **Promotion d'une croissance durable et équitable** » l'évolution est plutôt mitigée. Le PIB a connu une croissance nettement inférieure aux prévisions tandis que la conjoncture internationale s'est répercutée défavorablement sur les activités de développement, principalement en raison de la flambée des prix des produits pétroliers.

374. En revanche, le troisième axe stratégique « **Développement du capital humain** », est caractérisé par des avancées notables. En effet, les indicateurs relatifs aux effectifs de vulnérables assistés, aux crédits à l'habitat, au taux d'achèvement de l'école primaire, d'accouchement en milieu assisté, au taux de couverture vaccinale ont évolué positivement. Le taux d'alphabétisation des adultes, l'indice de fréquentation des structures de santé et le taux de scolarisation des filles au primaire ont également progressé.

375. Enfin, le quatrième axe stratégique « **Lutte contre le VIH/SIDA** », a enregistré une bonne performance, surtout au niveau du nombre de prestataires de soins formés sur le traitement antirétroviral et de PVVIH démunies et de personnes affectées bénéficiant d'un soutien à travers les AGR.

Tableau 36 : Déterminants de la pauvreté au Burundi

	MCO			PROBIT			PROBIT		
	Log dépense journalière par eq adult (en Fbu)			Egal 1 si pauvre et 0 sinon			Egal 1 si se sent pauvre et 0 sinon		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Coef.	Coef.	Coef.	dF/dX	dF/dX	dF/dX	dF/dX	dF/dX	dF/dX	
Milieu de résidence									
Urbain	0.108***	-	-	-0.094**	-	-	-0.087**	-	-
Rural	Ref.	-	-	Ref.	-	-	Ref.	-	-
Province									
Bubanza	-0.006	-	-0.015	-0.034	-	-0.041	-0.068	-	0.003
Bujumbura Mairie	Ref.	Ref.	-	Ref.	Ref.	-	Ref.	Ref.	-
Bujumbura Rural	0.007	-	Ref.	0.014	-	Ref.	-0.072	-	Ref.
Bururi	-0.054	-0.025	-0.047	0.028	0.048	0.007	-0.122**	-0.052	-0.051
Cankuzo	-0.240***	-	-0.238***	0.176***	-	0.156***	0.171***	-	0.198***
Cibitoke	-0.080	-	-0.085***	0.061	-	0.049	-0.065	-	0.004
Gitega	-0.171***	-0.198***	-0.181***	0.168***	0.285***	0.147***	-0.109**	-0.196***	-0.021
Karuzi	-0.218***	-	-0.218***	0.190***	-	0.171***	-0.078	-	-0.007
Kayanza	-0.262***	-	-0.273***	0.204***	-	0.187***	-0.125**	-	-0.046
Kirundo	-0.366***	-	-0.377***	0.296***	-	0.273***	0.077	-	0.127***
Makamba	-0.021	-	-0.025	0.016	-	0.002	-0.191***	-	-0.113***
Muramvya	-0.188***	-	-0.188***	0.141**	-	0.125***	-0.090*	-	-0.018
Muyinga	-0.224***	-	-0.226***	0.175***	-	0.155***	-0.052	-	0.018
Mwaro	-0.170***	-	-0.167***	0.106*	-	0.089**	-0.125**	-	-0.051
Ngozi	-0.376***	-0.422***	-0.382***	0.269***	0.319***	0.253***	-0.108**	-0.034	-0.050
Rutana	-0.193***	-	-0.197***	0.166***	-	0.146***	-0.101*	-	-0.028
Ruyigi	-0.276***	-	-0.280***	0.223***	-	0.202***	-0.026	-	0.038
Composition du ménage									
Nombre d'enfants (0 à 5 ans)	-0.126***	-0.154***	-0.122***	0.124***	0.065	0.127***	-0.037**	-0.085	-0.031*
Carré du Nombre d'enfants	0.013**	0.021	0.012**	-0.010	-0.003	-0.009	0.008	0.023	0.006
Nombre d'adolescents (6 à 14 ans)	-0.244***	-0.231***	-0.246***	0.246***	0.193***	0.238***	0.015	0.041	0.010
Carré du Nombre d'adolescents	0.027***	0.026***	0.027***	-0.030***	-0.028***	-0.027***	-0.005*	-0.010	-0.005
Nombre d'adultes (15 à 59 ans)	-0.212***	-0.122***	-0.224***	0.195***	0.152***	0.175***	-0.054***	-0.090**	-0.045***
Carré du Nombre d'adultes	0.016***	0.008**	0.016***	-0.015***	-0.016***	-0.010***	0.002	0.006	0.002
Nombre de vieux (60 ans et plus)	-0.019	0.011	-0.027	0.020	0.008	0.028	-0.053***	-0.082*	-0.039*
Carré du Nombre de vieux	0.009**	0.008	0.007	-0.003	-0.002	-0.004	0.008**	0.014*	0.006
Age du chef de ménage	0.006***	0.013	0.006**	-0.004	-0.002	-0.005*	-0.006**	-0.009	-0.006**

Age du chef au carré	-0.000***	-0.000*	-0.000***	0.000**	0.000	0.000***	0.000**	0.000	0.000**
Chef de ménage féminin	-0.054***	-0.071	-0.052***	0.039**	0.036	0.034*	0.151***	0.083	0.161***
Chef souffre d'un handicap	-0.101***	-0.140*	-0.089***	0.072**	0.023	0.069**	0.080***	0.143	0.071***
Chef a eu à migrer à cause de la guerre	-0.036***	-0.156***	-0.015	0.019	0.072*	0.007	0.086***	0.092**	0.081***
Instruction du chef de ménage									
Sans instruction	Ref.								
Primaire	0.100***	0.256***	0.082***	-0.106***	-0.171***	-0.092***	-0.099***	-0.129**	-0.091***
Secondaire	0.449***	0.424***	0.446***	-0.342***	-0.218***	-0.375***	-0.264***	-0.238***	-0.263***
Supérieur	0.788***	0.666***	0.470**	-0.544***		-0.398**	-0.328***	-0.315***	-0.092
Groupe socioéconomique du chef de ménage									
Patron	0.032	0.067	-0.011	-0.050	0.016	-0.047	0.045	-0.158	0.109
Salarié protégé	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.			
Salarié non protégé	-0.277***	-0.350***	-0.248***	0.259***	0.362***	0.221***	0.167***	0.198***	0.173***
Indépendant	-0.078**	-0.046	-0.087**	0.086*	0.228**	0.051	0.026	-0.137*	0.069*
af/app/stag/afm	-0.203***	-0.410***	-0.162***	0.152***	0.267*	0.114**	0.225***	0.165	0.226***
Autre	-0.212***	-0.204***	-0.192***	0.219***	0.255***	0.188***	0.141***	0.101	0.158***
Possession de terres	0.002	-0.032	0.026	-0.034	-0.021	-0.045*	-0.010	-0.007	-0.015
Accessibilité aux infrastructures (temps en 1000 minutes)									
Source d'eau utilisée pour boire	-0.989***	-1.610	-0.682**	1.230***	0.323	1.091***	0.376	1.660	0.257
Marché des produits alimentaires	-0.011	-0.475	0.029	0.019	0.994	-0.058	0.392**	0.521	0.398**
Transport public	-0.263***	-0.263	-0.281***	0.096	-0.411	0.112	-0.125	0.649	-0.115
Route fonctionnelle en toute saison	-0.306**	-3.908**	-0.326**	0.181	1.625	0.202	0.618***	2.387	0.578***
Ecole primaire	-0.647**	0.671	-0.605**	0.402	2.106	0.219	0.471	1.618	0.326
Ecole secondaire	-0.290**	-1.141	-0.337**	0.481**	0.320	0.529***	0.145	-1.492	0.185
Hôpital	-0.037	-1.029**	0.002	0.130	1.180**	0.085	-0.015	1.067*	-0.049
Centre de santé (hors hôpital)	-0.013	-2.234**	0.041	0.006	-0.034	0.012	-0.045	0.044	-0.063
Bureau du chef de la colline	-0.504*	-0.834	-0.349	0.605*	1.691	0.456	1.459***	-0.579	1.490***
Constante	1.094***	1.075***	1.057***						
Observations	7020	802	6218	7020	721	6218	7020	802	6218
R-squared	0.47	0.53	0.42						

* significatif au seuil de 10%; ** significatif au seuil de 5%; *** significatif au seuil de 1%

Tableau 37 : Déterminants de la demande d'éducation.

	PROBIT		
	Egal 1 si fréquente et 0 sinon		
	National	Garçons	Filles
	dF/dX	dF/dX	dF/dX
Milieu de résidence			
Urbain	0.059**	0.053	0.078*
Rural	Ref.	Ref.	Ref.
Province			
Bubanza	-0.059	0.063	-0.186**
Bujumbura Mairie	Ref.	Ref.	Ref.
Bujumbura Rural	-0.007	0.052	-0.057
Bururi	0.032	0.081	-0.016
Cankuzo	-0.015	0.050	-0.076
Cibitoke	-0.083*	0.027	-0.195***
Gitega	-0.034	0.017	-0.076
Karuzi	-0.081*	-0.046	-0.107
Kayanza	-0.101**	-0.084	-0.101
Kirundo	-0.106**	-0.047	-0.161**
Makamba	-0.060	0.003	-0.110
Muramvya	-0.017	-0.018	0.004
Muyinga	-0.151***	-0.083	-0.215***
Mwaro	0.021	0.001	0.049
Ngozi	-0.127***	-0.045	-0.205***
Rutana	-0.094*	-0.036	-0.149*
Ruyigi	0.006	0.051	-0.039
Composition du ménage			
Nombre d'enfants (0 à 5 ans)	-0.010	0.007	-0.025
Carré du Nombre d'enfants	0.006	0.004	0.008
Nombre d'adolescents (6 à 14 ans)	-0.008	-0.001	-0.011
Carré du Nombre d'adolescents	-0.001	-0.001	-0.001
Nombre d'adultes (15 à 59 ans)	0.025*	0.045**	0.009
Carré du Nombre d'adultes	-0.002	-0.004	0.000
Nombre de vieux (60 ans et plus)	-0.005	0.050**	-0.077***
Carré du Nombre de vieux	0.000	-0.012**	0.019**
Age du chef de ménage	0.006**	0.007*	0.004
Age du chef au carre	0.000	-0.000*	0.000
Chef de ménage féminin	0.029**	0.016	0.045**
Instruction du chef de ménage			
Sans instruction	Ref.	Ref.	Ref.
Primaire	0.048***	0.047***	0.050***
Secondaire/Supérieur	0.054**	0.037	0.068**
Possession de terres	0.012	0.020	0.008
Temps (en 1000 minutes) pour l'établissement le plus proche	-0.143	-0.020	-0.232
Enfant de sexe féminin	-0.020**		
Age de l'enfant	0.302***	0.301***	0.306***
Age de l'enfant au carré	-0.014***	-0.014***	-0.015***
Fils ou fille du chef de ménage	0.076***	0.075***	0.073***
Enfant souffre d'un handicap	-0.190***	-0.172***	-0.206***
Satisfait des services d'éducation	0.164***	0.164***	0.163***
Moyenne du voisinage de la fréquentation scolaire des 7-14 ans	0.357***	0.532***	0.199*
Moyenne du voisinage des raisons de non fréquentation scolaire des 7-14 ans			
Trop jeune	-0.002	-0.003	-0.001
Trop age	-0.002*	-0.001	-0.004**
A fini l'école	0.004*	0.004	0.004
Trop éloignée	-0.008	0.002	-0.016*
Trop chère	-0.004***	-0.006***	-0.003
Travaille (à la maison/un travail)	-0.002	-0.001	-0.002
Inutile/ Aucun intérêt	-0.002	-0.002	-0.001
Maladie	-0.004	0.001	-0.008
A échoué à l'examen	0.004	0.000	0.008**
Enceinte	0.004	0.026	-0.016
Quintile de bien être			
Q1	Ref.	Ref.	Ref.
Q2	0.047***	0.051***	0.039**
Q3	0.072***	0.065***	0.080***
Q4	0.085***	0.076***	0.088***
Q5	0.057***	0.092***	0.020
Observations	7049	3526	3523

Source : Estimations Banque Mondiale basées sur Quibb-2006.

Note : * significatif au seuil de 10%; ** significatif au seuil de 5%; *** significatif au seuil de 1%

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
----------	------------	------	------	------	------	------

Tableau 38 : Matrice d'indicateurs de performances

AXE1 AMELIORATION de la GOUVERNANCE et de la SECURITE						
1. Renforcement de la paix, de la réconciliation nationale et de la sécurité						
1.1.1	Négociation du cessez-le feu					
1.1.2	Démobilisation, désarmement et réintégration	Effectif cumulé de démobilisés adultes	19891	20330		55000
		Nombre d'armes remises ou saisies		7299		100000
		Nombre de démobilisés bénéficiant de programmes d'appui		12680		
1.1.3	Professionnalisation des corps de défense et de sécurité	Effectifs des membres des corps formés				
		Cas de torture	508	429		
2. Promotion de l'Etat de droit, de la lutte contre l'impunité et d'une justice pour tous						
1.2.1	Faciliter l'accès à la justice	Distance moyenne au tribunal (km)	26	26		13
1.2.2	Renforcer la crédibilité du système judiciaire	Pourcentage de dossiers répressifs clôturés par rapport aux dossiers ouverts	97,1	99,7		100
1.2.3	Promouvoir et défendre les droits de la personne humaine	Pourcentage de jugements exécutés par rapport aux affaires jugées	61,8	37,9		100
3. Réduire les risques de conflit liés au foncier/gestions durable des conflits fonciers						
1.3.1	Prise en compte de la dimension foncière dans la gestion des conflits	Nombre cumulé de conflits fonciers réglés par la CNTB		278		8325
1.3.2	Plus grande équité dans la gestion du patrimoine	Nombre d'animations ou ateliers de sensibilisation dans les communes				
4. Promouvoir la bonne gouvernance						
Gouvernance Politique						
1.4.1	Renforcer les capacités des institutions élues	Nombre d'élus locaux ayant bénéficié d'au moins une séance de formation	173			3200
1.4.2	Promouvoir la décentralisation et renforcer la participation citoyenne	Effectif des communes dotées d'un plan de développement validé	34	38		129
1.4.3	Renforcer l'obligation de rendre compte des responsables de l'Etat et des élus	Nombre de réunions de sensibilisation tenues				
		Nombre de participants à ces réunions				
1.4.4	Adapter les systèmes électoraux a l'évolution socio politique	Nombre de nouvelles lois en la matière adoptées par le Parlement				

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
----------	------------	------	------	------	------	------

Gouvernance Administrative						
1.4.5 Renforcer les capacités organisationnelles de l'administration publique	Nombre d'études validées sur le fonctionnement de l'Etat					
1.4.6 Rapprocher les services publics des usagers	Nombre d'antennes provinciales de services ouvertes					
1.4.7 Réduire les conflits de travail au sein de l'administration publique	Nombre de réunions tenues entre les syndicats et le Gouvernement					
Gouvernance Economique						
1.4.8 Créer un environnement institutionnel et légal favorable a la bonne gouvernance	Nombre de sanctions infligées aux contrevenants (corruption, blanchissement d'argent)					
1.4.9 Assainir la gestion des finances publiques et des marchés publics	Nombre de revues des dépenses publiques					
	Proportion des dépenses pro pauvres (% des dépenses)	47.1	52.5			
	Proportion des marchés publics en valeur soumis à appel d'offre					
1.4.10 Améliorer le pilotage des politiques économiques	Nombre de litiges en rapport avec les marchés publics					
	Effectifs formés en modélisations macroéconomiques					
	Chiffre d'affaire moyenne des entreprises publiques					
1.4.12 Renforcer les structures institutionnelles de contrôle interne et externe et de lutte contre la corruption	Nombre de recommandations des audits externes adoptées par les entreprises publiques.					
	Nombre de dossiers traités par la Cour des Comptes					
1.4.13 Renforcer le rôle de la société civile dans la gouvernance économique de l'Etat	Nombre de cas de corruption jugés par la Cour Anti Corruption					
	Nombre de cas de malversation dénoncés par les organisations de la société civile qui oeuvrent dans le domaine de la bonne Gouvernance Economique					

AXE 2 PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET EQUITABLE						
1. Développement des secteurs porteurs de croissance						
<i>Relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et pisciculture</i>						
2.1.1 Relance des cultures vivrières	Production céréalière totale (en milliers de tonnes)	282	290			
	Production vivrière /habitant (en milliers de tonnes)	0.45	0.47			
2.1.2 Relance des cultures d'exportation	Café (exportations en tonnes)	21410	18560			
	Coton (exportations en tonnes)	1170	1100			
	Thé (exportations en tonnes)	5950	6470			
	Cultures non traditionnelles (en tonnes)	250	530			

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
2.1.3 Développement de la production animale	Effectif de bovins (unités)	433800	479106			1087352
	Effectifs de caprins et ovins (unités)	1705233	1899633			5018950
2.1.4 Développement de l'apiculture, de la pêche et relance de la pisciculture	Tonnage de poissons pêchés	14144	11535			18000
<i>Amélioration et protection de l'environnement</i>						
2.1.4 Renforcement des capacités institutionnelles, techniques des services de l'environnement	Nombre d'institutions environnementales créées et appuyées					
2.1.4 Promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles	Nombre de spécialistes et policiers formés et/ou équipés		11			456
	Superficies reboisées		3423			16000
2.1.5 Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et assainissement du milieu	% de ménages utilisant des combustibles solides (bois et charbon)	98,6				
	Nombre de décharges aménagées					
	Superficie des marais aménagés (ha)		2787			
2.1.6 Développement du commerce et de l'industrie	Accroissement des exportations (en milliers de Fbu)	2513	3422			
	Indice de la production industrielle (base 100 en 1989)	95.2	96.5			
2.1.7 Exploitation rationnelle des mines et carrières	Taux de croissance de la production minière					
	Taxes et redevances minières (en \$ américains)	618642	661848,5			810793
2.1.8 Promotion du tourisme et de l'artisanat	Effectifs de touristes		192186			
	Recettes en provenance des touristes (Fbu)	1348000	1430800			
	Nombre d'artisans formés					
2. Augmentation des opportunités d'emploi et de revenus en faveur des pauvres						
2.2.1 Amélioration de l'accès aux facteurs de production	Volume du crédit octroyé au secteur industriel (en millions de BIF)	2564.5	4262.3			
	Volume du crédit octroyé au secteur agricole (en Millions de BIF)	2037.0	1832.0			
2.2.2 Vulgarisation du système de microcredit en milieu rural	Nombre de bénéficiaires du microcredit					
2.2.3 Promotion des travaux publics HIMO	Main-d'œuvre engagée dans les projets HIMO	195 100,0	109 470,0			145 200,0
2.2.4 Promotion des AGR et Activités d'insertion professionnelle	Nombre de coopératives de groupement de production créées					
	Nombre de bénéficiaires formés par les centres de formation et de perfectionnement professionnel					
2.2.5 Promotion de la culture, du sport et des loisirs	Nombre de centres pour jeunes construits et/ou appuyés					

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
----------	------------	------	------	------	------	------

3. Développement du secteur privé						
2.3.1 Actions d'urgence à court terme	Nombre de marchés construits et/ou réhabilités					
2.3.2 Poursuite des reformes du cadre légal et réglementaire	Nombre de loi et/ou règlements promulgués					
2.3.3 Renforcement des incitations à la croissance des investissements privés	Investissements directs étrangers (milliers de \$)	32.5	503.3			
4. Développement des infrastructures d'appui à la production						
2.4.1 Amélioration des infrastructures de transport	Nombre de Km de routes nationales entretenues	746	887			1361,5
2.4.2 Amélioration des infrastructures de communication	Taux de couverture par la téléphonie (en %)	60	70			100
	Nombre d'abonnés à l'Internet		2000			10000
2.4.3 Accroissement des capacités de l'offre énergétique	Production d'électricité (en milliers de KWH)	152056	142824			
	Effectif d'abonnés à l'électricité	35200	41074			46310
	Pertes techniques et commerciales (%)	26	24.4			21

AXE 3 DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN						
1. Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base						
Education						
3.1.1 Renforcer l'appui et l'encadrement des écoles	Nombre de formateurs formés					
	Equipement en livres (Fbu)					
3.1.2 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour la petite enfance	Nombre d'écoles maternelles					
3.1.3 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour le primaire	Taux net d'admission en première année de primaire	44	51			100
	Taux net de scolarisation au primaire	71	77,9			100
	Taux de qualification des maîtres	88,7	89,5			95
	Ecoliers par maître	55	54			50
	Ecoliers par classe	86	85			50
3.1.4 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour l'enseignement secondaire	Taux brut d'admission en première année du secondaire	29,5				
	Taux net de scolarisation au primaire	73.2	80.1			
	Garçons filles	73.6 73.6	78.8 78.8			
3.1.5 Améliorer l'accessibilité et la qualité des apprentissages pour l'enseignement supérieur	Nombre d'amphithéâtres construits	12				

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
Santé						
3.1.6 Amélioration de la performance du système national de santé	Indice de fréquentation	0,6	0,7			1
3.1.7 Réduction de la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles	Nombre d'associations de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles appuyées et fonctionnelles					
	Nombre de laboratoires renforcés					
3.1.8 Réduction de la mortalité maternelle et néonatale	Mortalité maternelle pour 100 000 naissances	615				
	Taux d'accouchements assistés	37	41,3			60
3.1.9 Réduction de la mortalité infantile	Mortalité infantile pour 1000 naissances	176				
	Taux de couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans					
2. Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène, à l'assainissement et au logement décent						
3.2.1 Eau potable, hygiène et assainissement	Taux d'accès à une source d'eau améliorée (%)	64,3				
	Taux de raccordement au réseau d'eau en milieu urbain	38,4				
	% ayant accès à une installation sanitaire améliorée	31,7				
3.2.2 Habitat et Urbanisation	Taux d'urbanisation					
	Crédits à l'habitat octroyés (en milliards Fbu)	14,8	13,5			
	Taux d'intérêt moyen sur les crédits à l'habitat (moyen terme)	17,9	17,9			9,0
3.2.3 Appui aux groupes vulnérables	Nombre de rapatriés ayant recouvré leur terre					
	Effectif de vulnérables assistés médicalement	3400	7607			10000
	Ménages vulnérables assistés en alimentation	10000	15000			30000
3.2.4 Promotion du genre	Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	31,7	31,7			
	Taux net de scolarisation des filles au primaire	73,6	78,8			100
AXE 4 LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA						
4.1. Prévention de la transmission du VIH	Taux de prévalence	3,5	3,5			3,6
	Effectif de personnes dépistées au cours de l'année	150000				150000
	Pourcentage de femmes enceintes séropositives bénéficiant de services PTME		4,7			50
	Nombre de centres PTME	27	34			
	Effectif de préservatifs distribués (en milliers)	11300	12210			

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
4.2 Prise en charge des patients infectés par le VIH	Pourcentage de PVVIH 12 mois après le début du traitement aux ARV	89,5	80,4			95
	Nombre de prestataires de soins formés sur le traitement antirétroviral (infirmiers)	415	544			800
4.3 Réduction de l'impact chez les personnes affectées par le VIH	Nombre de PVVIH démunies et de personnes affectées bénéficiant d'un soutien à travers les AGR	4660	5000			8000
4.4 Renforcement des capacités institutionnelles	Nombre des personnes formées					
	Nombre de structures équipées					

5. RENFORCEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL						
1. Renforcement des capacités						
5.1.1 Renforcement du cadre juridique et institutionnel des activités statistiques	Textes révisés appliqués					
5.1.2 Renforcement des capacités techniques des personnels des structures statistiques	Nombre de statisticiens formés					
5.1.3 Elaboration de la SNDS						
2. Redynamisation de la production Statistique						
5.2.1 Renforcement des systèmes sectoriels de production statistique	Nombre de publications statistiques par l'ISTEEBU	15	17			

6. MACROECONOMIE ET BUDGET						
	Taux de croissance du PIB réel	5.1	3.2			5.0
	Taux d'inflation annuel moyen	2.7	8.3			8.2
	Solde global base engagement en pourcentage du PIB	-19.3	-19.9			-21.6
	Déficit Budgétaire (en Mrds de Fbu)	182.2	210.4			372.7
	Contribution des exportations au PIB	2.6	-14.3			10.4
	Taux d'investissement global					
	Taux de pression fiscale (norme > ou = a 17%)	18.9	18.7			
	Ratio service de la dette sur recettes d'exportation	54.4	60.6			
	Encours de la dette extérieure en % du PIB	141.8	151.1 (p)			

Axe CSLP	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010
----------	------------	------	------	------	------	------

7. POPULATION						
	Taux de croissance démographique	2.8	2.9			
	Taille moyenne des ménages	5.2	5.7			
	Population urbaine (%)	6.3				
	Population rurale (%)	93.7				
	Densité					
	Indice de pauvreté urbaine	34.0				
	Indice de pauvreté rurale	68.9				
	Indice de pauvreté nationale	66.9				

8. EMPLOI						
	Taux de chômage (BIT) (%)	13.5	13.9			
	Taux de chômage des hommes (%)	10.8	12.8			
	Taux de chômage des femmes	17.8	15.2			
	Taux de sous- emploi global (%)	63.8	52.7			
	Taux de sous- emploi visible (%)	16.8	14.9			
	Taux de sous- emploi invisible (%)	50.7	41.6			
	Proportion d'emplois dans l'administration (%)	10.1	10.1			
	Proportion d'emplois dans les entreprises publiques (%)	5.4	7.5			
	Proportion d'emplois dans le secteur privé formel (%)	1.2	2.5			
	Proportion d'emplois dans les entreprises privées informelles (%)	78.8	76.3			
	Proportion d'emplois dans les entreprises associatives (%)	4.5	3.7			
	Ancienneté moyenne dans l'emploi (années)	5.3	7.2			